



HAL
open science

Aires naturelles protégées et peuples autochtones. Enjeux et défis pour une alliance gagnante

Christian Asse

► **To cite this version:**

Christian Asse. Aires naturelles protégées et peuples autochtones. Enjeux et défis pour une alliance gagnante. Edilibre, 2018, 9782414269389. hal-02431383

HAL Id: hal-02431383

<https://hal.science/hal-02431383v1>

Submitted on 7 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Aires naturelles protégées et
peuples autochtones.
Enjeux et défis pour une alliance
gagnante.

Sommaire

Sigles et acronymes.....	5
Schémas et graphiques :	6
Tableaux:	6
Cartes.....	6
Introduction.....	7
1. Aires protégées et populations autochtones, une association évidente	8
1.1. Quel rôle pour les aires protégées ?	9
Des réservoirs de la biodiversité avec des missions variées	9
Une amélioration de la bio-capacité qui peut se traduire en termes économiques	11
Un potentiel économique en termes d'activités durables.....	13
1.2. Des menaces existantes et des solutions apportées par la présence des populations autochtones.....	15
Des menaces variées, mais essentiellement liées aux activités humaines	16
Le statut des aires protégées et leur gestion, points faibles et bonnes pratiques à valoriser	21
La participation des autochtones dans les services rendus par la nature, une nécessité	26
1.3. Identité et patrimoine autochtone, des points communs entre les peuples.....	27
Une harmonie avec la nature et une capacité d'adaptation.....	27
Des savoirs ancestraux permettant de maintenir les grands équilibres	29
Une richesse culturelle fragilisée.....	31
1.4. Les besoins et les souhaits des populations autochtones.....	38
Des droits validés mais difficiles à imposer	38
De fortes disparités de statut entre les communautés.....	39
Les souhaits des autochtones, quelles tendances ?.....	41
2. Construire une relation gagnant/gagnant sur le concept de développement durable	42
2.1. Des références internationales pour un développement durable.....	43
Les conférences internationales qui déterminent l'avenir que nous voulons	43
Le rôle qui peut être attribué aux communautés autochtones	45
2.2. Des techniques et des métiers pour articuler les besoins des zones protégées et ceux des populations autochtones.....	46
Autour du maintien et de la restauration des écosystèmes	46
Autour d'activités économiques durables possibles à pratiquer dans les zones protégées.....	50
2.3. Des modes de gestion qui favorisent la préservation sur les cinq continents	54
Des programmes entrant dans un contexte de cogestion	54

Des programmes entrant dans un contexte de gestion autochtone : les APAC	57
3. Enjeux et défis prioritaires à relever	60
3.1. Un préalable, la reconnaissance du statut des autochtones et la valorisation de savoirs traditionnels	61
Combler le fossé des différences de statut	61
Valoriser des anciens savoirs pour de nouveaux défis.....	62
3.2. La mise en œuvre d'activités avec une réelle adhésion des communautés	64
Un cadre participatif de gestion et de gouvernance à élaborer	65
La nécessité de favoriser les initiatives autochtones au sein d'une approche coordonnée	67
Le respect des valeurs culturelles autochtones	69
3.3. La formation des nouvelles générations d'autochtones à des métiers « verts »	70
Les jeunes autochtones et le système éducatif	71
La Formation Professionnelle, un levier potentiel pour le volet environnemental du développement durable	72
Enjeux pour une formation réussie	73
3.4. La promotion de produits issus de la culture autochtone	75
Le développement d'une éthique sociale et environnementale	76
Des garanties existantes pour valoriser le commerce équitable	77
Les approches en termes de communication	79
4. Planifier et évaluer les activités vertes au sein ou aux alentours des aires protégées	80
4.1. Des outils pour la planification et le suivi.....	81
Un cadre de planification adapté	81
Des indicateurs pour la mesure des résultats à atteindre	81
4.2. Un exemple d'analyse préalable de contexte spécifique	83
Données générales relatives à la communauté Ngöbe/Bugle du Panama	83
Aspects économiques.....	84
Aspects liés à la jeunesse	85
Généralités relatives à l'environnement	85
4.3. Des éléments de planification	86
L'état des lieux des opportunités économiques pour des métiers verts	87
L'estimation des besoins en emploi liés à ces opportunités	89
Les aspects concernant l'éducation et la formation	90
4.4. Quel suivi et quelle évaluation possible des activités ?	92
Suivi d'une zone protégée Exemple de la zone de Ngöbe Bugle Panama.....	93

Suivi utilisant les données des organisations internationales : une référence pour la matrice locale	95
Conclusion	98
Références bibliographiques	99

Sigles et acronymes

AMP : Aire marine protégée

AP : Aire Protégée

APAC : Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

CLPI : Droit à la consultation et au consentement libre, préalable et éclairé

CMAP : Commission mondiale des aires protégées

COP21 : Conférence sur le climat à Paris

DNUDPI : Déclaration des Nations Unies pour les Droits des Peuples Indigènes

FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial

FIDA : Fonds international de développement agricole (IFAD)

IPM : Indice de Pauvreté multidimensionnelle

IPV : Indice Planète Vivante

MAB : Programme Man and Biosphere

OIT : Organisation Internationale du Travail

OMPI : Office Mondial de la Propriété Intellectuelle

OMD : Objectifs de Développement du Millénaire

OMPI : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (WIPO)

OMT : Organisation Mondiale du Tourisme

ONU : Organisation des Nations Unies

PNUD: Programme des Nations Unies pour le développement

PPR : Production Primaire Requise (Quantité de nourriture servant à maintenir une population de poissons dans une zone)

REDD : Program on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation

UICN :Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UN : United Nations

UNEP: United Nations Environment Programme

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

WDPA: World Database on Protected Areas

WRM: World Rainforest Movement

WWF : World Wide Fund for Nature

Schémas et graphiques :

Schéma n°1: Les facteurs associés à une relation gagnant/gagnant p.42

Schéma n°2 : Représentation conventionnelle du développement durable p. 43

Schéma n°3 : Technique malaisienne d'agro-pisciculture p.51

Schéma n°4 : Schéma de gestion participative sur le programme MAB p.55

Schéma n°5 : Un cercle vertueux pour une formation professionnelle réussie p. 75

Schéma n°6 : Scolarisation actuelle des jeunes Ngöbe/Bugle de 13/15 ans p.92

Schéma n°7 : Projection de scolarisation des jeunes Ngöbe/Bugle pour 2025 p. 93

Tableaux:

Tableau n°1: Exemple de cadre participatif de gestion et de gouvernance p. 66

Tableau n°2 : Cadre de planification avec des étapes-clés p.82

Tableau n°3 : Exemples d'indicateurs environnementaux et sociaux pour le niveau national p.83

Tableau n°4 : Cadre de planification possible pour une adéquation entre formation et emploi dans et aux alentours des zones naturelles protégées p.91

Tableau n°5 : Suivi/Evaluation du volet « biodiversité » au niveau local p.95

Tableau n°6: Suivi/Evaluation du volet « niveau de vie des autochtones » au niveau local p.97

Tableau n°7: Suivi/Evaluation volet « biodiversité » au niveau international p.98

Tableau n°8: Suivi/Evaluation volet « niveau de vie des autochtones » au niveau international p.100

Cartes

Aperçu de la distribution des zones protégées dans le monde- UNEP/UICN p.10

Extrait de la carte des Parcs Nationaux du Panama- Office du Tourisme- p.32

Répartition des pygmées en Afrique Centrale- Wikipedia- p 32

Malaisie péninsulaire – Carte routière- p 33

Extrait de la carte de la côte Sud Est du Tamil Nadu - carte routière- p. 34

Carte de la région « Inuit Nunnat » Wikipedia- p.34

Territoires occupés par les aborigènes d'Australie- Timbre poste australien- p.35

Les territoires autochtones du panama - Site Nativa Tours - p.35

Introduction

Cet ouvrage s'intéresse à l'intégration des communautés autochtones au sein du dispositif des aires naturelles protégées, dans le cadre de la problématique globale du développement durable.

En termes socio-économiques, les populations autochtones représentent 4,5% de la population mondiale et constituent 10% des personnes les plus pauvres de la planète, se trouvant également en grande fragilité culturelle. Elles sont présentes dans environ 70 % des zones protégées du monde.

Face à l'urgence de la restauration de la biodiversité et de la diminution des effets du changement climatique, une logique d'extension de ces zones est préconisée par les institutions internationales. Dans ce contexte, la présence des communautés autochtones y représente une opportunité de contribution aux services écosystémiques.

Capables de représenter un dispositif de veille, en tant que gardiennes de la biodiversité, ces communautés offrent en effet la particularité de disposer encore de savoirs traditionnels qui peuvent se révéler utiles à la conservation des écosystèmes.

Certaines catégories de zones protégées leur permettent d'autre part de pratiquer des activités économiquement durables. En fonction de l'engouement qui existe de la part des pays industrialisés pour des produits biologiques et équitables ainsi que pour un écotourisme responsable, un des enjeux pour les groupes autochtones qui le souhaitent pourrait être de rentrer dans une logique d'économie durable, verte et équitable. Ce choix pourrait garantir la sauvegarde de leur identité et la continuité d'un mode de vie au sein des espaces occupés d'une manière ancestrale.

Le principe de les associer aux objectifs ciblés pour les aires protégées est acté par les instances internationales, mais sa validation ne signifie pas toutefois qu'il soit mis en œuvre. En effet, le maintien d'une harmonie avec l'environnement naturel, celui d'un patrimoine culturel spécifique et en même temps l'accès à un niveau de vie acceptable, relèvent de plusieurs facteurs. Les populations autochtones concernées doivent y être certes engagées, mais aussi avec les acteurs impliqués dans la gouvernance des aires protégées et dans le secteur économique durable.

La reconnaissance institutionnelle des droits fondamentaux des autochtones et notamment celui d'occuper et d'exploiter leurs terres ancestrales, constitue un premier facteur. Les institutions chargées des aires naturelles protégées préconisent d'ailleurs une cogestion de ces espaces protégés, voire une gestion autochtone.

D'autre part, la mise en œuvre d'une relation de type gagnant/ gagnant qui articule les besoins des zones protégées à ceux des populations autochtones pourrait également constituer un facteur clé. Sur le plan environnemental se trouvent ainsi valorisés les savoirs et les métiers permettant le maintien et la restauration des écosystèmes. Sur le plan socio-économique, la promotion d'activités économiques durables sur des domaines aussi variés que l'agroforesterie, l'aquaculture, la pêche

durable, l'artisanat, ou l'écotourisme constitue une réponse aux défis économiques et sociaux.

Une politique de formation des jeunes générations autochtones, qui valoriserait ces métiers verts en garantissant la qualité des produits, représenterait un troisième facteur permettant de relever ces défis.

Enfin, la valorisation des produits, tant sur le plan éthique que sur celui de leur spécificité et de leur distribution peut représenter un élément de pérennité pour les activités économiques durables.

Des exemples pris dans différentes communautés, tenant compte à la fois des expériences probantes, mais aussi des échecs de certaines stratégies, permettront dans cet ouvrage d'étayer cette analyse, de manière à tirer le meilleur parti des leçons apprises.

1. Aires protégées et populations autochtones, une association évidente

Des réserves de biodiversité sont présentes dans de nombreux pays à travers le réseau des aires naturelles protégées. D'une manière globale, les zones protégées s'étendent aujourd'hui sur 14 % des terres émergées et 3,41 % des mers de la planète.

Leur principal objectif est de maintenir à long terme l'intégrité écologique d'espaces naturels considérés comme des réservoirs vitaux de biodiversité pour la planète, en contribuant aussi à la promotion de l'éducation environnementale.

Dans un contexte plus localisé, ces espaces peuvent également contribuer à des avantages durables pour les populations qui vivent à proximité ou au sein de ces zones.

Les populations autochtones¹ sont considérées par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) comme étant présentes dans la majeure partie des zones protégées.

Pour que cette présence puisse représenter une chance pour la biodiversité, elle doit contribuer à la limitation, voire la disparition des différentes menaces existantes dans les zones. Les savoirs ancestraux peuvent ainsi se trouver au cœur de ces solutions et le souhait de la majorité des communautés est de contribuer à la gestion des territoires qu'ils occupent ou ont longtemps occupé.

¹ Ces populations sont entendues soit comme les descendants des populations précoloniales ou bien comme des peuples tribaux ayant leurs coutumes, traditions ou législation propres : Définition validée par la convention n°169 de l'OIT relative aux droits des peuples autochtones et tribaux

Le principe du maintien du patrimoine naturel intact, à travers le réseau des zones protégées, grâce à la participation des populations autochtones, semble ainsi évident et naturel en fonction de l'harmonie rencontrée avec la nature pour l'ensemble de ces communautés.

D'une manière plus globale, la convergence d'une gestion efficace des aires protégées avec une gestion rationnelle des ressources dans les pays industrialisés, peut représenter une véritable contribution aux efforts demandés pour limiter l'empreinte écologique.

1.1. Quel rôle pour les aires protégées ?

Les aires naturelles protégées ont été reconnues comme des outils essentiels pour atteindre les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Elles représentent, à l'échelle mondiale, l'instrument le plus économique pour améliorer la conservation de la biodiversité et contribuer aux moyens d'existence des populations locales présentes dans ces dernières ou à proximité, leur fournissant des avantages durables.

Des réservoirs de la biodiversité avec des missions variées

On distingue six grandes catégories de zones protégées :

Les espaces qui sont les plus préservés sont partagées en deux sous-catégories, celle de la réserve intégrale (catégorie 1A) et celle de la zone de nature sauvage (catégorie 1B). Ces milieux naturels exemplaires, au niveau régional, national ou mondial, sont conservés à des fins d'études scientifiques, de suivi et d'éducation à l'environnement, et excluent donc toute intrusion et impact humain sauf très léger.

Les parcs nationaux (catégorie 2) et les monuments naturels marquants (catégorie 3) sont les zones protégées les plus fréquemment rencontrées. Pour les premiers, les objectifs principaux relèvent de la protection de la biodiversité naturelle et de la promotion de l'éducation et des loisirs, les seconds permettant de préserver des échantillons d'habitats naturels dans certains paysages représentant culturellement des monuments naturels.

Les aires de gestion des habitats et des espèces (catégorie 4) et les paysages protégés (catégorie 5) permettent de protéger des espaces plus restreints, garants de biodiversité ou bien liés à la culture historique des populations.

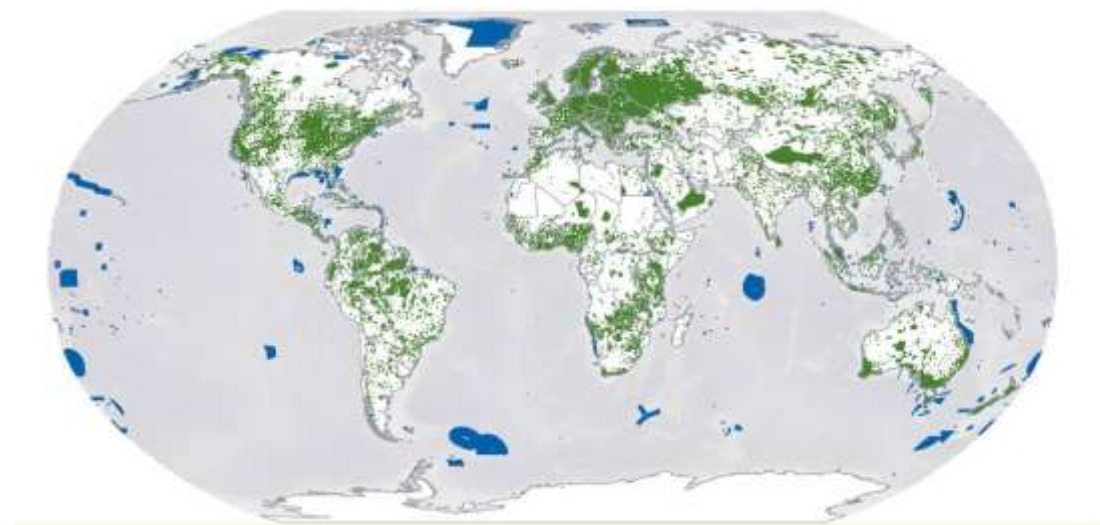
Enfin, les zones de catégorie 6 permettent l'utilisation durable des ressources naturelles. Elles sont particulièrement intéressantes en fonction de leur superficie assez vaste, de la présence presque généralisée de la

population autochtone et de la possibilité de pratiquer des activités économiques durables. Leurs objectifs généraux sont de protéger des écosystèmes et d'utiliser les ressources naturelles de façon durable, dans le cas où les deux puissent être mutuellement bénéfiques.

Outre le fait qu'elles soient au cœur des efforts pour la conservation in situ de la nature et l'offre de services éco-systémiques, leur rôle pour diminuer les effets négatifs des changements climatiques est de plus en plus reconnu : on estime par exemple que le réseau mondial d'aires protégées stocke au moins 15% du carbone terrestre².

Le rapport 2015 « Planète vivante » du WWF met en évidence la nécessité à la fois d'augmenter la superficie qui leur est dédiée et d'améliorer sensiblement la gestion de l'existant, ceci en fonction du déclin alarmant de la biodiversité et des pressions exercées notamment sur le milieu marin. L'objectif n'est plus seulement d'augmenter le nombre des zones protégées, mais de les rendre plus efficaces. Ainsi, le rapport donne des chiffres alarmants sur la déperdition des espèces tant au niveau terrestre que marin (L'IPV³ a ainsi reculé de 52 % par rapport à 1970).

Ces grands espaces, représentant 17,4% de la surface du globe, et localisés sur le planisphère ci-dessous, peuvent se trouver difficiles à gérer et à contrôler, dans un contexte où la sensibilisation à la biodiversité, même si elle progresse dans le monde, n'a pas encore infléchi les relations à la nature et les comportements économiques de la plupart des populations.



Aperçu de la distribution des aires protégées dans le monde - World Database on Protected Areas (WDPA)

Cartographie réalisée par l'UNEP et l'UICN

Les rôles fondamentaux attribués aux réserves naturelles sont ainsi plus importants que jamais en fonction de menaces spécifiques ou bien de défauts de gestion, qui seront développés plus en aval.

² Site UICN union mondiale pour la nature www.iucn.org/fr

³ Indice Planète vivante du WWF

Une amélioration de la bio-capacité qui peut se traduire en termes économiques

Le concept d'empreinte écologique a été créé par l'ONG américaine Global Footprint Network, qui a calculé *the Earth Overshoot Day* (« jour du dépassement de la Terre»). Ce jour du dépassement global correspond à une date dans l'année où, théoriquement, les ressources renouvelables de la planète pour cette année auraient été consommées. Au-delà de cette date, l'humanité puiserait dans les réserves naturelles de la terre d'une façon non réversible, si bien qu'à terme la raréfaction des ressources condamnera l'humanité à entrer en décroissance. En 2018, la date du jour de dépassement calculée est le 1^{er} août⁴. A noter qu'en 2016, la date était au 8 août, et 1986, c'est-à-dire il y a trente ans, le point d'équilibre était encore existant, le jour du dépassement étant le 31 décembre.

L'empreinte écologique se mesure en hectare global (hag) par habitant, représentant ainsi la superficie (en ha) nécessaire pour fournir les biens et services écologiques dont nous profitons. En corollaire à cet indicateur, il existe le taux d'évolution de la bio-capacité, qui mesure la superficie effectivement disponible pour assurer ces biens et services. La bio-capacité représente le point de référence auquel l'empreinte écologique peut être comparée. Elle se mesure également en hag/habitant.

Ainsi, si la réduction de l'empreinte écologique correspond à un objectif général de premier ordre permettant de limiter la prédation de l'humanité sur le capital écologique, l'augmentation de la bio-capacité répond à un autre défi, celui de permettre à la nature de reconstituer ses ressources d'une façon plus importante. Exploiter la productivité de la nature pour augmenter la bio-capacité de la Terre peut représenter un défi essentiel pour les zones protégées.

Des différences dans les problématiques de gestion peuvent être constatées en fonction du niveau de développement des pays, les ressources étant davantage sujettes au pillage dans les pays du Sud. L'indice « Planète Vivante⁵ » calculé par le WWF est par exemple de 0,39 en zone tropicale (ce qui représente une déperdition de 61% des espèces par rapport à 1970), alors qu'il est de 1,31 dans les zones tempérées (qui en représente un dépassement de 31% par rapport à 1970) en fonction de l'efficacité des stratégies de conservation réalisées par les pays du Nord.

D'une manière globale, les « services » donnés par la nature à l'humanité, longtemps considérés comme allant de soi et gratuits, ont été largement sous évalués en termes économiques. A l'heure où l'on prend conscience de l'importance de la qualité de l'air et de l'eau par exemples, le fait qu'un hectare de forêt assimile 5 à 10 tonnes de carbone et libère 10 à 20 tonnes d'oxygène prend une dimension économique.

⁴Le calcul est effectué comme suit : capacité de production biologique (quantité des ressources naturelles fournies par la Terre l'année considérée) divisée par l'empreinte écologique (consommation humaine en ressources naturelles l'année considérée), multiplié par 365 :

⁵ Source WWF Indice planète vivante 2015

Le respect de l'environnement peut donc se décliner en termes financiers, et les emplois liés aux métiers dits « verts » oeuvrant pour sa qualité, en opportunités économiques. Dans la mesure où la population mondiale devrait atteindre 9 milliards d'ici 2050 et où l'évolution du système climatique menace notre seul et unique habitat, il est impératif de trouver une solution permettant de relancer la croissance économique et de résoudre le problème du changement climatique.

Pour ce qui relève des relations entre les écosystèmes forestiers et le carbone atmosphérique, les forêts mondiales renferment entre 25 et 50% du carbone accumulé sur terre.

Entre un quart et un tiers du carbone atmosphérique change de réservoir en une année et il suffit de moins de 5 ans pour que la totalité se retrouve dans le carbone biosphérique terrestre. Ce dernier est réparti pour 25% dans la biomasse aérienne, (au niveau des plantes) et pour 75% dans la biomasse souterraine (racines, matières en décomposition).

La déforestation libère ainsi le carbone naturellement stocké dans les forêts mais également réduit la capacité d'absorption globale de la biosphère. Ainsi, une tonne de carbone émise par déforestation contribue davantage à l'augmentation de la concentration atmosphérique de dioxyde de carbone que l'émission d'une tonne de carbone fossile⁶.

La préservation des forêts associées à des activités de reboisement peut donc avoir des effets fortement positifs dans ce contexte.

- ✓ Pour exemple en France sur la période 2000-2005, la forêt a absorbé près de 10% des émissions de gaz à effet de serre française et cette tendance s'est renforcée en 2007 jusqu'à 13% en fonction d'actions de reboisement effectuées⁷.
- ✓ Au niveau mondial, la préservation des grands espaces forestiers, comprenant notamment de grands arbres capables à eux seuls de stocker 90% du carbone, contribue à la diminution sensible des gaz à effet de serre.

En termes économiques de coût/efficacité, la préservation des espaces forestiers existants représente une solution moins coûteuse que le reboisement, en fonction de la perte de certains services écologiques réalisée dans le cadre du déboisement préalable (préservation des ressources en eau et des sols, biodiversité).

La séquestration du carbone est par exemple le service non-marchand le mieux valorisé : à un coût de la tonne de CO₂ évitée compris entre 20 et 35 €, la valeur de ce service peut atteindre entre 10 000 et 17 500 €/ha pour les forêts tropicales, et entre 7000 et 12 250 €/ha pour les forêts tempérées.

Les coûts de l'inaction par rapport à la dégradation de l'environnement ont été mesurés en comparaison avec le coût occasionné par la réduction des émissions de gaz à effets de serre (que ce soit celui de la conservation des forêts ou du

⁶ Vincent Gitz 2004-Cired (Centre international de recherche sur l'environnement et le développement)

⁷ Source Direction générale de l'énergie et du climat

reboisement). En effet, ce dernier est très inférieur à celui qui sera induit par l'inaction et qui va entraîner des effets néfastes et coûteux à moyen et long terme: selon les hypothèses et les calculs de l'économiste Ronald Coase, un investissement annuel de 1 % du PIB sur des projets environnementaux permettrait d'éviter une perte de revenu de 5 à 20 % par an.

Dans la région MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord), une équipe de la Banque mondiale a calculé en 2007 que le « coût d'inaction » allait de 2,1 % du PIB en Tunisie jusqu'à 7 ou 8 % en Iran.

Pour prendre en exemple le milieu marin, sur le volet des capacités de renouvellement des écosystèmes, on peut mettre en évidence les constats suivants :

- ✓ L'effet constaté par l'IUCN de la création d'une aire marine protégée est le doublement de la quantité de poissons ainsi que le doublement de leur taille. Dans les réserves naturelles intégrales (catégorie 1 de l'IUCN) le nombre d'espèces a été multiplié par 3 au bout de 4 ans. L'augmentation de la biomasse a été de 450% en moyenne, sur 55 réserves intégrales⁸.
- ✓ La réintroduction d'une plante ou d'un animal intégré à l'écosystème originel, permet de rééquilibrer l'environnement dans son ensemble : Le retour des loutres de mer qui a permis, dans un vaste estuaire de Californie, de restaurer des herbiers marins jouant un rôle essentiel dans la protection de l'écosystème côtier en représente un exemple significatif.

En revenant sur la thématique forestière, on peut aussi citer l'analyse de l'IUCN présentée à la conférence de Rio +20, qui précise que les retours nets de 150 millions d'ha de forêts perdues équivaldraient à plus de 80 milliards d'USD/an, en termes de revenus directs ou d'occasions de revenus pour les communautés rurales⁹.

Les coûts et les avantages de la conservation de la nature peuvent ainsi conditionner des choix à la fois économiques et relatifs à la gouvernance.

Un potentiel économique en termes d'activités durables

Concernant la contribution du réseau des aires protégées aux moyens d'existence des communautés, le sommet de Rio de Janeiro de 2012 considère les domaines

⁸ Analyse des effets des réserves de pêche – Etude de Lester et al- Agence des aires marines protégées- 2010

⁹ 11ème réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, Hyderabad, Inde, 8-19 octobre 2012

suyvants comme contribuant au double défi de protéger les écosystèmes et de générer des emplois.

Le développement durable du tourisme : un tourisme bien conçu et bien organisé peut ainsi apporter une contribution non négligeable au développement durable dans ses trois dimensions (économique, sociale et environnementale). Le renforcement des capacités à cet égard doit favoriser la connaissance de l'environnement, sa préservation, le respect de la vie sauvage, de la diversité biologique et des écosystèmes. Il doit cependant aussi intégrer la question de la diversité culturelle, afin d'améliorer les conditions de vie et les sources de revenu des populations locales en protégeant leur économie, ainsi que l'environnement et le milieu naturel dans son ensemble.

La conservation des forêts : La gestion durable des forêts représente des avantages sociaux, économiques et environnementaux pour les peuples. Les politiques intersectorielles et interinstitutionnelles seront favorisées pour assurer cette gestion. La grande diversité des produits et des services fournis par les forêts peut en effet permettre de relever un bon nombre des défis les plus urgents. Les Nations Unies incitent à redoubler d'efforts pour parvenir à cette gestion durable, à créer des forêts, restaurer les paysages forestiers et reboiser, ralentir et arrêter la déforestation et la dégradation des forêts, afin d'inverser le processus, notamment dans les pays en développement.

La conservation des océans et mers : Les océans, les mers et les zones littorales font partie intégrante et essentielle de l'écosystème de la Terre et sont indispensables à sa survie, en fonction notamment de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui régit la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources. Les pays sont incités à appliquer efficacement une démarche éco-systémique ainsi que l'approche de précaution dans la gestion des activités influant sur le milieu marin, dans le respect du droit international.

Le WWF, à travers les recherches de l'université libre d'Amsterdam, indique que chaque dollar investi pour créer une aire marine protégée permet des bénéfices trois fois supérieurs, à travers notamment la création d'emplois pour la protection, la pêche et le tourisme. A ce titre, une extension des AMP est préconisée (qui représentent actuellement 3,41% des océans) à 10% en 2020 et 30% en 2030. Les bénéfices nets retirés de la protection de 30 % de la surface maritime de la planète sont estimés entre 490 milliards de dollars et 150 000 emplois à temps plein découlant de la gestion des AMP dans l'hypothèse la plus prudente, et 920 milliards de dollars et plus de 180 000 emplois d'ici 2050¹⁰.

Sur le plan du tourisme, l'OMT¹¹ a défini en 2008 la notion de "tourisme écologique et durable", se voulant une réponse à l'inquiétante montée d'un tourisme de masse insuffisamment conscient des menaces qu'il fait peser sur l'environnement (saccage des écosystèmes, folklorisation des sociétés et perte des valeurs culturelles). Ce

¹⁰ Etude de Brander et coll 2015

¹¹ Organisation Mondiale du Tourisme

tourisme de masse est ainsi devenu la première source de devises pour un tiers des "pays en voie de développement" (ces derniers représentant 30% des arrivées touristiques internationales)

Pour que le modèle de l'OMT soit reproductible, il s'agit de veiller à ce qu'il soit érigé en dogme dans certains pays, et se développe d'une manière contrôlée. En fonction des dangers pesant sur l'environnement naturel et des risques de perte des valeurs traditionnelles chez les populations autochtones, il a été considéré comme important de développer des formes durables et respectueuses de la culture indigène. L'écotourisme et le tourisme autochtone ont représenté des solutions permettant d'aller dans cette voie.

Aujourd'hui, ce modèle prend son indépendance et les opérateurs autochtones expérimentent des modes de développement touristique autonomes davantage en accord avec leurs valeurs. On peut noter une évolution importante puisque 1000 initiatives étaient présentes dans le monde en 2005 et qu'elles sont actuellement de l'ordre de 1500 au Canada seulement.

Sur le plan des activités durables, les zones protégées de la catégorie VI de l'UICN, qui représentent 23% surface totale protégée, contiennent des aires naturelles où la conservation de la biodiversité peut être liée à l'utilisation des ressources naturelles. Les objectifs généraux assignés à ces zones sont de protéger des écosystèmes naturels et d'utiliser les ressources naturelles de façon durable, dans le cas où les deux se trouvent mutuellement bénéfiques, prenant en compte les dimensions écologique, économique et sociale.

Ces zones contribuent ainsi au développement aux niveaux national, régional et local (dans ce dernier cas, principalement au bénéfice des communautés locales ou des populations autochtones), dans le cadre d'une relation équilibrée entre les hommes et leur environnement naturel.

Les bénéfices sociaux et économiques peuvent y être présents en fonction des différentes gammes d'approches économiques et sociales de la conservation de la nature. Les loisirs et le tourisme modéré peuvent être intégrés dans ces activités, leur gestion devant permettre une redistribution de bénéfices aux communautés.

1.2. Des menaces existantes et des solutions apportées par la présence des populations autochtones

Cet outil essentiel que représentent les aires protégées pour la conservation de la diversité biologique est cependant lui-même menacé, ce qui doit entraîner l'effectivité de leur sanctuarisation. Ces menaces sont le plus souvent liées à l'activité humaine, contribuant globalement à la destruction de l'environnement naturel, et spécifiquement dans certaines zones protégées. Le déficit de gestion au sein de ces zones en constitue également une, supplémentaire, dans la mesure où les objectifs de conservation ne sont pas atteints.

A ce titre, la participation des communautés dans les services rendus par la nature représente la solution la plus adaptée, surtout en fonction d'une approche conservacionniste qui a longtemps prôné leur exclusion.

Des menaces variées, mais essentiellement liées aux activités humaines

Globalement, les menaces présentes dans le dispositif des aires protégées, si elles peuvent être liées aux bouleversements climatiques (réchauffement, désertification, cyclones ...), ou à des espèces envahissantes (plantes ou animaux non intégrés initialement à l'écosystème), sont la plupart associées à une activité humaine néfaste au sein ou à proximité de la zone protégée. Cette activité peut être strictement destructrice (conflit armé, braconnage, utilisation illicite des ressources) ou bien non durable, et présentant ainsi des possibilités d'amélioration.

Menaces liées aux bouleversements climatiques où à des nuisances

Le courant « El Nino », ainsi que le réchauffement général des océans, ont déjà contribué à la mauvaise santé de 50% des récifs coralliens à la fin du XXème siècle. Si la hausse des températures se poursuit à la vitesse actuelle, la disparition des récifs coralliens peut être entraînée en 2050 (Hoegh- Guldberg et coll., 2007). L'étoile de mer épineuse (*Acanthaster planci*), redoutable prédateur du corail, se développe également d'une manière croissante avec la hausse de la température des océans, et contribue gravement à ce processus.

Selon le rapport « Planète vivante 2015 » du WWF, il en résultera le bouleversement d'au moins 25 % de la biodiversité de l'océan, la perte de pêches productives et des retombées significatives pour des industries comme le tourisme. Enfin, la disparition de la barrière que constituent les récifs accroîtrait l'exposition des espaces côtiers aux vagues et aux tempêtes.

Les systèmes littoraux et les régions de basse altitude subissent de plus en plus les effets préjudiciables de l'élévation du niveau des eaux (submersion, inondations littorales, érosion côtière). En particulier, la perte d'écosystèmes côtiers, au rang desquels les mangroves et les herbiers marins, accroît la vulnérabilité des littoraux et des populations vis-à-vis des impacts du changement climatique. Les prévisionnistes estiment que le nombre de tempêtes tropicales et de tornades doit augmenter de 6% par décennie, ce qui contribue à développer cette vulnérabilité.

Du côté des zones sahéliennes et jusqu'aux zones de climat méditerranéen, la désertification continue également sa progression, les milieux arides étant difficiles et fragiles. À la faiblesse globale des précipitations s'ajoute leur extrême irrégularité, faisant se succéder des pluies, parfois abondantes, séparées par des épisodes de sécheresse plus ou moins longs.

Cette désertification est due à l'association des variations climatiques avec des activités humaines liées à la surexploitation, à l'usage inapproprié des terres et de mauvaises pratiques d'irrigation.

Les populations animales et végétales, confrontées à la sécheresse mais aussi à de brusques et irrégulières variations de précipitations n'abondent pas de manière cyclique, mais sous forme de pullulations pouvant être suivies de raréfaction voire de quasi-disparition. Toute modification du régime hydrologique peut ainsi s'avérer dangereuse pour la préservation des écosystèmes.

De la même manière qu'avec l'exemple de l'étoile de mer prédatrice du corail, les zones protégées contenant des plantes endémiques au sein de leur écosystème se trouvent fragilisées par l'introduction d'espèces exotiques invasives (pestes végétales), passées ou présentes, surtout dans les îles. Ces espèces peuvent être disséminées par les oiseaux et insectes, elles ont en général la particularité d'avoir une reproduction végétative très performante. Leur progression peut ainsi nuire à l'écosystème (vigne marronne dans l'océan indien par exemple, jussie rampante colonisant les marais en Europe). L'invasion est ensuite accentuée par le dysfonctionnement de l'écosystème dans lequel elles prolifèrent et peut aller jusqu'à le détruire.

L'introduction d'animaux prédateurs présente les mêmes effets que les pestes végétales. La prédation par des rats pose par exemple aussi des problèmes dans les îles et pour autre exemple, les tortues de Floride, introduites en Europe comme animaux de vivarium, se sont également développées dans les réserves naturelles européennes au détriment des tortues endémiques.

Les contrôles et interventions manuels et mécaniques (arrachage, coupe), biologiques (introduction de consommateurs ou de parasites) et écologiques (restauration des milieux naturels) représentent souvent les meilleures solutions.

Déséquilibres liés à des activités humaines destructrices

La présence de conflits armés

Les conflits armés représentent une pression terrible sur un environnement naturel en principe protégé. Pour exemple en Afrique Centrale, deux réserves du Burundi (réserve forestière de la Rusizi et parc national de la Kibira) ont fait l'objet d'une utilisation prolongée par des rebelles de l'opposition gouvernementale. Les animaux ont ainsi été chassés pour l'alimentation, les zones forestières ont été en partie brûlées dans les combats et à travers la fourniture de charbon de bois et bois de chauffe. Le dernier éléphant du Burundi a ainsi disparu au début du 21^{ème} siècle et les deux réserves ont perdu la majeure partie de leur faune. La zone du Sud Kivu au Congo, qui représente un des derniers espaces dans le monde pour les gorilles de montagne, reste le théâtre de conflits persistants entre plusieurs mouvements rebelles. La population des okapis dans la réserve de l'Ituri se trouve également en danger avec ces mouvements.

Le braconnage et le pillage des ressources

Le braconnage et le pillage des ressources représentent également une menace croissante pour la préservation des espèces animales et végétales dans de nombreuses zones protégées des pays en développement. Le braconnage d'espèces sauvages représente le 4^{ème} marché illégal dans le monde. On constate la disparition de la grande faune africaine, les massacres d'éléphants en étant une illustration, ainsi que ceux des rhinocéros (le rhinocéros noir d'Afrique centrale s'est éteint). Les populations de grands singes et d'hippopotames, espèces pourtant communes, régressent continuellement.

En Amérique latine, l'exploitation forestière industrielle a des effets néfastes sur les communautés qui vivent dans les forêts et qui en dépendent. Les dégâts sont causés d'abord et surtout par le fait que l'exploitation forestière est destructrice, que ses auteurs sont des gens de l'extérieur qui se livrent au pillage, et qu'il s'agit d'une activité où les violations des droits de l'homme sont fréquentes (à noter une corruption fréquente caractérisant les rapports du secteur forestier industriel et des gouvernements). Que la dévastation soit considérée comme légale ou illégale semble même parfois un détail secondaire pour ceux qui se retrouvent sans moyens d'existence et dont le mode de vie est détruit. On peut citer le territoire des Ayoreo, au Paraguay, menacés par l'exploitation illégale de leur forêt¹².

Déséquilibres liés à des approches non durables

Les activités humaines aux alentours et au sein des zones protégées, si elles ne sont pas liées à une éthique de développement durable, contribuent à des déséquilibres importants, et ainsi à la destruction des écosystèmes.

Situations de conflits avec la faune sauvage

La cohabitation entre les populations locales et la faune sauvage à l'intérieur ou en bordure des zones protégées ne va pas forcément de soi. En effet, le statut de réserve naturelle conduit à une plus forte concentration en espèces animales sauvages que dans les zones non préservées. Parmi ces espèces, certaines peuvent s'avérer problématiques en détruisant les espaces cultivés, s'attaquant aux animaux d'élevage et dans certains cas en blessant ou tuant des êtres humains. Une telle situation présente des risques pour le développement socio-économique des populations locales (aléas supplémentaires dans les processus de production) mais aussi pour la protection des espèces. Dans les pays en développement, les conséquences sur la sécurité financière et alimentaire se font davantage sentir en l'absence de système d'assurance ou de dédommagements par les États. Que ce soit au Nord ou au Sud, les fonds investis pour la sauvegarde

¹²Article de SURVIVAL International du 29 mars 2016 Mouvement mondial pour le droit des peuples indigènes

de certaines espèces problématiques sont considérés comme « injustes » dans des espaces soumis à des crises et des difficultés diverses. Au niveau de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement, la persistance de problèmes avec certains animaux dans les zones rurales conduit à rejeter en « bloc » l'écologie et la politique des zones protégées.

Les conflits liés à la faune sauvage représentent ainsi un enjeu majeur pour les stratégies de gestion/protection. Une étude de cas intéressante a par exemple été réalisée au Brésil, dans l'état d'Amazonas¹³, à la périphérie de Manaus (village de São João do Tupé au sein de la réserve de développement durable (RDS) de Tupé). Il est à noter que la population vivant dans l'aire protégée n'est pas une population indigène, mais est issue de migrations économiques (pêcheurs, charbonniers, chasseurs). L'enquête réalisée montre que certaines espèces sont considérées comme indésirables, comme les loutres géantes qui consomment par jour un dixième de leur poids en poisson, ou bien les caïmans considérés comme dangereux, mais appréciés pour leur chair. Essentiellement, il s'agit de choix d'opportunités qui vont à l'encontre des objectifs de la zone protégée.

L'idée d'une « culture de la cohabitation » que l'on retrouve chez certains auteurs (Galhano Alves, 2003 ; Lescureux, 2010) peut représenter une solution, qui entraîne la nécessité d'investir dans la sensibilisation environnementale (afin d'apprécier l'environnement que l'on va protéger) et dans la promotion des stratégies de prévention des conflits.

D'autres solutions existent à travers des métiers liés à la conservation des écosystèmes ou bien avec l'opportunité de rendre la zone attrayante pour du tourisme ou bien d'améliorer la cohabitation.

Les populations indigènes sont, elles, confrontées à cette cohabitation depuis des générations et ont en général développé les réponses adéquates (les Masai du Kenya et de Tanzanie ont par exemple édifié des barrières d'épineux contre les lions afin de protéger leurs troupeaux).

Développement d'un tourisme déséquilibré

Le développement d'un tourisme tourné vers une consommation de plus en plus rapide et « rentable » des voyages participe à la menace qui pèse sur le renouvellement des ressources naturelles telles que l'eau douce, les forêts et les récifs coralliens, et met en péril la survie de nombres d'espèces vivantes, trop souvent exposées aux visites de groupes.

Le tourisme dirigé vers des îles protégées de l'ouest de la Thaïlande (parcs nationaux des îles Surin, Similan, Koh Phi Phi), qui entraîne des problèmes gestion des déchets et d'eaux usées, représente un de ces excès.

Pour qu'il représente un outil important de la conservation des aires protégées, le tourisme doit être géré de manière à préserver les valeurs écologiques. La promotion des activités touristiques permet en effet de pouvoir communiquer sur la conservation de la biodiversité. La gestion du

¹³Développement durable et territoires, Vol. 3, n° 1 | Mai 2012 article de Guillaume Marchand

tourisme dans les zones protégées nécessite cependant des compromis. Il est nécessaire de réfléchir à la question de l'accès du public aux zones protégées en tant que base pour l'écotourisme et vecteur d'une éventuelle menace pour la biodiversité.

L'utilisation non durable de certaines ressources

Elle présente une menace encore très actuelle sur les aires protégées malgré les protocoles internationaux et la réglementation en place.

On peut citer la destruction de forêts africaines pour la fabrication de charbon de bois ou pour des coupes illégales, la destruction des forêts indonésiennes pour la plantation de palmiers à huiles ainsi que des techniques de pêche et de chasse non durables (capture d'oiseaux en Amazonie et Indonésie, pêche à la dynamite en Thaïlande, capture de tortues en Inde).

Ces activités illégales constituent une économie informelle la plupart du temps validée par les communautés et les consommateurs qui n'exigent pas la traçabilité des produits. Du charbon de bois durable est en effet produit en agroforesterie, mais la demande étant très importante (utilisation de cette source d'énergie par 70% de la population africaine) les communautés autochtones peuvent être incitées à pratiquer sa fabrication au sein des zones protégées, ou même être porteuses d'offre si ces zones ne sont pas contrôlées.

Ce type d'opportunités rapporte ainsi des bénéfices aux travailleurs autochtones, même s'ils sont exploités dans un système d'interdépendance inégalitaire, et crée des besoins complémentaires. La suppression de ces activités peut constituer un effet de crise économique grave (des pêcheurs Pattinawar en Inde du Sud se sont par exemple suicidés suite à l'interdiction de la pêche à la tortue dans la réserve marine du golfe du Mannar, en fonction de la perte des moyens associée). Elle doit ainsi être compensée par des solutions économiques durables, au moins aussi avantageuses que les solutions illégales, et qui peuvent participer à la promotion d'une philosophie du respect de l'environnement partagée avec l'ensemble des populations locales.

Le principe de transformer les habitants de ces zones en gardiens de la biodiversité, à travers la création de métiers d'éco-gardes ou bien en accordant des paiements, ou des émissions de crédits aux communautés en fonction de résultats obtenus est en effet appliqué sur certains projets.

L'extraction minière dans les zones protégées

L'image de l'extraction minière dans les zones protégées reste associée à celle des traînées de pétrole répandu, des étangs d'eaux usées, du cyanure et du mercure déversés, des paysages dévastés, et des systèmes fluviaux ravagés.

Même si de nouvelles stratégies sont maintenant mises en œuvre, impliquant le partenariat ou le dialogue avec les communautés ainsi que la

restauration des sites, l'exploitation minière reste par exemple une des causes directes de la déforestation.

Une étude effectuée par la Banque mondiale¹⁴ révèle qu'un tiers des projets atteignant les peuples indigènes n'ont pas du tout appliqué cette politique de sauvegarde. Et parmi les projets qui l'ont appliquée, 14% seulement avaient mis en œuvre un plan de développement pour les peuples autochtones comme exigé dans le cadre de cette politique.

De plus en plus de communautés autochtones s'impliquent dans des luttes contre les projets d'exploitation minière et arrivent à obtenir gain de cause.

Le Congrès mondial de la conservation à Amman en 2002, a appelé à en finir avec l'extraction pétrolière, minière et gazière dans les aires protégées comprises dans les catégories I, II, III et IV de l'UICN ('Réserve naturelle intégrale', 'Parc national', 'Monument naturel', 'Aire gérée pour l'habitat et les espèces'). Toutefois, la décision d'Amman permet implicitement l'extraction dans les zones protégées incluses dans les catégories V et VI: « Aires gérées terrestres et maritimes » et « Aire protégée de ressources naturelles gérées ».

Le statut des aires protégées et leur gestion, points faibles et bonnes pratiques à valoriser

L'échec de l'approche conservacionniste

Tout au début du mouvement de création des aires protégées, le peuple Shoshone fut expulsé du parc national de Yellowstone en 1872. On a ainsi longtemps considéré que l'éviction des populations autochtones des espaces protégés représentait une nécessité, en utilisant le principe préalable selon lequel, pour être conservée, la nature doit être mise à l'abri des «interventions» humaines.

D'autres exemples incluent les Ik du parc national de Kidepo en Ouganda, les Vedda du parc national de Madura Oya au Sri Lanka et les Batwa exclus des réserves de gorilles du Rwanda, de l'Ouganda et du Congo (RDC).¹⁵

Ces expulsions ne sont pas confinées aux pays en voie de développement : il y a également eu des conflits en Amérique du Nord, en Australie et en Laponie.

L'exclusion continue dans certains pays, encore justifiée par ce point de vue, mais plus souvent par une politique de tourisme intensif ou de constitution de réserves de chasse. Une telle situation contribue à créer des déséquilibres catastrophiques chez ces communautés, obligées de quitter leur mode de vie traditionnel pour une assimilation forcée, soumises à des fractures sociales et des bouleversements

¹⁴ «Extracting Promises: Indigenous Peoples, Extractive Industries and the World Bank» mai 2003

¹⁵ Les aires de patrimoine autochtone et communautaire (APAC). Commission Mondiale des Aires protégées de l'UICN.

culturels, ceci sur une échelle importante, puisque comme cela a été précisé en amont, environ 70% des zones protégées sont habitées.

Selon une autre étude réalisée par la Banque Mondiale, la délocalisation forcée peut être susceptible de causer un stress multidimensionnel, qui comprend le stress psychologique incluant à son tour le syndrome de deuil pour la perte du foyer, l'anxiété au sujet de l'avenir et des sentiments d'impuissance associés à l'incapacité de protéger son foyer et sa communauté contre les perturbations de l'extérieur.

D'autre part, indépendamment de ses impacts sociaux et humanitaires, l'option conservacionniste a très peu apporté en termes de conservation.

La perte des droits traditionnels a en effet généralement réduit l'intérêt des peuples concernant la gestion sur le long terme de la terre et l'eau, et la création d'une aire protégée a pu dans certains cas augmenter le dommage fait aux valeurs fondamentales qui stimulaient la protection en premier lieu.

Par exemple en Chine, lorsque les forêts de village de Yuhu furent incorporées à la réserve naturelle de Yulongxueshan dans la Province du Yunnan, les fermiers coupèrent les arbres qu'ils avaient auparavant gérés selon un processus durable¹⁶. La mise en place d'une barrière autour d'une aire protégée créée rarement une solution à long terme face aux problèmes des communautés humaines mécontentes, et ce, qu'elle soit justifiée moralement ou pas.

De plus, bien que les états aient satisfait les conservacionnistes en annonçant la création de parcs, un examen attentif de leurs performances révèle l'existence d'un modèle généralisé, par lequel les élites liées à l'état continuent d'exploiter le bois et les mines dans les zones protégées et réservées. Certains parcs n'ont existé que sur le papier, et leurs taux de déforestation ont parfois considérablement augmenté, en Amazonie notamment.

Avec des options de ce type, la gouvernance et la gestion de ces zones protégées échappent complètement à la population indigène.

Gouvernance et gestion, des définitions à clarifier

Pour l'UICN, une aire protégée doit être gérée par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services éco-systémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.

La littérature consacrée à ces espaces utilise souvent de manière interchangeable les concepts de « cogestion », « gestion participative » ou « gouvernance partagée », ce qui peut créer des confusions. Il est ainsi important d'en préciser les définitions de façon à effectuer des propositions visant à établir un système viable et le plus équitable possible.

¹⁶ Note de l'UICN. Même référence

La **gouvernance d'une aire protégée** a trait à des questions de pouvoir, de relations et de responsabilité. D'un point de vue pratique, on peut la comprendre en posant la question:

«Qui détient l'autorité et la responsabilité de la gestion et doit rendre compte des résultats ?»

Elle nous informe sur les décideurs et les responsables ultimes et sur ce qui est fait ou n'est pas fait pour l'aire protégée. La gouvernance se rapporte donc aux processus de prise de décisions relatifs à l'espace et à sa gestion, ainsi qu'à la définition et à la mise en œuvre des aspects réglementaires liés à l'accès et à l'usage des ressources contenues dans l'aire protégée.

Le mode de gouvernance des aires protégées revêt donc un caractère essentiel. Selon les principes actés par l'UICN¹⁷, les six catégories de zones protégées se conjuguent avec des types de gouvernance qui sont définis de cette manière :

- ✓ Gouvernance par le gouvernement : par un organisme ou un ministère fédéral/national /sous-national, ou à travers une délégation, par exemple à une ONG.
- ✓ Gouvernance partagée: gouvernance collaborative (divers degrés d'influence) ou conjointe (conseil de gestion pluraliste) et/ou transfrontalière (divers degrés de part et d'autre de frontières internationales)
- ✓ Gouvernance privée : par un propriétaire individuel, par des organisations sans but lucratif (ONG, universités, coopératives), par des organisations à but lucratif (particuliers ou sociétés)
- ✓ Gouvernance par des peuples autochtones et des communautés locales : les aires et territoires sont conservés par des peuples autochtones ou des communautés locales, déclarés et gérée par ces peuples et communautés.

Pour les cas de gouvernance partagée et de gouvernance par les populations autochtones, ce statut est étroitement associé au statut donné par le pays aux populations autochtones, car il implique des droits d'occupation des territoires, ou bien des droits fonciers qui doivent leur être accordés.

La **gestion des aires protégées** correspond davantage à une réponse à la question:

«Qu'allons nous-faire pour atteindre les objectifs assignés à l'aire protégée, en fonction de sa catégorie?»

Les aires protégées ont en effet des objectifs spécifiques, qui incluent toujours la conservation de la biodiversité, mais souvent aussi la conservation des ressources naturelles (par exemple l'eau) et des ressources culturelles (par exemple des lieux sacrés, des mémoires historiques) associées à la biodiversité. Les aires protégées sont également censées générer des bénéfices socio-économiques, notamment pour les populations riveraines (stimulation de l'économie locale, éducation et recherche, etc.).

D'une manière générale, les éléments de gestion des aires protégées concernent:

¹⁷ UICN Gouvernance des aires protégées. De la compréhension à l'action. 2012

- Des directives qui ont trait à leurs limites, leur zonage,
- Des activités possibles pour les communautés et l'usage des ressources,
- Ce qui est permis ou interdit dans l'aire protégée
- Des activités permettant la sauvegarde des écosystèmes: restauration des habitats naturels, éradication des espèces envahissantes.
- Des interventions régulières à effectuer pour l'entretien du site: délimitation des périmètres, maintien des infrastructures (comme sentiers et ponts)

En d'autres termes, la gestion est le processus par lequel les objectifs assignés à l'aire protégée peuvent être atteints¹⁸.

Quels points faibles constatés dans la gestion ?

L'UICN et la CMAP¹⁹ considèrent que la gestion des aires protégées laisse à désirer dans de nombreux cas, certaines études ayant révélé que seulement un quart d'entre elles étaient gérées efficacement.

En termes de moyens, la vaste majorité des zones protégées existantes ne dispose pas de suffisamment de ressources, certaines ayant des difficultés financières énormes et croissantes, à mesure que les gouvernements font des coupes dans les subventions, forçant les gestionnaires à s'autofinancer, parfois en abandonnant l'éthique qui doit être associée, ou bien les contrôles nécessaires des espèces végétales ou animales.

On peut également noter un manque de données et d'informations scientifiques permettant de prendre des décisions en matière de gestion. Parfois aussi des problèmes de mauvaise gouvernance, de manque de responsabilités organisationnelles claires, ou d'absence de coordination entre les organismes chargés de s'occuper des aires protégées.

Ce problème général touche à la fois à la gouvernance (liée au pilotage et à la prise de décisions) et à la gestion plus technique des ressources existantes dans les zones (choix favorables à la conservation des ressources, à la pratique d'activité durables).

Actuellement, la tendance préconisée pour la gouvernance est de donner de l'importance à la participation de l'ensemble des acteurs impliqués et à la bonne gestion des zones protégées.

Les partenariats sont cependant plus ou moins efficaces, et la représentation des autochtones y est notamment réduite, et même peu effective quand des projets visent cet objectif.

Une étude de la Banque mondiale, déjà ancienne, a montré en effet que les tentatives visant à associer les populations locales au processus de changement et

¹⁸ Guide « En gouvernance partagée » PRCM, UICN et CEESP 2010

¹⁹ CMAP : commission mondiale des aires protégées

de développement étaient en grande partie «pour la forme» et que la plupart traitaient les populations locales comme des «bénéficiaires passifs» (Wells et Brandon, 1992; West et Brechin, 1991).

Dans le même sens, un examen mené par l'UICN a montré que de nombreux projets d'écodéveloppement, bien qu'ils aient été qualifiés de participatifs, «visent souvent des objectifs qui ne coïncident pas avec les aspirations des populations qu'ils sont censés aider» (Sayer, 1991).

Les constats réalisés récemment montrent que ces études restent encore d'actualité et que l'on peut ainsi considérer que les capacités de gestion doivent être associées à des statuts valorisant les populations dans le sens d'une participation effective.

Le principe de cogestion ou de gestion autochtone n'est par exemple pas envisageable pour les Orang Asli de Malaisie, qui sont, en matière foncière, à la merci des autorités étatiques en raison d'une loi dite "Aboriginal People Act" datant de 1954. Même si sa révision en 1974 a permis de reconnaître certains droits en faveur des Orang Asli, (le droit à l'éducation notamment), elle est demeurée répressive en droit foncier et a contribué à la diminution de l'espace qui leur a été alloué et sur lequel ils vivent actuellement.

C'est le même cas pour les pygmées d'Afrique Centrale pour lesquels la plupart des états n'ont pas ratifié la Convention 169 de l'organisation Mondiale du Travail, relative aux droits des peuples indigènes et tribaux, qui reconnaît un ensemble de droits fondamentaux essentiels à la survie des peuples indigènes, notamment leurs droits à la terre et à disposer d'eux-mêmes.

Vers une approche équilibrée et efficace

Ces points faibles ne sont cependant pas systématiques et il existe des expériences efficaces de cogestion ou de gestion autochtone.

Sur le plan de la cogestion, des approches ont été élaborées dans de nombreux pays pour intégrer la conservation des ressources naturelles au développement des communautés locales.

Par exemple, lors de la mise en œuvre du projet de la réserve de Daweishan, en Chine (1998), des discussions avec les membres de la communauté et le personnel de la réserve ont aidé à formuler des réglementations concernant la gestion des ressources forestières, qui ont été incorporées dans les règlements villageois. La mise en œuvre de cette approche a contribué à améliorer les niveaux de vie des communautés environnantes, notamment grâce à la plantation d'arbres fruitiers. Elle a aussi fourni d'autres avantages, tels que l'introduction de fourneaux fonctionnant au biogaz pour remédier à la pénurie de bois de feu. La majorité des villageois ont compris l'importance de la conservation des forêts et de l'établissement de réserves, ce qui a contribué à améliorer les relations entre la réserve et les communautés adjacentes.

Sur le plan de la gestion autochtone, les pionniers ont été les premières nations canadiennes, qui notamment sur le volet de l'écotourisme, ont mis l'accent sur le tourisme culturel et d'aventure géré par des entrepreneurs autochtones, après s'être rendus compte que les produits financiers du tourisme ne profitaient que très peu aux communautés.

L'approche des Territoires Autochtones de Conservation, développée plus loin, a été mise en avant par les Résolutions 4.049 et 4.050 de l'UICN (approuvées au Congrès Mondial de la Conservation de Barcelone en 2008). Elles représentent une évolution partout dans le monde. Les peuples autochtones et les communautés locales étant en lien avec la diversité biologique, cette approche considère que la biodiversité est étroitement liée à leurs droits collectifs sur les terres et les ressources naturelles, et à leur culture.

La participation des autochtones dans les services rendus par la nature, une nécessité

Cette participation représente l'option choisie dans cet ouvrage, qui considère la prise en compte de la capacité des populations autochtones à apporter leur contribution, à travers l'occupation des espaces naturels et l'utilisation de pratiques durables.

Des exemples d'interactions positives des communautés autochtones avec l'environnement peuvent valider cette option, à l'instar de repérages par satellite effectués en Amérique du Sud qui ont montré que les zones protégées peuplées par les autochtones souffrent moins de la déforestation et des incendies de forêt que celles qui sont inhabitées.

Elle se base également sur les principes actés par les institutions internationales. Ces derniers ne sont cependant pas toujours validés pour l'ensemble des 5000 communautés distinctes dans 70 pays, certaines se trouvant actuellement en situation de grande pauvreté et en perte de repères traditionnels.

Depuis 1996, le Congrès mondial de la nature, réuni pour sa 1^{ère} Session à Montréal, a adopté la Résolution 1.53 (Les populations autochtones et les aires protégées) qui encourage une politique basée sur les principes de:

1. Reconnaissance des droits des populations autochtones sur leurs terres, territoires et ressources à l'intérieur des aires protégées;
2. Reconnaissance de la nécessité de conclure des accords avec les populations autochtones avant la création d'aires protégées sur leurs terres ou territoires;
3. Reconnaissance des droits des populations autochtones intéressées à participer véritablement à la gestion des aires protégées établies sur leurs terres ou territoires et à être consultées sur l'adoption de toute décision qui affecte leurs droits et intérêts par rapport à ces terres et territoires.

La communauté internationale s'oriente ainsi actuellement vers des modes de réconciliation des droits des peuples à l'égard de leurs terres alliant la nécessité de conserver la nature (la biodiversité et les fonctions écologiques).

En effet, 80% des régions les plus riches en biodiversité sont habitées par des peuples autochtones, qui ont développé des pratiques très efficaces pour maintenir la richesse de leurs territoires, en respectant notamment des règles très strictes qui maintiennent cette biodiversité.

Dans les zones protégées dans lesquelles les populations continuent à vivre d'une manière ancestrale, leur mode de vie représente une garantie pour la préservation des écosystèmes.

Après le tsunami de 2004 dans le Sud Est asiatique, les Moklen (semi-nomades marins en Thaïlande et Birmanie dénommés aussi gitans de la mer), notamment ceux vivant sur l'île de Phrathong en Thaïlande, ont adapté une méthodologie permettant de restaurer les écosystèmes en fermant les étangs d'eau douce pour éviter leur salinisation. Cette expérience montre leur capacité à assurer une gestion durable. D'autre part, des enquêtes effectuées en 2000 pour le parc national avaient déjà fait le constat que malgré la présence de cette communauté depuis 70 ans dans cette île, la biodiversité a été complètement préservée. Leur résidence sur l'île, leur connaissance accrue de la région et le fait qu'ils avaient fait le choix de s'installer en presque sédentaires, ont participé au fait qu'ils aient développé des stratégies de gestion du territoire exemplaires²⁰.

Sur le plan de la conservation des forêts, on peut aussi considérer avec le WRM²¹ que les peuples autochtones sont les mieux placés pour être les gardiens des forêts et assurer ainsi leur conservation.

Leur contribution directe au maintien et au renouvellement des écosystèmes naturels peut même représenter une nécessité pour la nature et pour eux-mêmes, en fonction d'un indice de pauvreté souvent inférieur au reste de la population des pays. Les gains liés à la protection de la biodiversité doivent ainsi pouvoir procurer des avantages économiques aux populations autochtones vivant à l'intérieur ou à proximité des aires protégées.

1.3. Identité et patrimoine autochtone, des points communs entre les peuples

Une harmonie avec la nature et une capacité d'adaptation

L'idée que l'humanité ou pour être plus précis l'homme, est à l'écart de la nature, apparaît parmi les plus profondément enracinées dans la civilisation occidentale.

²⁰ Colloque « Aires protégées et populations dans le sud ouest de la Thaïlande »- Olivier Ferrari-2007

²¹World Rainforest Movement Bulletin n°46mai 2001

Elle se trouve en contraste avec les religions animistes de nombreux peuples autochtones qui, pour user de nos termes, voient de la culture dans la nature et de la nature dans la culture.²²

Partout dans le monde, les peuples autochtones et les communautés locales sont naturellement en lien avec la diversité biologique, l'utilisent pour leur subsistance et la perçoivent comme étant essentielle à leur vie. Intervenant avec une vision systémique, ils sont capables de ressentir ce qui se passe dans la nature et de sentir la nécessité de renforcer les écosystèmes, car la biodiversité correspond à leurs connaissances, pratiques et valeurs spirituelles et matérielles. Elle est étroitement liée à leurs droits collectifs sur les terres et les ressources naturelles.

Toutefois, même s'il est admis que les peuples indigènes sont, à leur manière, pleinement conscients des dangers de la surexploitation de la nature, le mythe du « bon sauvage écologiste »²³ leur attribue des représentations de la nature et des préoccupations qui leur sont en réalité étrangères. La différence entre les représentations est que là où les organisations de protection voient dans la nature des espaces à protéger (voire à racheter la propriété), les peuples indigènes se voient eux appartenir à des sites investis d'une dimension et d'une signification sacrées.

Les propos recueillis par Colchester qui s'est entretenu avec un indien kuna du Panama, illustrent la dimension de familiarité avec les lois de la nature, sans que les autochtones ne soient pour autant conservationnistes. Ils savent plutôt comment mettre en relation les humains et la nature.

« Nous ne sommes pas amoureux de la nature. A aucun moment les groupes indigènes n'ont intégré les concepts de conservation et d'écologie dans leur vocabulaire traditionnel. Nous parlons plutôt de Mère Nature ».

Du point de vue de nombreux peuples autochtones, la relation entre les peuples et la nature ne peut être séparée de la connaissance scientifique et des fondations morales et éthiques de la société. Dans ce sens, les peuples autochtones estiment qu'ils conservent la nature depuis des milliers d'années, en vivant en accord avec elle et y puisant leurs ressources. Leur relation avec leur territoire est beaucoup plus complexe, intime et vivante que le fait de « mettre de côté » des terres et des ressources pour la seule conservation, comme le font souvent les sociétés modernes en créant des aires protégées.²⁴

Ainsi, cette connaissance favorise des capacités d'adaptation à des nouvelles situations, le savoir traditionnel ayant joué au fil des ans un rôle significatif dans la solution des problèmes, y compris ceux liés à l'évolution et à la variabilité du climat. Les populations autochtones ont ainsi pu apporter quelques réponses en termes d'adaptation :

²² Nature sauvage, nature sauvée ? Peuples autochtones, aires protégées et conservation de la biodiversité Marcus Colchester

²³ Mythe de l'équilibre nature - sociétés traditionnelles (Monod, 1999)

²⁴ La diversité bio-culturelle conservée par les peuples autochtones et les communautés locales— exemples et analyse- Document d'accompagnement à la note d'information UICN/CEESP n°10, 2010

Au Bangladesh, la création de potagers flottants pour empêcher que les moyens de subsistance ne se retrouvent inondés.

Au Vietnam, la plantation d'épaisses mangroves le long des côtes pour atténuer l'impact des ondes de tempêtes.

En Amérique centrale et au Sud et des Caraïbes, le déménagement des activités agricoles dans de nouveaux lieux de peuplement moins soumis à des conditions climatiques trop rudes. Ainsi, les peuples autochtones de Guyane ont quitté la savane pour la forêt pendant les périodes de sécheresse et ont commencé à planter du manioc, qui est leur aliment de base, dans des plaines inondables généralement trop humides pour d'autres cultures.

Ces stratégies d'adaptation se trouvent parfois limitées par des effets trop importants des changements climatiques et pourraient bénéficier de la combinaison des connaissances scientifiques et traditionnelles, notamment dans les pays en développement où les technologies sont peu développées.

En Fédération de Russie par exemple, une analyse scientifique²⁵ laisse entendre que l'augmentation prévue des incendies résultant des changements climatiques en Sibérie méridionale provoquera une réduction du mélèze et des conifères tolérants à l'ombre. La diversité des espèces végétales de ces forêts se trouvera ainsi semblable à celle des steppes forestières et des zones steppiques. Afin d'éviter les grands incendies et encourager la régénération du pin sylvestre et du mélèze, on peut recommander un brûlage dirigé sur certains sites, réalisé avec l'appui des communautés autochtones.

Des savoirs ancestraux permettant de maintenir les grands équilibres

Les territoires des populations autochtones sont souvent situés dans des régions du monde au climat rude pour l'homme (forêts tropicales humides, désert, banquise, toundra, etc...). Pourtant ces groupes humains ont réussi à survivre, à s'adapter à leur environnement au fil des générations et à développer et accumuler une somme de connaissances uniques sur leur environnement naturel proche : c'est ce qu'on désigne habituellement par savoirs traditionnels.

La plupart des communautés autochtones du globe ont en effet une expérience approfondie sur les propriétés des espèces végétales et animales de leur

²⁵ FAO Département des forêts - Adaptation au changement climatique ; Vol 60- 2009

environnement. On peut songer par exemple aux vertus médicinales²⁶ ou cosmétiques d'une plante rare, mais également aux propriétés culinaires ou agricoles de certaines espèces.

Un recensement de certains de ces savoirs traditionnels est effectué, et il existe maintenant une base de données internationale qui les regroupe²⁷.

Ces savoirs présentent la plupart du temps un intérêt technique, relatif à une gamme de substances et de produits (fibres, colorants, conservateurs, huiles, parfums, médicaments, semences), ou bien de savoir-faire, mais ils peuvent également répondre à des problèmes aussi variés que, la santé, la perte de la biodiversité, la lutte contre la désertification ou le réchauffement climatique comme dans les exemples cités plus haut. A ce propos, les connaissances traditionnelles des Peuples Autochtones sont reconnues dans l'article 7 de l'Accord de Paris sur le changement climatique (COP 21) et le texte propose en outre la création d'une plateforme d'échange d'expériences. Ce projet a été entériné par la COP 23 en 2017.

La transmission en interne de ces savoirs peut donc être particulièrement intéressante pour développer des métiers verts ou bien des comportements spécifiques au sein des zones d'habitats. Ainsi, on peut se référer à l'exemple cité des populations Moklen de Thaïlande, qui ont réussi à reconstituer les écosystèmes trop salinisés, au sein d'un territoire associé à un parc naturel.

Dans le cas d'une transmission auprès de la communauté internationale, dans le respect des droits des autochtones, les communautés doivent être préalablement consentantes. Certaines acceptent d'en mettre une partie à disposition en gardant les autres pour une transmission interne, à l'instar de la communauté indienne Tulalip d'Amérique du Nord²⁸.

La question de la propriété intellectuelle est en effet posée, en fonction du phénomène de piraterie biologique qui peut discriminer les peuples autochtones, ces savoirs intéressant les industries de l'économie verte : pharmacie, cosmétique, agriculture ou encore fabricants d'aliments. A ce titre, la Convention sur la diversité biologique, issue du sommet de la terre de 1992²⁹, prévoit que soient partagés avec les détenteurs des savoirs traditionnels locaux les bénéfices tirés de la biodiversité.

Grâce à leurs connaissances traditionnelles, les communautés Kani d'Inde ont par exemple permis la mise au point d'un médicament pour les sportifs, destiné à lutter contre le stress et la fatigue. Un accord a été passé avec une société pharmaceutique indienne. Les connaissances ont été effectivement divulguées par les guérisseurs locaux, puis des brevets ont été déposés. En vue du partage des

²⁶ Avec la déclaration de Alma-Ata, l'Organisation Mondiale de la Santé a officiellement reconnu en 1978 la valeur des médecines traditionnelles et le fait que celles-ci pouvaient compléter la médecine moderne dans l'intérêt de l'humanité.

²⁷ <http://www.itknet.org/databank/index.php/2009/03/pot-in-pot-cooler-food-storage/>

²⁸ Tulalipnaturalresources www.tulalip.nsn.us

²⁹ Convention sur la diversité biologique, articles 8 et 15

avantages tirés de ses brevets, un fond spécial a été créé dont le budget est affecté à la formation et à l'éducation de la communauté Kani.

Des organisations gérées par les autochtones peuvent mettre en valeur ces savoirs. En Argentine³⁰, le Conseil des Caciques de la Nation Mbya Guaraní³¹ est une organisation qui rassemble 90 communautés établies sur tout le territoire de la province de Misiones. L'organisation jouit d'un statut officiel et organise des activités d'information et de formation avec la collaboration des Conseils des anciens et des guides spirituels. Des projets de loi ont été déposés auprès des parlements provinciaux et du parlement national (sur la notion de délit contre les peuples autochtones, de la propriété intellectuelle communautaire) et des ouvrages ont été publiés (Recueil de droit coutumier et positif, écologie et pensée indigènes, manuel de médecine ancestrale).

Le succès de l'utilisation du savoir traditionnel dans les stratégies d'adaptation aux changements climatiques est cependant partiel. Ce constat permet d'émettre le souhait de la mise en place d'un rapport sain entre traditionnel et scientifique, notamment dans les pays en développement où les techniques de prévision et de modélisation sont le moins développées.

Sur le plan des précipitations atmosphériques, bien que la plupart des modèles de données enregistrent principalement la variation de leur volume, les populations autochtones tiennent ainsi compte de leur régularité, de leur durée, de leur intensité et du moment où elles ont lieu.

Ainsi, le savoir traditionnel doit être analysé, soutenu et intégré dans la recherche scientifique.

Une richesse culturelle fragilisée

Cette richesse culturelle n'est cependant plus présente chez la totalité des populations autochtones. Si on a pu quelques temps envisager, dans l'esprit de la terminologie des « derniers premiers hommes »³², c'est-à-dire ceux qui survivront à la société industrialisée, que l'ensemble des peuples autochtones pouvaient résister dans le temps aux problèmes que rencontre le reste de l'humanité, l'actualité met souvent en évidence leur vulnérabilité, la perte de leurs valeurs traditionnelles et leur paupérisation croissante.

Un taux de pauvreté très important et un statut social marginalisant

Avec 370 millions de personnes à travers le monde, les peuples autochtones représentent en fait 5 % environ de la population mondiale mais ils forment 15 % du

³⁰ Documents OMPI /COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE juillet 2009

³¹ Consejo de Caciques de la Nación Mbya Guaraní

³² Exposition de photos de Roger Job Maison Robert Doisneau Paris 2011

nombre d'individus les pauvres du monde, particulièrement exposés à la discrimination et à l'exclusion. Il leur est difficile d'accéder à une éducation de qualité, à des offres de travail décent, à un soutien à des activités génératrices de revenus, ainsi qu'à une protection sociale.

Sur leurs territoires ancestraux, ils pourraient prétendre préserver environ 80 % de la biodiversité mondiale, mais ne possèdent légalement en moyenne qu'à peine 11 % de ces terres³³.

Améliorer leur condition de vie exige à la fois de parvenir à une croissance économique durable et de mettre en place des stratégies pour lutter contre les causes des nombreux préjudices dont ils sont victimes, tout en tenant compte de leurs avis et de leurs besoins particuliers de développement.

On peut ainsi mettre en évidence quelques exemples de problématiques spécifiques relatives à leur statut souvent marginalisé et à leur niveau de vie très bas par rapport au reste de la population.



Extrait de la carte des parcs nationaux du Panama

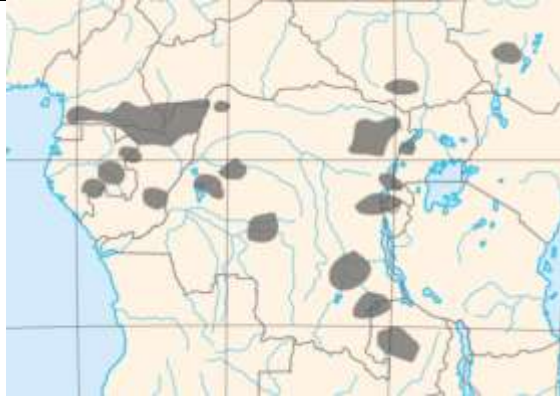
Communauté Ngöbe du Panama

Au Panama, comme dans la plupart des pays d'Amérique Latine, le taux de pauvreté est plus élevé chez les autochtones que dans le reste de la population (de 5,9 fois). Les statistiques sanitaires sont alarmantes (fossé de 10 ans entre espérance de vie des autochtones et non autochtones), et au niveau éducatif, un écart sensible persiste en ce qui concerne le nombre d'années de scolarité

Pour exemple sur une communauté, les Ngöbe, représentant le groupe le plus important (avec 200 000 personnes ayant un territoire attribué) travaillent traditionnellement dans leurs fermes et produisent du maïs, du manioc, ainsi que quelques fruits en utilisant la technique d'agriculture sur brûlis, qui peut s'avérer dévastatrice quand la pression démographique devient importante. Lors de la saison de récolte du café, plus de la moitié d'entre eux migrent pour travailler dans les plantations dans la partie ouest de la province.

Les jeunes sont souvent employés en dehors du territoire, en ville ou pour des travaux durs de la campagne, avec des salaires souvent sous valorisés. Les problèmes d'alcoolisme sont fréquents chez ces jeunes et, à l'intérieur du territoire on peut noter que le travail des enfants est répandu chez les familles les plus pauvres.

³³ Source Site banque mondiale
<http://www.banquemondiale.org/fr/topic/indigenouspeoples/overview>



Communauté Batwa du Burundi

L'ensemble de la communauté pygmée en Afrique centrale est estimée à un demi-million d'individus³⁴. Certains vivent encore traditionnellement dans le milieu forestier, mais en fonction de la disparition d'une partie des grandes forêts primaires, les populations pygmées se retrouvent dans certains îlots forestiers ou bien en milieu rural où ils sont souvent dépossédés de terres

*Répartition des pygmées en Afrique Centrale
(Wikipedia)*

Ils appartiennent ainsi aux segments les plus marginalisés et vulnérables de la population.

C'est le cas des batwas du Burundi, qui représentent moins de 1% de la population, à savoir aux environs de 80 000 habitants et qui pour certains, dans ce petit pays comprenant quelques réserves naturelles vivent à l'intérieur ou à proximité de ces zones.

Ils sont maintenant sédentarisés mais vivent sans terre et dans une grande pauvreté. Aucun mécanisme de compensation pour la perte de leurs droits ancestraux sur la terre n'a été mis en place du fait de la création des parcs nationaux. Leur positionnement dans certains d'entre eux, comme celui de la Kibira où des conflits armés ont été présents ces dernières années, fragilisent encore les dernières possibilités de vie traditionnelle.

³⁴ Source ONG Survival International 2015



Malaisie péninsulaire

Communauté Orang Asli de Malaisie

Représentant environ 0,6% de la population malaisienne, les Orang Asli (hommes des origines en malais) constituent une minorité indigène, économiquement et politiquement en marge de la société et divisée en 19 sous-tribus, chacune possédant sa langue et sa culture propre, que l'on retrouve en Malaisie péninsulaire, principalement dans les forêts de l'intérieur montagneux de la péninsule Malaise.

Certains sont demeurés nomades et chasseurs-cueilleurs et à ce titre, leur mode de vie traditionnel peut être comparé à celui des pygmées d'Afrique. En matière foncière, le destin des Orang Asli est à la merci des autorités étatiques en raison d'une loi dite "Aboriginal People Act" qui date de 1954, visant les populations indigènes. Lors de sa révision en 1974, cette loi a permis de reconnaître certains droits en faveur des Orang Asli, le droit à l'éducation notamment mais en droit foncier, elle est demeurée répressive et a contribué à la diminution de l'espace alloué à ces communautés.

Ils ont en effet été privés des terres ancestrales qu'ils possédaient coutumièrement. On peut noter également que les activités touristiques échappent complètement à leur gestion, et qu'ils ne sont acteurs que pour de la présentation de danses folkloriques et la vente de quelques produits de la forêt et artisanat local.



Extrait de carte de la Côte Sud Est du Tamil Nadu

Communauté des Pattinawar en Inde du Sud

La caste des Pattinawar, dans l'état du Tamil Nadu en Inde, compte environ 20 000 familles de pêcheurs traditionnels répartis dans 57 villages.

65% de la population de ces pêcheurs traditionnels vit sous le seuil de pauvreté.

Les femmes ont diverses activités, comme vendeuses et transformatrices du poisson, et pratiquent pour certaines des activités traditionnelles comme la cueillette d'algues par exemple.

En fonction d'une pression constante sur les réserves halieutiques, il existe des tensions fortes entre chalutiers et bateaux côtiers traditionnels qui fréquentent les mêmes lieux de pêche, cette cohabitation sur les mêmes ressources mettant à mal les modes de régulation mis en place par les villages de pêcheurs côtiers. La protection de l'environnement et la création d'une aire marine protégée contribue également à sa paupérisation, dans la mesure où d'autres alternatives économiques n'ont pas été prévues. On assiste ainsi depuis quelques temps à des suicides de pêcheurs, répercussions notamment de l'interdiction de la pêche à la tortue dans les AMP.

Communauté des Inuits du Canada



Carte de la région « Inuit Nunaat »
Wikipedia

Aujourd'hui, la plupart des Inuits du Canada vivent dans une zone appelée « Inuit Nunaat », la patrie inuit. L'Inuit Nunaat est constitué de quatre régions créées à la suite de la signature d'accords de revendication territoriale.

Malgré des évolutions notables effectuées sur le plan social³⁵, certaines disparités restent importantes par rapport au reste de la population canadienne sur les plans du logement (surpeuplement) et de la santé (taux de cancer élevés liés au tabagisme).

Leur mode de vie reste axé sur la culture traditionnelle, notamment au niveau de la recherche de nourriture (chasse au phoque et au caribou, pêche), et sur le plan climatique, la majorité des communautés inuit du cercle circumpolaire dépendent de la glace pour différents besoins de déplacement pour ces activités. Leur calendrier est notamment fondé sur les conditions environnementales observées et sur des événements connus, tels que l'évolution de la glace et la migration des animaux.

Les profondes modifications de l'environnement arctique associées aux changements climatiques ont ainsi d'importantes répercussions sur leur mode de vie. L'adaptation des pratiques nécessite de nouveaux outils de géo-localisation et de déplacement, relativement coûteux et qui contribuent immanquablement à la perte de traditions et de savoirs locaux actuels.

Communauté aborigène d'Australie

Les Aborigènes établis à l'intérieur des terres, dans le bush et le désert, vivaient traditionnellement de chasse et de cueillette, pratiquant une technique de brûlis du sous-sol pour encourager la pousse des plantes préférées du gibier chassé. Ils possédaient

³⁵ Statistiques Canada- Enquête auprès des peuples autochtones, 2006 : Santé et situation sociale des Inuits



*Territoires occupés aujourd'hui
par les aborigènes principalement
vers le rocher d'Ayers et la terre d'Arnhem.*

Timbre poste australien

également des techniques très évoluées pour trouver de l'eau.

Aujourd'hui, plus de la moitié des Aborigènes vivent en ville, très souvent dans les périphéries, dans des conditions de grande pauvreté. Beaucoup d'autres travaillent comme ouvriers agricoles. Conséquence directe de cette situation, leurs taux de mortalité infantile et de suicide sont très supérieurs au reste de la population tandis que leur espérance de vie est beaucoup moins grande. Ils constituent également une portion anormalement élevée de la population carcérale.

Dans la moitié nord du continent, certains groupes ont cependant réussi à continuer leur vie traditionnelle sur leurs terres. En 1992, un jugement de la Haute Cour a reconnu pour la première fois l'existence de leur droit foncier en tant qu'aborigène autochtone sur des terres rurales d'Australie. La reconnaissance de ces droits est en cours pour d'autres groupes, malgré l'existence d'un gros écart entre la vision de l'État australien et celle des aborigènes sur l'autodétermination.

Un vaste Programme est mis en place pour les Espaces protégés aborigènes (*Indigenous Protected Areas Program*), représentant un instrument visant à aider les aborigènes australiens à faire face à la responsabilité de gestion de leur territoire et de transmission de leurs connaissances aux générations futures. Il représente une étape intéressante pour un rapprochement entre les cultures, autour du thème environnemental (application réalisée dans une aire protégée de la taille du Portugal créée en 2012 et sous gestion aborigène).

La contribution du changement climatique à cette fragilisation

Les autochtones font aussi partie des populations les plus touchées par les effets des changements climatiques. Même si certaines communautés, en fonction de leur vaste culture d'adaptation pourront faire face à ces changements, ce n'est pas le cas pour la totalité. Certaines devront être évacuées et relocalisées en dehors de leur territoire d'origine.

- Au niveau des forêts tropicales, l'augmentation de la température prévue est comprise entre 2 et 8°C au cours du XXIème siècle, ce qui aura un impact sur les précipitations et sur les cycles des saisons. Les conséquences sont des plus grandes périodes de sécheresse, des récoltes plus difficiles et des feux de forêts plus fréquents. Ces effets sont amplifiés par la déforestation et

la fragmentation forestière, qui relâchent toujours plus de carbone dans l'atmosphère, alimentant un cercle vicieux. Des modèles suggèrent qu'à la fin du siècle la majorité de la forêt amazonienne pourrait être remplacée par des paysages de savanes, voire de sols complètement nus³⁶.

- Les écosystèmes montagneux sont parmi les plus touchés par le réchauffement climatique. Les prévisions tablent sur une augmentation d'au moins 5-6°C dans ces régions, qui entraînerait le recul des glaciers et les mouvements vers l'amont de la végétation et des espèces animales. Cette flore et de cette faune sont essentielles pour les peuples autochtones qui dépendent de la végétation alpine pour se nourrir mais aussi pour se soigner.
- Les communautés habitant les zones semi-arides et désertiques (2 milliards de personnes) devront faire face à des problèmes d'érosion et de modification des terres. Ainsi, prenant comme exemple le désert du Kalahari, qui possède actuellement des dunes qui ont pour la plupart une végétation utilisée pour pâturage, les modélisations prédisent une augmentation des températures d'entre 2,5°C et 4,3°C, et une forte augmentation de la vitesse du vent, ce qui produira une forte expansion des dunes et une diminution des herbages. De plus, les populations de ces zones seront amenées à affronter les problèmes liés à l'accès à l'eau.
- Dans les régions polaires, la fonte de la calotte glaciaire et du permafrost menace la subsistance de la communauté traditionnelle inuit à travers leurs stratégies de pêche et de chasse, ainsi que leurs déplacements dépendent de la stabilité de la glace solide. La biodiversité de l'écosystème est en train de souffrir de modifications assez notables (réduction des habitats des espèces indispensables dans les pratiques de cette population, changement des routes migratoires de certains animaux comme les phoques, apparition de nouvelles espèces, en particulier des insectes). Sur le plan des infrastructures, certains villages de la côte subissent des inondations et des forts vents pendant l'hiver, qui détruisent leurs constructions.
- Dans les îles, les principaux problèmes liés au changement climatique correspondent à la hausse du niveau de la mer, l'augmentation de la température et des tempêtes violentes (ouragans et typhons). Les populations des îles ont souvent de vastes connaissances par rapport au management et gestion de leur environnement, leur permettant de s'adapter aux contraintes du changement climatique, comme par exemple la

³⁶ Martha Alvarez Bauza « Les Peuples Autochtones face au changement climatique » 2010

stabilisation des terres, ou la modification des techniques de pêche mais ce n'est pas toujours le cas.

1.4. Les besoins et les souhaits des populations autochtones

Dans un tel scénario catastrophe sur le plan climatique, l'espoir est d'abord représenté par un changement de comportement des pays industrialisés. Mais sur le plan des aires protégées et dans le cadre de la préservation des écosystèmes, il peut aussi venir des savoirs des peuples autochtones, qui gèrent depuis très longtemps des problèmes associés à leur environnement. Cette marge d'action est cependant dépendante du statut accordé par les gouvernements à ces communautés.

Sur le plan de la culture autochtone, on peut également noter des fortes disparités dans les engagements des communautés, certaines cherchant à la valoriser et d'autres s'engageant plutôt dans une intégration ou une assimilation à la culture nationale.

Les crédits « carbone », financés à partir de fonds publics et privés représentent une opportunité financière pour appuyer les communautés dont le souhait est celui de la préservation des écosystèmes de leur environnement naturel.

Des droits validés mais difficiles à imposer

On retrouve une constante sur le plan institutionnel, c'est la difficulté pour les institutions à reconnaître les populations autochtones comme des entités à part entière, bénéficiant des droits validés par la législation internationale, notamment les droits territoriaux.

La Déclaration des droits des peuples autochtones par l'Assemblée générale des Nations Unies, datant seulement de 2007, représente à ce titre le fruit de 20 ans de négociations, ce qui montre la présence d'un déni assez fréquent de la culture autochtone par les pouvoirs publics et les classes sociales dominantes.

A noter cependant que cette Déclaration, même adoptée par une majorité de 143 états, est plutôt de nature symbolique, et n'a pas de caractère contraignant sur le plan juridique. Ainsi les communautés ont été ou sont toujours souvent obligées de lutter pour préserver leurs droits, ou les gagner quand les pays n'ont pas ratifié les traités internationaux.

Pour exemples, les problèmes les plus graves auxquels sont confrontés les pygmées sont la non-reconnaissance de leurs droits territoriaux de chasseurs-cueilleurs ainsi que le déni de leur statut de peuple indigène dans de nombreux pays africains. Au niveau des Orang Asli de Malaisie, leur statut de « bumiputera »

(ayant droit en tant que malais) a besoin d'être validé régulièrement. Ils disposent d'une licence temporaire leur permettant de vivre au sein des zones forestières et réserves, mais qui ne leur attribue pas une garantie d'occupation. La religion aborigène n'est pas non plus reconnue dans ce statut.

Les compétences de gestion de l'environnement par les peuples indigènes qui en dépendent sont pourtant souvent reconnues par la communauté scientifique. La gestion de problèmes liés au tsunami, qui a été effectuée par les Moklen en Thaïlande en a donné l'illustration. De la même manière, les régions les plus isolées au monde, y compris les parcs nationaux nord-américains de Yosemite et de Yellowstone, ou bien le parc national tanzanien du Serengeti, sont habitées par des peuples qui ont su maintenir la biodiversité de leur environnement jusqu'à présent.

Cette reconnaissance par un cercle de scientifiques ne va cependant pas forcément de pair avec la volonté gouvernementale.

De fortes disparités de statut entre les communautés

Des disparités de fonctionnement suivant les communautés

Par définition, les populations autochtones sont entendues comme les descendants des populations précoloniales, ou bien des peuples tribaux ayant leurs coutumes, traditions ou législation propres³⁷. Si certaines de ces communautés représentent les dernières tribus vivant en harmonie avec leur environnement et sont maintenant en voie de raréfaction, la majorité des communautés autochtones sont devenues plus cosmopolites ou hétérogènes, et n'obéissent parfois plus aussi strictement que dans le passé à l'autorité traditionnelle.

Les individus s'y trouvent parfois davantage pris par leurs propres intérêts que soucieux du bien-être collectif. Ainsi le respect de certains tabous traditionnels peut disparaître avec la modernisation et l'hétérogénéité croissante des communautés.

Ces tabous représentent en effet souvent des garanties pour maintenir l'harmonie avec l'environnement naturel. Par exemple, l'interdiction de se rendre au fleuve certains jours afin de permettre à l'esprit ou au dieu du fleuve de prendre un jour de repos constitue un moyen de protéger les masses d'eau.

Les disparités de fonctionnement peuvent varier suivant les sites géographiques, le statut accordé aux populations et la force identitaire de la communauté. Ainsi, certaines communautés autochtones se sont fortement urbanisées dans les zones où elles sont présentes en nombre (peuples premiers au Canada, aborigènes d'Australie). D'autres communautés sont marginalisées, souvent méprisées des

³⁷ Définition validée par la convention n°169 de l'OIT relative aux droits des peuples autochtones et tribaux

autres populations et se retrouvent dans la grande pauvreté. Leur savoir n'est pas reconnu et les jeunes ont plutôt tendance à se rapprocher du monde moderne et à en subir certaines dérives (alcoolisme, drogue, mendicité).

Certains groupes ont cependant pu s'organiser socialement ou politiquement et créer des activités leur permettant de vivre dignement. Les bonnes pratiques utilisées feront ainsi l'objet d'une description en vue de les étendre au profit d'autres communautés.

Différences de statut politique

Les politiques gouvernementales à l'égard des autochtones sont très variables. Certaines visent à éradiquer les styles de vie et les cultures des autochtones, et à intégrer ceux-ci au courant national dominant. D'autres cherchent à les isoler et à les tenir à l'écart de la majorité nationale. Dans les deux cas, le préjugé sous-jacent reste que les peuples autochtones sont inférieurs et doivent, soit être élevés à un niveau culturel plus moderne, soit être tenus à l'écart des populations «supérieures»³⁸. Les politiques d'intégration avaient dans un premier temps reçu l'aval de la législation internationale, avec la promulgation de la Convention 107 de l'OIT sur les populations indigènes et tribales.

Toutefois, elles ont été rejetées plus récemment comme inappropriées, et les politiques actuelles soulignent la nécessité de respecter «l'aspiration de ces peuples à garder la maîtrise de leurs propres institutions, de leur mode de vie et de leur développement économique, ainsi qu'à maintenir leur identité, leur langue et leur religion dans le cadre des Etats au sein desquels ils vivent».

La gouvernance et la gestion autochtone de territoires représentent ainsi la pratique préconisée, qui est présente sur les territoires américains, tant en Amérique latine qu'en Amérique du Nord, ainsi que les territoires aborigènes d'Australie depuis les années 1990. Les réussites peuvent être diverses : ainsi dans les parcs australiens, l'état continue à garder un large contrôle notamment sur le plan du tourisme autochtone générateur de revenus³⁹.

En réalité, on assiste cependant la plupart du temps à un mode de gouvernance par les acteurs gouvernementaux et donc à une stratégie totalement dépendante de décisions politiques. C'est le cas par exemple au Panama avec l'ANAM⁴⁰ qui est responsable de la gestion de l'ensemble des ressources naturelles et jouit donc d'une influence considérable, ou bien de nombreux pays asiatiques avec les bureaux des parcs nationaux qui jouent le même rôle.

³⁸ Marcus Colchester *Nature sauvage et nature sauvée ?* 2003

³⁹ Exemple donné dans le rapport 2015 de SURVIVAL INTERNATIONAL - S. Wearing and M. Huyskens, "Moving on from Joint Management Policy Regimes in Australian National Parks," *Current Issues in Tourism* 4 (2001) 182-209.

⁴⁰ Autoridad nacional del Ambiente en Panamá

Les dispositifs de cogestion, préconisés par l'UICN, restent ainsi encore minoritaires, présents théoriquement dans 37 pays sur les 70 abritant les 5000 communautés autochtones du monde, mais pratiqués en réalité dans très peu de pays.

Dans certains parcs nationaux, le principe de la cogestion de la zone avec les autorités est retenu⁴¹, mais sa réglementation reste encore à concevoir et à mettre en œuvre, ce qui signifie qu'elle est loin d'être effective.

Il semble donc essentiel de se diriger progressivement vers les options de cogestion préconisées par l'UICN, afin de relever ainsi le défi de la gouvernance partagée pour des initiatives de conservation de la biodiversité, même si à terme, ce sera la gestion autochtone qui devra être visée.

Les souhaits des autochtones, quelles tendances ?

Ce que la plupart des peuples autochtones revendiquent est le droit à continuer à utiliser leur territoire. Il est clair que ces communautés ont jusqu'à présent « conservé » leurs terres depuis des siècles et ont agi de la sorte tout en tirant les matériaux essentiels à leur survie. Le « territoire » est ainsi une entité liée au « bien commun » de la communauté. Le fait d'en être chassé représente un bouleversement complet dans leur mode de vie, qui entraîne ainsi leur vulnérabilité, à travers la perte de leurs ressources et de leurs valeurs traditionnelles.

Les institutions internationales recommandent une reconnaissance adéquate des droits de propriété, de mise en valeur, de maîtrise et d'exploitation de leurs terres communautaires, territoires et ressources dont ils sont les propriétaires ou occupants traditionnels.⁴²

Les stratégies conventionnelles de type conservacionniste interdisent en effet à la population de poursuivre ses activités de subsistance au sein des aires protégées, souvent au profit de structures privées ou gouvernementales qui s'octroient des revenus supplémentaires à travers des objectifs touristiques.

Lorsqu'un projet de zone protégée est mis en place par un gouvernement, la première attente des communautés autochtones au niveau de la gouvernance et du mode de gestion peut donc relever de la participation de la population à la formulation des accords et de leur application.

L'autodétermination préconisée par les conventions internationales représente une série de défis institutionnels sur du long terme, sur le plan politique, social et économique. A ce titre, les Territoires Autochtones de Conservation mis en avant

⁴¹ Document produit par l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature en 2008

⁴² Cohabitation population fang/CNPN, WCS dans la conservation de l'environnement au Gabon : Analyse du cas du Parc National des Monts de Cristal
par Aimée Prisca MEKEMEZA ENGO

par les Résolutions 4.049 et 4.050 de l'UICN permettent aux communautés de s'engager dans cette voie.

A l'heure actuelle, la propriété (et la gestion) communautaire représente un pourcentage significatif, qui a des effets positifs pour la diversité biologique et culturelle de la planète, même si la propriété étatique et privée restent majoritaires. Par exemple, les territoires autochtones dans le bassin de l'Amazone couvrent plus de 197 millions d'hectares, c'est-à-dire 25% du total de la surface forestière du bassin.

Au niveau culturel, les peuples autochtones sont souvent fiers de leur différence, de leur langue, de leurs croyances et de leurs systèmes de savoirs. La valeur de ces croyances et pratiques est de plus en plus reconnue par les populations non autochtones. Se considérant comme victimes d'une discrimination délibérée, ils réclament souvent le respect de leur propre système de valeurs et de leur mode de vie. Ils veulent ainsi avoir leur mot à dire sur les activités menées sur leurs terres et bénéficier d'une manière équitable des avantages découlant de l'exploitation de leurs systèmes de savoirs.

2. Construire une relation gagnant/gagnant sur le concept de développement durable

Une relation « gagnant/gagnant » serait celle plaidant pour les interactions humaines avec l'environnement biologique, ceci dans le but d'assurer la conservation de la diversité des espèces, parce qu'au bout du compte la survie de l'homme en dépendra. L'objectif sera à la fois le maintien d'un environnement naturel préservé et celui d'un mode de vie des communautés autochtones correspondant aux standards du développement durable. Le défi à relever, à travers l'agenda 2030 de développement durable, représente ainsi une opportunité à saisir, l'agenda déterminant des objectifs de développement spécifiques aux populations autochtones avec, par exemple sur le plan économique, le doublement en 2030 des revenus des petits producteurs.⁴³

La conjonction de trois facteurs peut constituer une garantie de réussite d'une telle stratégie, afin d'appuyer des initiatives mises en œuvre par ou avec les communautés :

- Un cadre international, définissant les enjeux du développement durable et notamment certains indicateurs associés à l'environnement et aux conditions de vie des communautés, qui serve de référence aux initiatives menées.
- Des techniques et des métiers permettant une articulation entre les besoins des zones protégées et ceux des communautés.

⁴³ Secretariat of the Permanent Forum on Indigenous Issues/DSPD www.un.org/indigenous

- Un soutien politique national, régional ou local aux initiatives menées en faveur de cette stratégie, à travers les divers modes de gestion impliquant les communautés.

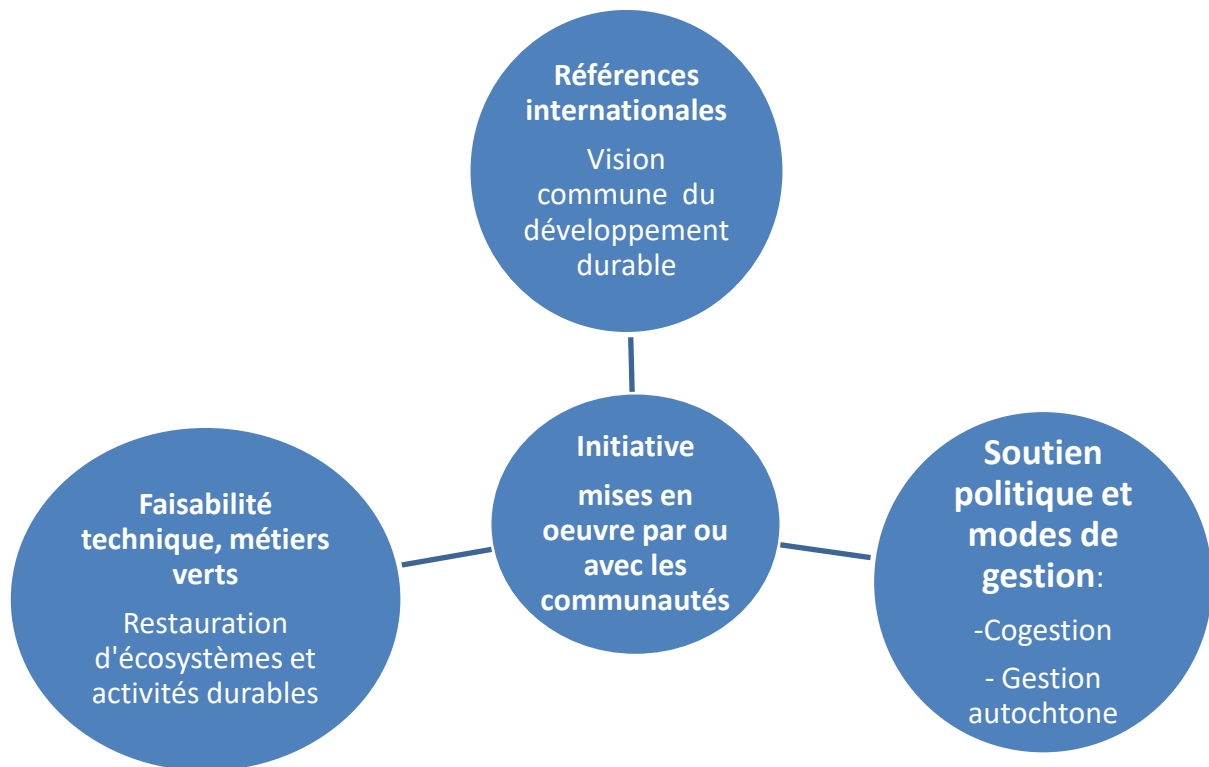


Schéma n°1: Les facteurs associés à une relation gagnant/gagnant

2.1. Des références internationales pour un développement durable.

Les conférences onusiennes sur le développement durable ainsi que les conclusions et accords liés à la conférence de Paris sur le réchauffement planétaire en 2015 ont permis de définir ce concept et d'en déterminer des modalités de mise en œuvre pour les différents pays.

Les conférences internationales qui déterminent l'avenir que nous voulons

La Conférence sur le développement durable de Rio de Janeiro (juin 2012), dénommée Rio + 20, a fait suite à une série de sommets de la terre qui se déroulent tous les 10 ans depuis 1972.

Ce dernier sommet onusien a déterminé un projet de résolution intitulé « l'avenir que nous voulons ». Il représente la vision commune des nations sur les défis que le monde doit relever aujourd'hui afin d'assurer un développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales, en fonction du schéma suivant :

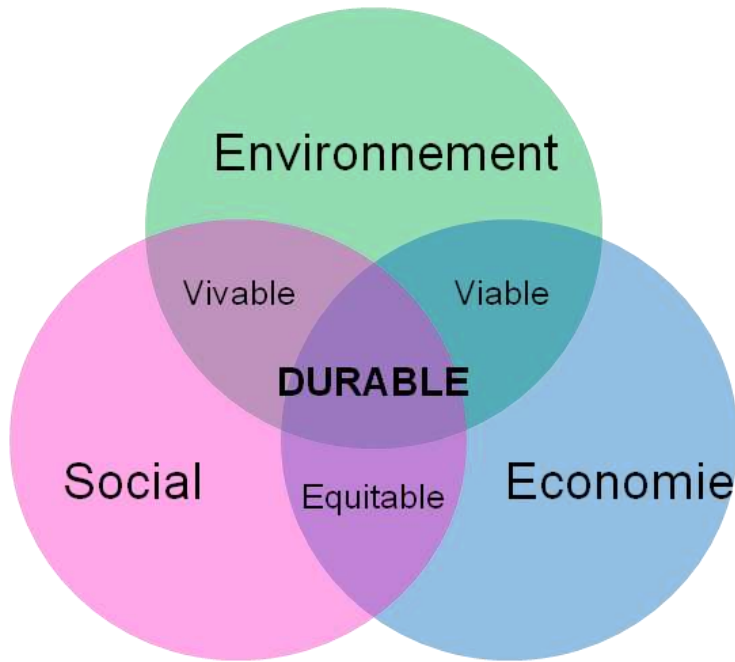


Schéma n°2 : Représentation conventionnelle du développement durable

Les objectifs premiers et les préalables indispensables du développement durable consistent pour les Nations Unies dans l'élimination de la pauvreté, l'abandon des modes de consommation et de production non viables en faveur de modes durables, ainsi que dans la protection et la gestion des ressources naturelles.

Le sommet reconnaît ainsi la valeur intrinsèque de la diversité biologique ainsi que de son rôle décisif dans la préservation des écosystèmes qui fournissent des services essentiels. La perte de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes entraveraient le développement mondial, compromettant la sécurité alimentaire et la nutrition, l'accès à l'eau et son approvisionnement.

Chaque pays est encouragé à appliquer des politiques en faveur de l'économie verte de manière à stimuler une croissance économique soutenue et permettre également de garantir la viabilité environnementale, la préservation de la diversité biologique et la régénération des ressources naturelles.

Il est d'ailleurs constaté que certains pays reconnaissent déjà les droits de la nature dans le cadre de la promotion du développement durable et adoptent des approches globales et intégrées. La France, par exemple, avec le « Grenelle de l'environnement », a commencé à décliner cette vision à partir de 2007, en prenant des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable qui sont actuellement en cours de mise en œuvre.

Pour rappel, le sommet de Rio a donné priorité aux domaines suivants :

- ✓ La conservation des océans et mers : les pays sont incités à appliquer efficacement une démarche éco-systémique et l'approche de précaution dans la gestion des activités influant sur le milieu marin, dans le respect du droit international.

- ✓ La conservation des forêts : La gestion durable des forêts représente des avantages sociaux, économiques et environnementaux pour les peuples. Il est important de parvenir à cette gestion durable, à créer des forêts, restaurer les paysages forestiers et reboiser, ralentir et arrêter la déforestation et la dégradation des forêts, afin d'inverser le processus, notamment dans les pays en développement.
- ✓ L'agro-écologie, intégrant l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, la pêche et de l'aquaculture reposant sur les processus écologiques naturels, est également promue
- ✓ Le développement durable du tourisme : un tourisme bien conçu et bien organisé peut en effet apporter une contribution non négligeable au développement durable dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale.

Le rôle qui peut être attribué aux communautés autochtones

La conférence précise également que les savoirs, innovations et pratiques traditionnels des populations autochtones et des communautés locales contribuent grandement à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et que leur application plus large peut favoriser le bien-être social et des modes de subsistance durables. Ainsi, dans les zones où des peuples autochtones gardent un mode de vie lié à la nature, il est important qu'ils puissent participer à leur niveau à la réalisation de cet objectif, notamment dans le cadre des changements climatiques menaçant les équilibres des écosystèmes.

Pour exemple, la communauté des autochtones Quechua du « Parque de la Papa », au Pérou, entretient un parc de pommes de terre dans les Andes, qui compte plus de 1 000 variétés de ce légume. Un grand nombre de ces variétés pousse dans des conditions difficiles et constitue une forme solide de résilience, dans un contexte où les variétés premières peuvent être oubliées au profit de l'agriculture industrielle.

Dans cette réserve, les savoirs traditionnels de la communauté peuvent être partagés avec ceux des scientifiques.

En complément à cette approche, les Nations Unies mettent l'accent sur l'importance de doter les communautés des compétences requises, grâce à l'éducation et à la formation. L'accès universel à un enseignement de qualité à tous les niveaux représente ainsi une condition essentielle du développement durable, ainsi que de la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont ceux du Millénaire, permettant d'étendre l'accès à l'éducation aux peuples autochtones, aux communautés locales et minorités ethniques.

Le point de vue de l'ouvrage est que sur le plan de la formation professionnelle, il serait important de constituer des filières vertes qui permettraient aux jeunes

autochtones, s'ils le souhaitent, d'envisager leur avenir au sein de la communauté et de leur environnement.

La valorisation de l'économie verte (entendue comme participant au volet environnemental du développement durable) peut devenir ainsi une priorité, notamment dans les pays en développement, à la fois pour la promotion des écosystèmes naturels que pour l'élimination de la pauvreté.

Les aires naturelles protégées, considérées dans leur contexte général comme des réservoirs vitaux de biodiversité pour la planète, peuvent ainsi, dans un contexte plus localisé, représenter des éléments clés de la prospérité nationale et des fournisseurs d'avantages durables pour les populations qui vivent à proximité ou au sein de ces zones.

2.2. Des techniques et des métiers pour articuler les besoins des zones protégées et ceux des populations autochtones

Les menaces répertoriées sur les aires protégées représentent des freins au rôle de restauration de la bio-capacité de ces réserves naturelles. Des réponses techniques efficaces peuvent être données au profit d'une articulation entre les besoins des zones protégées et ceux des communautés.

Si, dans les zones où les populations continuent à vivre d'une manière ancestrale, leur mode de vie représente une garantie pour la préservation des écosystèmes, ce n'est cependant pas le cas pour la majorité des communautés en train d'abandonner les modes de vie traditionnels.

Afin qu'elles puissent se retrouver à nouveau comme un élément moteur dans un dispositif de protection des écosystèmes, l'option de mettre en œuvre des activités économiques durables permet d'améliorer leur situation économique (l'indice de pauvreté des communautés autochtones se trouve souvent inférieur au reste de la population).

Ces activités, constituant bon nombre de métiers « verts », peuvent donc être associées spécifiquement à la restauration des écosystèmes ou bien à l'exploitation durable des produits des zones protégées. Elles utilisent à la fois comme support des savoirs traditionnels ou bien des pratiques innovantes issues de travaux de scientifiques.

Dans les deux cas, elles s'appuient sur des connaissances et compétences techniques qui garantissent leur faisabilité.

Autour du maintien et de la restauration des écosystèmes

L'IUCN a précisé lors de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, (Inde, 19 octobre 2012) que la restauration des écosystèmes peut et

doit être une composante essentielle des programmes de conservation et de développement durable dans le monde. Actuellement, plus de 2 milliards d'hectares de terres pourraient être restaurés dans le monde, surtout dans les pays tropicaux et tempérés. Les récifs coralliens composant 28 millions d'ha nécessitent également une restauration pour retrouver leur potentiel générateur de vie, abritant ¼ des espèces marines connues.

Activités de restauration d'écosystèmes pour les communautés côtières

Les deux expérimentations ci-dessous représentent un exemple de liaison entre savoirs traditionnels et pratiques issues de travaux de scientifiques, intéressante à analyser en vue d'une extension sur d'autres sites.

Collecte et élevage de post-larves marines (PCC).

Un groupe de chercheurs en Nouvelle Calédonie a mis en œuvre une méthodologie innovante représentant des solutions alternatives à la dégradation des écosystèmes marins, en fonction de découvertes réalisées sur le cycle de vie des poissons de mer⁴⁴.

La majorité des poissons côtiers ont, au début de leur cycle de vie, une phase larvaire océanique, qui leur permet de coloniser de nouveaux habitats côtiers. Elle favoriserait ainsi la connectivité entre les populations et donc la sauvegarde des espèces. Selon les espèces, ces larves passent d'une vingtaine à une centaine de jours dans l'océan, se déplaçant 'une manière passive au gré des masses d'eau pendant la plus grande partie de cette phase, et devenant finalement actives à la recherche de leur nouvel habitat.

Cette phase de colonisation s'opère pendant les nuits situées autour de la nouvelle lune. Pourtant, la plus grande partie de ces post-larves (plus de 95%) disparaît au cours de la semaine suivant leur installation. Cette forte mortalité est due aux bouleversements physiologiques que les post-larves subissent lors de la dernière métamorphose en juvénile (changement de régime alimentaire), à la pollution côtière, mais aussi et surtout à la forte prédation.

Des millions de larves disparaissent ainsi, faute de trouver l'habitat propice à leur développement. Cette manne constituée de millions de poissons en devenir peut paraître dangereuse à manipuler, mais les connaissances scientifiques suggèrent que leur prélèvement partiel de l'écosystème demeure marginale et ne constituerait tout au plus qu'un mince «manque à gagner » en protéines pour les prédateurs récifo-lagonaires.

La collecte des post-larves représente donc un potentiel de ressources important et d'activités alternatives pour les pêcheurs riverains. De ce principe sont nés des outils de collecte qui sont les filets de crête ainsi que les pièges lumineux pour

⁴⁴Moana Initiative, Sven-Michel Lourié et Gilles Lecaillon, 2007

récolter ces larves. C'est la technique du PCC (Capture et Culture de Post-larves) qui est actuellement mise en œuvre dans quelques pays, comme les Philippines, la Malaisie ou la Polynésie.

Cette technologie d'élevage des post larves peut prétendre au repeuplement des populations endémiques, et à l'aquaculture de subsistance, et se trouve en cours d'évaluation en Guadeloupe, avec la structure IGRECmer (Initiative Guadeloupéenne pour la Restauration des Ecosystèmes marins)

Bouturage du corail

Le projet Manta Reef⁴⁵, en Indonésie, concerne les Îles Gili, situées entre Bali et Lombok, qui furent, jusque dans les années 1990, le théâtre de techniques de pêche parmi les plus destructrices au monde. La dynamite et le cyanure étaient massivement employés à l'époque, et les explosions répétées, visant à amasser rapidement une grande quantité de poissons, ont transformé les fonds marins en déserts de débris coralliens, anoxiques et stériles.

L'objectif du projet est d'instaurer un modèle innovant de réhabilitation des zones récifales pour permettre le retour de la biodiversité aux Îles Gili. Débuté en 2013, il voit aujourd'hui ses premiers résultats positifs. 8000 coraux ont en effet été bouturés sur une superficie de 130 m². On a pu observer sur une année l'augmentation de 195% des espèces de poissons sur la zone restaurée.

Pour financer la continuité des activités, un programme de valorisation du récif par le biais de l'écotourisme a été instauré. D'autres pays, comme les Seychelles, expérimentent actuellement cette technique.

Restauration d'écosystèmes pour les communautés forestières

Activités associées au reboisement d'espèces endémiques

Au Costa Rica, les 5 000 représentants du peuple Guaymí vivent dans la zone du parc de la Amistad. L'Association de développement intégré, organisation guaymí, a été chargée de la gestion de quelque 28 000 hectares de zones vierges sur les flancs des monts Brunca, d'une grande importance stratégique pour les services nationaux de la protection de l'environnement. Ces fragments de forêts tempérées abritent en effet près de 70 % des zones forestières devant être incluses dans le couloir biologique méso-américain.

Une aide a été fournie au peuple Guaymi à titre de rémunération des services environnementaux, avec l'appui du FEM. Une pépinière forestière a été créée, qui

⁴⁵ Article Mr Mondialisation juin 2015 <https://mrmondialisation.org/ils-plantent-8000-coraux-et-redonnent-vie-aux-recifs-des-iles-gili/>

assure des revenus modestes aux femmes chargées de préparer les plants destinés au reboisement d'une zone de 1 000 hectares de prairies.

« La protection de l'environnement a été avantageuse pour nous, » a déclaré Jaime Atencio Guerra, l'un des gardes forestiers « J'aime aller dans la montagne ; on y trouve encore des tigres (jaguars) et des lions (pumas). Maintenant qu'ils savent que nous sommes là, les chasseurs ont disparu, et nous entendons rarement des tronçonneuses. Ce projet nous a apporté beaucoup de bonnes expériences. Il nous a aidé à mieux entrer en relation avec les membres de nos propres communautés, et nous a montré que nous pouvions aussi établir des contacts en dehors de la réserve. Nous avons plus facilement accès aux aides financières qui nous permettent de mieux protéger nos terres »⁴⁶.

Toutefois, le seul reboisement en espèces endémiques par les populations autochtones peut être source d'échec s'il n'est pas accompagné d'activités complémentaires profitant directement aux populations. Cela peut se faire à travers des pratiques d'agroforesterie, à travers l'association de pratiques agricoles avec les espèces endémiques. On peut citer le fonctionnement des agro-forêts créoles (jardin lakou en Haïti), de la chakra en Equateur permettant la culture d'espèces de rente en association avec des espèces alimentaires (manioc, bananes plantain)

Sur le plan de la plantation par les populations, un projet mis en œuvre au Bénin prévoyant la plantation de 224 000 palétuviers sur 60 hectares associe aussi la mise en place de mécanismes motivants permettant d'assurer la protection de la mangrove et d'améliorer les conditions de vie des populations, comme la plantation d'essences à croissance rapide. Ces dernières peuvent à la fois satisfaire les besoins en bois de feu et éviter les coupes sauvages dans la mangrove⁴⁷.

Conservation d'espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées

Les espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées sont les ancêtres des variétés modernes d'espèces cultivées. De tous temps, elles ont fourni aux producteurs la matière génétique pour améliorer la qualité nutritionnelle et la productivité des plantes cultivées, contrer des conditions climatiques extrêmes ou offrir une résistance aux parasites et maladies agricoles. Cependant, un grand nombre de ces espèces sont aujourd'hui menacées d'extinction du fait de la perte de l'habitat, de la surexploitation et des changements climatiques.

Des modèles de simulation bioclimatiques prévoient que les changements climatiques seront responsables de la perte de 50% des espèces sauvages de cacahuètes, de pommes de terres et de doliques à la suite de quoi entre 16 et 22% des espèces disparaîtraient d'ici à 2055. Certains signes laissent à penser que de nombreuses aires protégées verraient également une perte modérée à importante des espèces qu'elles abritent⁴⁸ et on peut donc légitimement se questionner sur leur capacité à protéger les espèces dans un contexte de changements climatiques.

⁴⁶ Citation revue FEM Communautés autochtones et biodiversité avril 2008

⁴⁷ RESTAURATION DE MANGROVES BÉNIN Fondation Goodplanet

⁴⁸ Article de Teresa Borelli, Biodiversity International juillet 2010,

<https://www.iucn.org/es/node/9932>

Cinq pays, l'Arménie, la Bolivie, Madagascar, le Sri Lanka et l'Ouzbékistan, qui abritent un grand nombre d'espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées (ESAPC) économiquement significatives, ont cherché à lutter contre cette tendance dans le cadre d'un projet mondial soutenu coordonné par Biodiversity International.

Au même titre que la réserve de pommes de terre au Pérou, ce projet vise à encourager la conservation de ces espèces in situ, afin qu'elles continuent à évoluer dans leur environnement naturel et maintenir leurs caractéristiques adaptatives qui les rendent importantes pour la production alimentaire future et actuelle.

Préservation des écosystèmes et protection physique des zones

En fonction des menaces liées au braconnage et au pillage des ressources naturelles (secteur forestier par exemple), les zones protégées concernées doivent être dotées d'un dispositif de gardiennage, type éco-gardes ou rangers, assurant une présence dissuasive et au besoin des interventions de type répressif. À noter la dangerosité de cette mission, attribuée plutôt à des agents de l'état dans les zones sensibles, en fonction de la présence du grand banditisme dans le trafic d'animaux sauvages notamment. Ces éco-gardes peuvent être aussi chargés d'une mission pédagogique auprès des communautés villageoises, qui pourraient se trouver pour raison économique, en complicité avec les braconniers.

Pour la majorité des zones cependant, le travail de surveillance, d'entretien des zones protégées et de comptages des espèces peut être source d'emploi pour les populations autochtones dans les structures de protection de l'environnement ou ONG.

Autour d'activités économiques durables possibles à pratiquer dans les zones protégées

Une exploitation raisonnée des ressources dans un cadre de gestion durable est favorisée dans certaines zones protégées. Sans prétention d'exhaustivité, l'ouvrage se calera sur les propositions déjà effectuées dans le cadre des sommets de la terre, le sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg ayant récemment réaffirmé le caractère essentiel du rôle des populations autochtones, à la fois au profit de l'environnement et de leur propre développement.

Agroforesterie, agriculture biologique et agro-écologie

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) incite à redoubler d'efforts pour parvenir à une gestion durable des écosystèmes forestiers, impliquant la création de forêts, la restauration des paysages forestiers et le reboisement, afin d'inverser le processus de dégradation des sols, notamment dans les pays en développement.

Les systèmes agro-forestiers sont définis comme les techniques d'utilisation des terres à la fois traditionnelles et modernes où les arbres sont associés aux cultures et également aux systèmes d'élevage. Ces dispositifs entrent tout à fait dans une

logique de restauration des terres dégradées, surtout pratiqués à la périphérie des aires protégées. Ils représentent ainsi des zones tampons évitant de puiser sur les forêts protégées.

En effet, l'utilisation conjointe d'arbres ou de plantes améliorantes avec des cultures vivrières permet de fournir au sol de la matière organique et de mieux utiliser les ressources disponibles, (terres, eau, sources d'énergie, matières organiques et minérales...) afin d'assurer à long terme un équilibre écologique des sols fragiles.

La productivité et la rentabilité peuvent être aussi augmentées à travers cette stabilisation des milieux et l'enrichissement des sols. On rejoint ainsi l'agro-écologie qui, en tant que pratique agricole, va plus loin en cherchant à intégrer dans sa pratique l'ensemble des paramètres de gestion écologique de l'espace cultivé, comme l'économie et la meilleure utilisation de l'eau, la lutte contre l'érosion et la combinaison avec la foresterie.

En fonction des milieux géographiques et des pratiques culturelles, différents systèmes agro-forestiers sont utilisés, et les plus pratiqués relèvent :

- Des cultures sous couvert arboré, utilisant souvent le savoir-faire des bactéries fixatrices d'azote
- Des systèmes en disposition linéaire, associant également des haies ou des arbres avec des cultures en couloir.
- Des associations multi-strates de plusieurs espèces arborées et saisonnières, aux utilisations multiples et complémentaires. (jardin créole)
- Des systèmes agro-sylvo-pastoraux, associant l'utilisation d'arbres en synergie avec des pratiques d'agriculture et d'élevage.

Ces diverses pratiques existaient souvent traditionnellement chez les communautés autochtones, mais ont pu disparaître et peuvent gagner à être réintroduites.

L'agriculture biologique peut aisément se combiner avec l'agroforesterie. Des expériences menées en Inde ou en Amérique latine autour de caféiers plantés en association avec des arbres fruitiers se sont révélées probantes. Les produits biologiques sont d'autre part valorisés dans les pays industriels, ce qui permet aux communautés d'augmenter leurs revenus.

Aquaculture et pêche durable

L'aquaculture offre de nombreux avantages, surtout pour des petits producteurs qui peuvent la combiner avec d'autres activités agricoles dans un contexte écosystémique. Les résidus de cultures maraîchères et même les excréments de volaille et de porc peuvent ainsi servir à nourrir les poissons qui, en retour, peuvent être incorporés dans des aliments pour bétail. Le sédiment des bassins et d'autres sous-produits peut aussi servir à fertiliser les sols.

La rizipisciculture, par exemple, est connue de longue date et pratiquée, notamment en Asie où le riz et le poisson sont associés à la prospérité et à la sécurité alimentaire. Des essais ont également été réalisés en Afrique de l'Ouest,

en utilisant le *Tilapia Nautilica* et se sont soldés par une assez bonne réussite (4 tonnes de riz et 2 tonnes de *Tilapia* récoltés sur les étangs test, contre 4,8 tonnes de riz sur un étang témoin). La technique malaisienne suivante peut être aussi utilisée dans le cas d'agriculture de riz biologique⁴⁹.

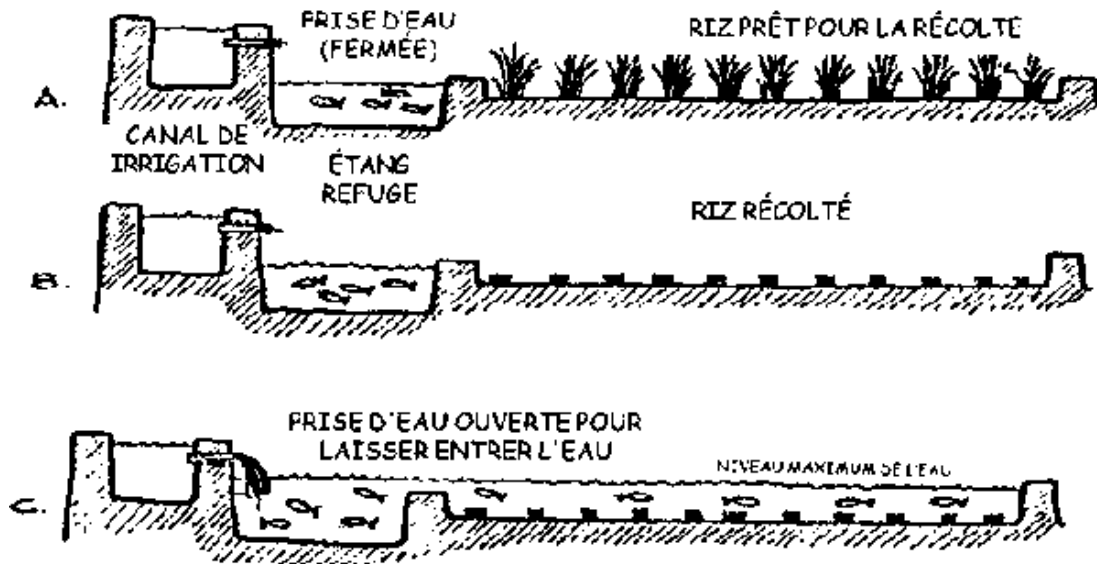


Schéma n°3 : Technique malaisienne d'agro-pisciculture

Le principe de la pêche durable est de laisser aux poissons le temps de se reproduire et aux écosystèmes (marins ou d'eau douce) celui de se régénérer. Les méthodes destructrices doivent donc être bannies et il est important de cibler les espèces et les quantités de poissons à pêcher. A ce titre, la restauration des habitats côtiers naturels et la création d'habitats artificiels, tels que présentés dans la partie concernant le maintien des écosystèmes, contribuent à la régénération des ressources halieutiques.

L'ensemble des savoirs autochtones sont également à valoriser: ils relèvent essentiellement de techniques de pêche durable et de la connaissance du milieu aquatique, mais également de l'utilisation d'un habitat et de pirogues en matériaux locaux ou bien de traditions culturelles associées à une gestion durable. Pour exemple en Polynésie, dans l'archipel des Tuamotu le « raoui » détermine les jours de pêche en fonction de convictions religieuses, et crée ainsi certains interdits qui permettent de prélever uniquement ce qui est nécessaire.

L'écotourisme autochtone

⁴⁹ <http://www.fao.org/docrep/005/y1187f/y1187f08.htm>

L'écotourisme ou le tourisme vert est une des formes du tourisme durable, plus centrée sur la découverte de la nature.

Des paysages ou des espèces particulières peuvent être observés, tout en respectant les écosystèmes, voire en contribuant à les restaurer dans une approche volontaire de "remboursement de la dette écologique" générée par ce tourisme qui cherche à diminuer son empreinte.

L'écotourisme est cependant un concept qui peut présenter l'ambiguïté de développer un modèle apparenté à une croissance économique et d'assurer le respect de l'environnement. La tentation de croissance peut vite se faire au détriment de ce dernier.

Les zones protégées doivent donc être particulièrement vigilantes vis-à-vis de cette activité. Certaines font en quelque sorte le sacrifice d'un espace géographique pour la visite, qui représente un avantage pour les organisateurs mais souvent une frustration pour les visiteurs qui souhaiteraient passer davantage de temps en observation et en communication avec les populations locales.

Le tourisme sous gestion autochtone pourrait représenter une solution pour redonner confiance, voire fierté, à certaines communautés dévalorisées et leur procurer des bénéfices tangibles et durables, tout en leur permettant de rester maîtres de leur engagement avec le monde extérieur.

Ce tourisme, plus diffus et enraciné que ce qui est généralement proposé, présente aussi l'avantage de remettre en cause les stéréotypes de communautés exotiques menacées (cliché des nantis offrant leur aide aux visités défavorisés), tout en permettant aux visiteurs de mieux comprendre les distances culturelles et les problématiques locales. La qualité de l'accueil, la générosité, la disponibilité la chaleur des contacts, la richesse de la présentation des écosystèmes et des cultures peut ainsi mettre en valeur une relation ascendante de la part des hôtes autochtones. Des expériences dans ce sens ont été initiées au Canada et ont généré des revenus intéressants pour les populations (tourisme et tourisme culturel autochtone).

Les principaux secteurs sont les aventures de plein air, l'artisanat, la restauration et l'hébergement⁵⁰.

L'objectif est donc de préserver l'environnement physique, mais également les équilibres sociaux de la communauté d'accueil. Ainsi, une stratégie locale de développement durable doit s'appuyer sur les acteurs locaux (développeurs et travailleurs) et sur leur patrimoine culturel, dans un esprit de valorisation (architecture traditionnelle, savoir-faire, artisanat) et un rejet d'une folklorisation qui peut nuire à ces représentations.

Concernant la gestion, l'appropriation locale, l'encouragement à l'engagement communautaire et la redistribution équitable des bénéfices font l'objet des pratiques durables du tourisme autochtone.

⁵⁰ Retombées économiques du tourisme autochtone au Canada avril 2015

Artisanat et activités économiques spécifiques

Les spécificités artisanales ont toujours représenté une activité génératrice de revenus pour les populations autochtones. Ainsi, le travail du rotin, la vannerie, les teintures naturelles, poteries et sculptures diverses constituent autant de produits qui peuvent être valorisés et représenter des métiers potentiels soit à plein temps, soit en tant qu'activité complémentaire à des activités liées à l'agriculture, à la pêche ou au tourisme.

La promotion de l'écotourisme ou du tourisme autochtone permettent déjà à certaines communautés, notamment au Canada de fonctionner en entreprises artisanales.

Des activités économiques de type artisanal découlant de la restauration des écosystèmes (construction d'outils spécifiques, traitement des espèces envahissantes) peuvent aussi représenter des sources de revenus pour les communautés.

2.3. Des modes de gestion qui favorisent la préservation sur les cinq continents

En complément aux aspects techniques et à la vision des conférences internationales, le choix des modes de gestion utilisés pour les zones protégées permet de déterminer l'implication effective des communautés.

Ainsi, en fonction des menaces citées précédemment, des expériences significatives ont été réalisées soit dans un contexte de cogestion, ou bien de gestion autochtone, dans le cadre des aires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC) reconnues également par les instances internationales.

Les exemples cités ci-dessous, sur des thématiques différentes, illustrent la nécessaire articulation entre les intérêts mondiaux, régionaux, nationaux et locaux et l'importance à accorder à la mise en œuvre sur le terrain par, ou bien avec les communautés autochtones. On peut ainsi considérer, en accord avec l'ONG « Survival », centrée sur les droits territoriaux des peuples autochtones, que les zones protégées ont besoin de ces communautés.

En termes de leçons apprises et de reproduction de bonnes pratiques, ils représentent des réponses et des pistes à explorer pour des projets à mettre en œuvre.

Des programmes entrant dans un contexte de cogestion

Le programme « man and biosphere » contre la déforestation et le braconnage

Le programme « Man and Biosphere » (MAB) de l'UNESCO⁵¹ cherche à réconcilier les besoins des communautés et les fonctions de préservation des ressources naturelles via la restauration de la réserve de biosphère.

A titre d'exemple, nous citerons la réserve de Luki (République Démocratique du Congo) qui présentait un taux important de déforestation, avec des menaces liées au braconnage et à l'agriculture sur brûlis, dans des situations de pression démographique croissante. Les limites de la réserve n'étaient pas claires et ne semblaient plus respectées, et les autorités avaient des difficultés à préserver son intégrité.

Il a ainsi été proposé de tester la mise en place d'une structure de gestion participative de la réserve, en considérant qu'elle possède trois fonctions interconnectées et synergiques, se distinguant les unes des autres par leur localisation, avec des objectifs et une gestion spécifique :

- Une aire centrale dédiée à la conservation de la biodiversité, la surveillance, la recherche et l'éducation
- Une zone tampon entourant ou contigüe à l'aire centrale où seules des actions compatibles avec les objectifs de conservation peuvent avoir lieu (y compris l'éducation relative à l'environnement, les loisirs, l'écotourisme et la recherche)
- Une zone de transition où les parties prenantes collaborent à des activités promouvant une gestion durable des ressources.

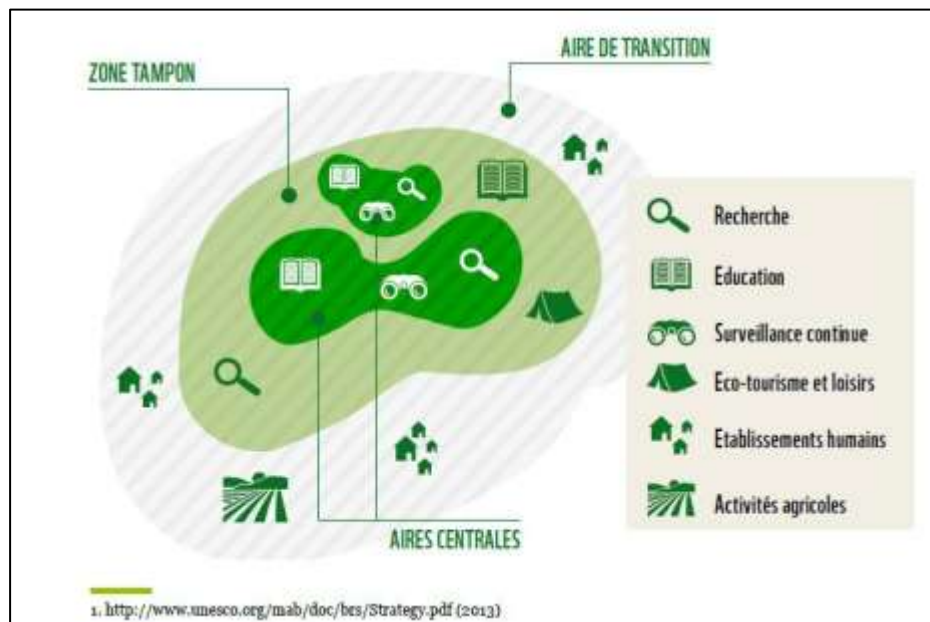


Schéma n°4 : Gestion participative sur le programme MAB

A l'issue de la mise en œuvre de formations et de la mise en place d'un comité de pilotage, les réalisations suivantes ont pu être effectuées :

- ✓ Une cartographie rudimentaire de la réserve, réalisée par la communauté

⁵¹ Guide de gestion participative dans les réserves de biosphère WWF 2013

- ✓ Un plan d'aménagement intégrant du reboisement
- ✓ Une charte de pêche durable

D'autre part, 50 communautés voisines ou habitant la Réserve de Biosphère de Luki se sont structurées en « Comités locaux de développement » et ont défini leurs projets d'avenir.

Sur un plan général, une étude sur l'évaluation de l'efficacité des zones protégées contre la déforestation⁵² indique que la gestion de la forêt par les communautés peut être plus efficace dans la préservation des ressources naturelles et dans la lutte contre certains types d'infractions.

Selon une autre étude de la FAO⁵³, les forêts des zones protégées se trouvent globalement en augmentation et pour l'ensemble des forêts, le taux de déforestation a ralenti de 50% en 25 ans, tout en restant important dans les zones tropicales. Ces données justifient les initiatives de ce type au profit de zones limitrophes des aires protégées.

L'efficacité de la gestion de conservation est souvent corrélée à une sensibilisation régulière et des activités de formation et l'étude confirme l'hypothèse selon laquelle il est important d'inclure les membres des communautés dans les prises de décision concernant la gestion des aires protégées.

La préservation du capital naturel à travers des accords inter-pays : l'exemple du triangle de corail en Asie du Sud Est

Le Triangle de corail est une zone de l'océan Pacifique comprenant les eaux qui baignent la Malaisie, l'Indonésie, les Philippines et les îles Salomon et représentant, en termes de superficie, environ 1 % de la surface planétaire. Riche en récifs coralliens, elle concentre la plus grande biodiversité marine au monde. Elle abrite notamment :

- 30 % de la totalité des récifs coralliens mondiaux
- 76 % des coraux qui construisent les récifs
- plus de 35 % des espèces de poissons récifaux
- des frayères d'importance mondiale pour la reproduction des thons.

Elle est pour ces raisons considérée comme un des plus importants espaces de biodiversité et ses coraux représentent aussi d'importants puits de carbone pour l'hémisphère sud.

Selon le rapport Planète vivante 2015 du WWF, cette région, qui forme l'épicentre de la vie marine sur Terre a perdu, durant ces 40 dernières années, plus de 40% des récifs coralliens et des mangroves (Hoegh-Guldberg et coll., 2009). Les récifs restants sont menacés à plus de 85 %, dont près de 45% fortement ou très fortement (Burke et coll., 2011).

⁵² B. Bertzky et al. (2012) « Protected Planet Report 2012, Suivre les progrès vers les objectifs mondiaux pour les aires protégées », UICN, Gland, Suisse et UNEP-WCMC, Cambridge, Royaume-Uni.

⁵³ <http://www.fao.org/news/story/fr/item/327181/icode/>

Parmi les menaces locales, imputables à la croissance démographique et au développement économique, on peut citer l'aménagement côtier, la pollution et les autres dégradations dues à l'agriculture, à la navigation et aux installations pétrolières ainsi que la pêche non-durable et destructive. Ces facteurs se trouvent aggravés par les phénomènes planétaires que sont le réchauffement des eaux marines et l'acidification de l'océan.

Une initiative regroupant six pays (Indonésie, Philippines, Malaisie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Timor oriental et Iles Salomon), a été lancée en 2009 et se donne pour objectif de préserver les richesses marines de la région au bénéfice de ses habitants. Le projet a débouché sur des plans d'action conjoints visant à gérer durablement la région pour les générations futures. Ses grands axes d'intervention comprennent la gestion des paysages marins prioritaires et des réseaux d'AMP, l'application d'approches éco-systémiques à la gestion des pêches, la lutte contre le changement climatique et la protection des espèces menacées.

L'initiative a ainsi servi de catalyseur à d'ambitieux projets, tels le Parc Tun Mustapha, une AMP englobant près d'un million d'hectares et 50 îles situées au large de l'Etat de Sabah (Malaisie). Ce parc se caractérise par son association de récifs coralliens, de mangroves et d'herbiers marins d'intérêt mondial et forme un passage migratoire important pour les poissons, les tortues et les mammifères marins.

Le projet vise à l'administrer en collaboration avec les communautés locales, la gestion communautaire étant considérée comme un outil incontournable pour sauvegarder et utiliser de manière durable les ressources marines tout en consolidant les moyens d'existence des populations.

Les réserves halieutiques ont ainsi pu augmenter de plus de 200% dans les AMP et la pêche à la périphérie des réserves redevient plus productive, car si les individus présents dans la réserve sont mobiles, dès lors que la fraction protégée se reconstitue, ils se déplacent vers l'extérieur de la réserve. C'est l'effet spillover. L'importance du spillover (nombre d'individus, échelle spatiale) dépend des caractéristiques des individus présents dans la réserve.

L'interdiction de certaines pratiques, comme la pêche à la dynamite, qui provoque la destruction quasi-totale de la faune marine pour un prélèvement de 5% contribue également fortement à l'augmentation du capital.

Dans une étude publiée en 2015, Luke Brander considère qu'une AMP bien gérée contribue à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois et à la protection des communautés côtières.

Des programmes entrant dans un contexte de gestion autochtone : les APAC

Les APAC (Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire) ne correspondent pas forcément à des aires naturelles protégées. Elles sont gérées par les

populations autochtones et ces dernières peuvent faire ou non le choix d'un classement en zone protégée. Une étude de 2004⁵⁴ a estimé que la superficie mondiale de forêts bénéficiant d'une conservation par les communautés (370 millions d'hectares) est au moins aussi significative que la superficie conservée par les gouvernements étatiques dans les aires protégées forestières. Cette estimation a pris en compte les territoires ancestraux des nations premières en Amérique du Nord et en Amazonie, les « communautés indigènes » et les « ejidos⁵⁵ » du Mexique, les forêts autochtones et les « páramos⁵⁶ » de la région andine, les mosaïques forêt-agriculture en Amérique du Sud, les forêts et les arbres sacrés villageois ou communautaires en Afrique et les forêts gérées par les communautés ou cogérées en Asie. L'étude précise que cette estimation pourrait doubler ou tripler si on incluait les zones de forêt et les systèmes traditionnels agro-forestiers ou agropastoraux de Russie, d'Europe et du Moyen-Orient.

Les exemples cités sont tirés d'un document d'accompagnement d'une note d'information de l'UICN, rédigée en 2010 et intitulée « La diversité bio-culturelle conservée par les peuples autochtones et les communautés locales, exemples et analyse ».

Le concept de « buen vivir » sur des territoires ancestraux en Amazonie

En Amazonie, de nombreux peuples autochtones comptent sur leur territoire pour assurer leur mode de vie et leur développement économique et y poursuivent des approches écologiquement et économiquement durables. Ces modes de vie désirés sont souvent très liés au spirituel.

Dans le concept de buen vivir⁵⁷, le territoire est avant tout un espace de vie qui peut être source d'une vie harmonieuse en fonction du savoir et du comportement éthique des gens qui l'habitent.

Pour ces peuples autochtones, c'est cette attitude qui permet physiquement au sol, à l'eau et à la vie de se régénérer.

Le modèle de société correspondant au concept se veut égalitaire, fondée sur la réciprocité et la solidarité, permettant d'évoluer dans un dialogue avec l'environnement.

Le territoire représente donc une référence à des espaces où les gens font des efforts particuliers pour atteindre cette vie. Un exemple d'un tel espace est la Reserva Cuyabeno, en Equateur, englobant les territoires de plusieurs communautés autochtones. Parmi celles-ci, les communautés Cofan sont particulièrement dévouées au savoir environnemental et à sa préservation. Elles ont perdu une grande partie de leur territoire ancestral au profit du pétrole et des

⁵⁴ Molnar A. WHO CONSERVES THE WORLD'S FORESTS? A NEW ASSESSMENT OF CONSERVATION AND INVESTMENT TRENDS 2004

⁵⁵ L'ejido traditionnel est la petite exploitation paysanne des communautés villageoises mexicaines

⁵⁶ Biotope néotropical d'altitude des hauts plateaux andins

⁵⁷ Bien vivre, le concept est également intitulé « vie harmonieuse »

industries du bois et sont maintenant très soucieuses de protéger ce qu'il leur reste. Elles ont organisé un réseau de gardes locaux, fixé des règles strictes afin de limiter l'utilisation des ressources, et mènent régulièrement des inventaires de faune et des programmes d'évaluation.

Le défi du village de Bogdan pour la conservation de sa forêt en Turquie

Bogdan est un village typique de la région de l'ouest de la Mer Noire, en Turquie, proche du Parc National des Montagnes Küre. Il est situé près d'une forêt de 76 ha que les villageois s'engagent à protéger de manière assez stricte. La forêt en question appartient au gouvernement et est normalement gérée par le service des forêts, mais son entretien a toujours été la préoccupation principale des habitants du village. Sa protection a été renforcée au cours des dernières décennies, notamment après de graves inondations dans la région dans les années 50.

Les habitants ont été préoccupés par la rumeur selon laquelle un lac proche de la forêt allait être vendu à des promoteurs extérieurs. C'est à ce moment qu'ils ont adressé une pétition au gouvernement contre ce projet et également engagé un gardien pour la surveillance de la forêt.

Les villageois considèrent en effet que cette forêt représente trop de valeur comme source de produits forestiers non ligneux, pour le captage de l'eau et comme moyen efficace de prévention des inondations de leurs terres arables, par rapport à un projet de « développement » initié par le gouvernement.

La forêt de Bogdan est directement gérée par le chef du village, le Mukhtar, qui prend les décisions en accord avec le comité du village et avec des conseils du personnel du service des forêts (par exemple sur la collecte de bois de chauffage et sur la quantité de bois qu'on peut abattre pour l'usage personnel des villageois).

Le village entier semble avoir atteint un consensus sur la conservation de la forêt et sur sa gestion respectueuse et efficace.

Les APAC marines et côtières du Japon

Au Japon, les droits de pêche délivrés par le gouvernement permettent un accès exclusif aux ressources halieutiques côtières pour le titulaire de la licence, et sont considérés comme droits de propriété non-transférables en vertu de la loi sur les pêches. Les associations coopératives de pêche qui bénéficient de ces droits doivent, en retour, établir leurs règles collectives pour l'exploitation des ressources dans l'aire prévue, et, parmi ces règles, elles jugent souvent utile d'inclure des limites de pêche, y compris des zones de non-pêche. Ces pratiques identifient clairement des exemples d'APAC marines-côtières. Le terme sato-umi a également été utilisé pour décrire « les aires marine-côtières où l'activité de l'homme maintient à la fois la productivité (de la pêche) et une biodiversité importante », à savoir les aires où la population humaine et les récifs coralliens coexistent de façon intelligente et productive. La plupart des APAC ou sato-umi (paysages marins de

conservation communautaire) sont situées à proximité des zones côtières résidentielles où la surveillance peut être effectuée à un coût relativement faible. La combinaison d'un accès sécurisé restreint et de faibles coûts d'exécution a permis à la fois la vulgarisation et le succès de ce phénomène au Japon. Des études récentes menées dans ce pays évaluent à 1003 le nombre minimum d'APAC marines et côtières gérées localement (à savoir des zones de pêche réglementée en vertu de règles agréées localement), dont les deux tiers bénéficient aussi d'une quelconque forme de reconnaissance officielle au niveau du gouvernement local.

Dans le nord d'Okinawa, deux APAC ciblent spécifiquement le poisson empereur (*Lethrinus nebulosus*). Elles ont été déclarées zones de non-pêche parce qu'il est difficile de pêcher les autres espèces sans prendre celle-ci. Ces règles sont saisonnières (d'août à novembre) et visent à protéger les poissons juvéniles lorsque l'espèce se regroupe dans les herbiers marins. Ces APAC ont vu le jour en 2000 et ont montré d'excellents résultats, avec une augmentation des prises de poissons adultes et une diminution des captures d'alevins (pour les aires marines protégées, il s'agit d'une démonstration rare de l'effet de régénération et propagation).

3. Enjeux et défis prioritaires à relever

L'option d'une association gagnante entre le maintien de la biodiversité dans les zones protégées et l'implication active des populations autochtones, leur permettant de continuer à vivre dignement en accord avec leur environnement naturel, représente une série de défis importants à relever pour une effectivité des résultats.

Le statut accordé aux communautés autochtones et la valorisation de leurs savoirs traditionnels constituent déjà un premier pas vers leur adhésion à des projets visant à mettre en œuvre des activités durables pour maintenir ou restaurer les écosystèmes présents.

Cette adhésion ne peut se faire qu'au sein d'un cadre participatif qui favorise les initiatives autochtones et respecte leurs valeurs culturelles.

La formation des jeunes souvent en proie à l'échec scolaire, la promotion de produits issus de ces activités durables peuvent ainsi permettre la création de filières spécifiques répondant aux besoins constatés en termes d'emplois.

Pour ce faire, les projets menés au sein des zones protégées doivent être planifiés à partir d'une approche contextualisée, et bénéficier d'un suivi régulier ainsi que d'une évaluation de l'impact des activités à la fois sur l'environnement et sur le niveau de vie des communautés.

Cette partie s'attachera à faire des propositions sur ces divers éléments.

3.1. Un préalable, la reconnaissance du statut des autochtones et la valorisation de savoirs traditionnels

Comblant le fossé des différences de statut

Les textes des Nations Unies sur les droits des autochtones, adoptés en 2007, et précédemment ceux de la convention n° 169 de l'OIT, relative aux peuples indigènes et tribaux (datant de 1989), régissent le statut des autochtones et mettent clairement en évidence la relation étroite entre ces populations et les terres qu'ils occupent traditionnellement. Pour exemple l'article 26 de la déclaration de l'ONU portant sur l'accès aux terres et au territoire:

- 1. Les peuples autochtones ont le droit aux terres, territoires et ressources qu'ils possèdent et occupent traditionnellement ou qu'ils ont utilisés ou acquis.*
- 2. Les peuples autochtones ont le droit de posséder, d'utiliser, de mettre en valeur et de contrôler les terres, territoires et ressources qu'ils possèdent parce qu'ils leur appartiennent ou qu'ils les occupent ou les utilisent traditionnellement, ainsi que ceux qu'ils ont acquis.*
- 3. Les états accordent reconnaissance et protection juridiques à ces terres, territoires et ressources. Cette reconnaissance se fait en respectant dûment les coutumes, traditions et régimes fonciers des peuples autochtones concernés.*

Toutefois, ce cadre juridique au profit des droits des populations autochtones n'est adopté que par un certain nombre de pays. Pour exemple, la ratification de la convention de l'OIT n'a été effective que pour une vingtaine de pays, essentiellement latino-américains, sur 183 que compte l'organisation. Jusqu'à présent, la France par exemple, n'a pas encore ratifié ce texte reconnaissant aux populations indiennes de Guyane leurs droits collectifs à la terre et leur droit à l'autodétermination.

Le statut des populations autochtones peut être ainsi à la fois lié au niveau de démocratie des pays qui les abritent et à leur volonté de valider les principes actés, notamment sur le volet des droits fonciers.

D'autre part, la vitalité de la culture des communautés peut leur permettre d'accéder à des études et de défendre ainsi leur statut dans un contexte politique.

A ce titre, le poids des communautés autochtones latino-américaines les a certainement aidées à constituer des territoires autonomes, même si la question de la propriété du sous-sol reste encore un point crucial. Il est en effet monnaie courante que les états prennent des mesures administratives accordant aux sociétés minières la concession de ressources naturelles qui se trouvent dans les territoires autochtones.

Dans de tels cas, la Convention 169 détermine l'obligation de l'État de passer par un processus de consultation des peuples concernés avant de prendre des mesures qui pourraient leur être préjudiciables. Par exemple, une consultation pour obtenir un consentement libre, préalable et éclairé (CLPI), doit être préalable aux appels d'offres pour des lots pétroliers et avant toute autorisation d'exploration ou d'exploitation des minerais. Cependant, comme cela a été indiqué précédemment, les processus de consultation peuvent n'être appliqués que partiellement, ce qui doit inciter à la vigilance de l'ensemble des acteurs.

Des situations très différenciées montrent aussi que les défis sont énormes à relever pour que le cadre juridique onusien puisse s'appliquer.

Dans les cas les plus critiques, on peut trouver des communautés en voie de disparition car trop peu nombreuses et très vulnérables dans leur environnement naturel et qui n'ont pas de représentation (petites communautés Mikea de Madagascar, Agtas des Philippines ou Moken de Birmanie), ainsi que des communautés complètement marginalisées par le régime politique et les classes sociales dominantes et en proie à la grande pauvreté (pygmées d'Afrique centrale, papous d'Irian Jaya par exemples).

Dans de nombreux cas cependant, et notamment pour des pays géographiquement vastes (Pays d'Amérique latine, Canada, USA, Australie, Russie), les populations autochtones ont pu lutter pour obtenir un statut d'abord national, redéfinissant les contrats sociaux et politiques, puis reconnu au niveau international par la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. On peut noter dans ces pays des acquis non-négligeables dans la reconnaissance de droits spécifiques aux autochtones⁵⁸ même s'il est difficile pour ces grands états de légitimer l'altérité. Les attentes de l'administration nationale, davantage axées sur l'adhésion des communautés autochtones aux valeurs dominantes, sont en effet souvent difficiles à concilier avec celles des demandeurs.

Valoriser des anciens savoirs pour de nouveaux défis

Les sociétés autochtones ont été souvent identifiées comme « manquant de tout » ou comme « des ensembles à civiliser ». Le monde scientifique reconnaît maintenant qu'elles sont riches de savoirs, de connaissances, de relations humaines et d'éléments non comptabilisables sous forme monétaire⁵⁹. C'est ainsi l'enjeu des négociations que certains représentants autochtones mènent aujourd'hui à l'Office Mondial de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour lutter contre l'appropriation de divers produits par des entreprises pharmaceutiques, cosmétiques, ou autres.

Ils souhaitent protéger de la marchandisation les éléments qu'ils estiment leur être propres (savoirs traditionnels, folklore, dessins, peintures, danses, etc...), dont ils peuvent accepter qu'ils fassent partie du patrimoine de l'humanité.

⁵⁸ Ivison et al- 2000

⁵⁹ Irène Béllier. Les peuples autochtones et la crise mondiale- Multitudes- 2010

Depuis les accords de Paris en 2015, la question de la limitation des effets du changement climatique est mise à jour presque quotidiennement et si des efforts sont en cours de réalisation dans certains pays industrialisés, la conjonction de toutes les compétences reste indispensable pour limiter les effets de l’empreinte carbone et améliorer la bio-capacité, telle que définie plus haut. Les services rendus par la nature peuvent ainsi à la fois freiner les effets négatifs de l’industrialisation tout en contribuant à la restauration des écosystèmes. Les zones protégées en représentent un levier fort puisque les écosystèmes fonctionnels génèrent une amélioration importante des ressources. A titre d’exemple, l’effet constaté par l’IUCN de la création d’une aire marine protégée est le doublement de la quantité de poissons ainsi que de leur taille. Dans les réserves naturelles intégrales (catégorie 1 de l’UICN) le nombre d’espèces a été multiplié par 3 au bout de 4 ans, et l’augmentation de la biomasse a été de 450% en moyenne, sur 55 réserves⁶⁰.

Ces aires protégées constituent également une arme efficace de lutte contre les changements climatiques, les écosystèmes assurant des processus biologiques régulateurs du climat (maintien de la biodiversité et des ressources génétiques, régulation des régimes hydriques, régulation du climat local et global....).

Les cultures autochtones, à travers leur expérience millénaire d’adaptation à leur environnement et de développement de connaissances, disposent de savoirs ou savoir-faire techniques qui peuvent répondre à des problèmes de restauration de la biodiversité, de santé, de lutte contre la désertification ou de réchauffement climatique.

Certaines de ces techniques permettent de mieux appréhender la gestion de l’eau, celle de la salinité des sols, voire de l’adaptation de la médecine traditionnelle à des maladies associées aux changements climatiques. On peut citer à titre d’exemples:

- l’initiative des populations Moklen de Thaïlande, intégrées dans le parc national de l’île de Phrathong qui, après le tsunami de 2004, ont adapté une méthodologie permettant de restaurer les écosystèmes en fermant les étangs d’eau douce.
- la mise en place au Burkina Faso de traitements axés sur l’usage des plantes pour contribuer au traitement de maladies liées aux vents et aux fortes températures⁶¹.
- la coutume des pasteurs nomades Qashquai en Iran, qui interdit la coupe des arbres vivants, en favorisant l’utilisation durable de produits ligneux non cultivés comme la gomme arabique, les plantes médicinales, les champignons et les fruits.

L’utilisation de certains de ces savoirs peut représenter d’autre part une alternative parmi les moins coûteuses pour le maintien de la biodiversité tout en présentant

⁶⁰ Analyse des effets des réserves de pêche – Etude de Lester et al- Agence des aires marines protégées- 2010

⁶¹ Joséphine Yameogo Symposium sur le changement climatique 2011 Africa Adapt

l'avantage certain de produire des bénéfices additionnels pour les communautés vivant dans les aires protégées et leurs alentours.

Les systèmes de gestion traditionnels autochtones ont en effet toujours été dans le sens du développement durable et on peut considérer qu'une synergie doit être recherchée entre le milieu naturel, la conservation de la biodiversité, la gestion de la zone, et la présence des autochtones et de leurs savoirs traditionnels.

Une étude récente de l'Institut des ressources mondiales met en valeur la combinaison de cette présence avec des législations gouvernementales portant sur la protection de l'environnement.

Cette combinaison permet de limiter à la fois les émissions de carbone ainsi que la déforestation. Ainsi au Brésil, la déforestation dans les zones habitées par les communautés indigènes a touché moins de 1% des massifs forestiers alors qu'en moyenne en dehors de ces zones, elle a été de 7%.

Il pourrait ainsi être pertinent de constituer un « statut de gardiens et conservateurs de la biodiversité » pour les populations autochtones, si l'exploitation des ressources par la communauté est considérée comme durable, ou bien si elle pratique des activités visant au maintien ou à la restauration d'écosystèmes dégradés.

Le fait de passer du statut de victimes des changements climatiques à celui de partenaires fiables pour en limiter les effets peut aussi représenter une revanche cognitive pour les savoirs des populations autochtones.

L'exemple de la réserve de 12 000 ha de pommes de terre située au Pérou, dans les Andes, peut mettre en valeur ce principe. L'initiative de cette réserve a été faite par six communautés Quetchua qui gèrent cet espace peuplé de 8000 résidents. Elle a pour but de remédier aux difficultés d'adaptation des espèces de pommes de terre en fonction du changement climatique. Chaque ferme locale cultive entre 20 et 80 variétés et expérimente des cultures en fonction de l'altitude et de la température. Parmi ces variétés figurent des espèces disparues de l'agriculture qui ont été conservées dans la banque de gènes du centre international de la pomme de terre.

Dans ce sens, la FAO fait la promotion du concept de *Climate-smart agriculture*, qui incorpore une combinaison entre techniques traditionnelles et modernes, surtout basée sur les banques de gènes et des approches visant à établir des interactions avec les écosystèmes.

3.2. La mise en œuvre d'activités avec une réelle adhésion des communautés

En fonction de la diversité des statuts et des situations des communautés autochtones, les activités durables qui constitueront un levier de développement peuvent être soit proposées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales, ou bien initiées par communautés elles-mêmes.

L'analyse des échecs constatés sur le volet de l'implication réelle des communautés dans les projets de développement réalisés met en évidence l'importance de l'adhésion de ces dernières à la vision proposée, ainsi qu'à ses modalités d'application.

Pour ce qui relève particulièrement des zones protégées, le cadre de gestion et de gouvernance doit permettre une réelle représentativité. Il est également important de favoriser les initiatives autochtones, surtout si elles s'appuient sur des savoirs traditionnels validés.

D'autre part, la question de la dignité dans la qualité de vie étant au cœur de la problématique de la réduction de la pauvreté, les activités proposées doivent permettre d'atteindre les standards de l'agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable.

Enfin, le respect des valeurs culturelles des communautés doit représenter aussi un axe fort pour une adhésion de ces dernières à la vision proposée.

Les expériences efficaces de cogestion ou de gestion autochtone doivent représenter des bonnes pratiques à valoriser. Au regard des exemples donnés précédemment, on peut retenir les principes suivants :

- La cogestion peut représenter une première réponse quand une communauté est située au sein ou aux alentours d'une aire protégée. Cette dernière peut être en effet appuyée par un projet de développement s'intégrant dans la politique environnementale de l'administration nationale ou locale.
- La gestion autochtone peut représenter l'objectif à atteindre, notamment dans le cadre d'une validation du statut des autochtones par l'ensemble des états concernés conformément à la déclaration des Nations Unies. L'extension du modèle des APAC peut davantage inciter à la mise en œuvre de cette pratique.

Un cadre participatif de gestion et de gouvernance à élaborer

Des approches de gestion conjointe ont été élaborées dans de nombreux pays pour associer la conservation des ressources naturelles au développement des communautés locales. Elles représentent en général la solution adoptée pour mettre en œuvre ce double appui dans des projets gérés par des organismes de développement internationaux (UNESCO MAB, FEM, REDD...) ou bien en collaboration avec les structures nationales impliquées dans l'environnement.

Un cadre d'élaboration stratégique peut être réalisé en utilisant le principe SWOT⁶², qui synthétise les forces et faiblesses du fonctionnement social au sein d'un environnement et met en évidence les opportunités et menaces existantes.

L'élaboration conjointe de chacune des étapes avec la communauté peut permettre une bonne appropriation de la vision, qui serait déterminée à partir de l'analyse, comme le montre le tableau suivant :

Etape 1	Analyse de la situation	Spécificité de la zone choisie
		Points faibles (communauté autochtones et zone protégée)
		Points forts (communauté autochtone et zone protégée)
		Opportunités <ul style="list-style-type: none"> - En termes techniques - En termes de gestion - En termes de possibilité de formation - En termes de potentialités d'écoulement des produits
		Menaces
Etape 2	Objectifs et principes directeurs pour la mise en œuvre	Au profit des écosystèmes
		Au profit de l'amélioration du niveau de vie des autochtones
Etape 3	Activités à développer	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation - Transmission de savoirs autochtones - Activités économiques durables - Tourisme - Gestion des sites
Etape 4	Aménagements institutionnels nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Règlementation à adapter - Questions de gouvernance et de gestion (cogestion, gestion autochtone) - Rôle des acteurs
Etape 5	Détermination des résultats à atteindre	Référence aux indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation - Effet - Impact
Etape 6	Formation à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de formation - Compétences à cibler - Techniques pédagogiques spécifiques
Etape 7	Promotion des produits	<ul style="list-style-type: none"> - Ethique sociale et environnementale - Qualité - Communication

Tableau n°1 : Exemple de cadre participatif de gestion et de gouvernance

Sur le plan de la gestion autochtone, les initiatives soutenues par le FIDA⁶³, par exemple, accordent de plus en plus d'importance à l'aide aux peuples autochtones

⁶² Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement

afin qu'ils acquièrent des droits collectifs sur leurs territoires ancestraux et sur les ressources naturelles correspondantes, à savoir la terre, l'eau, les forêts et les minéraux. Le FIDA a acquis une grande expérience en aidant ces populations à obtenir la reconnaissance de leurs droits fonciers, spécialement en Asie et en Amérique Latine. Ses efforts ont porté principalement sur le dialogue politique et le financement d'activités pertinentes. Les fonds octroyés pour la défense juridique dans le cadre de certains projets réduisent les coûts de transaction des procédures judiciaires. Au Népal, une approche novatrice "fondée sur les droits" prévoit d'informer et de former les autochtones, hommes et femmes, de façon à leur permettre de revendiquer eux-mêmes leurs droits. Il est probable que cette approche renforcera la durabilité en faisant mieux prendre conscience aux populations autochtones elles-mêmes des droits qu'elles peuvent revendiquer et de la procédure à suivre à cet effet.

La nécessité de favoriser les initiatives autochtones au sein d'une approche coordonnée

Les initiatives autochtones représentent des forces et des opportunités dans le principe déterminé plus haut. Il est important de prendre en compte le fait que les communautés veulent obtenir le droit de participer au développement de leur environnement et de leur pays, à la fois comme acteurs et comme bénéficiaires, et par extension, de favoriser leurs propositions.

Pour une participation authentique, les communautés doivent avoir accès aux informations clés et prendre activement part à la prise des décisions, notamment à travers des initiatives, qui peuvent se manifester à différents niveaux du cadre stratégique:

- Sur le plan du choix des activités durables à mener : les critères peuvent relever de certains besoins constatés dans les zones naturelles, des aptitudes des communautés, de leur intérêt ou de leur réticence à mener certaines de ces activités, des profits économiques retirés.
- Sur le plan technique de la mise en œuvre : les critères peuvent relever de l'adéquation des techniques avec le milieu, du choix entre l'adaptation aux nouvelles techniques proposées et l'utilisation des méthodes déjà connues, des modalités de combinaison possible entre les deux.

D'une manière plus globale, certaines communautés autochtones cherchent de plus en plus à obtenir une reconnaissance internationale et le droit à participer à l'élaboration d'accords portant sur des questions qui les intéressent. Ces questions peuvent par exemple relever du réchauffement de la planète, des droits de propriété intellectuelle ou bien des droits de l'homme.

⁶³ Fonds international de développement agricole (IFAD) Politique d'engagement du FIDA auprès des peuples autochtones

Les populations autochtones considèrent ainsi qu'elles peuvent apporter une contribution à la solution des problèmes sociaux et écologiques qui se posent dans le monde d'aujourd'hui, avis souvent partagé par les non autochtones.

Ce concept de « gardiennage de la biodiversité » peut passer par un financement externe des actions menées, les communautés se trouvant statistiquement parmi la tranche des plus pauvres de la planète. A ce titre, l'agenda 2030 des Nations Unies, relatif au développement durable détermine des objectifs de développement spécifiques aux populations autochtones avec, sur le plan économique, le doublement en 2030 des revenus des petits producteurs.⁶⁴

En rapport avec des actions visant la restauration des écosystèmes (reboisement, agro-forêts, récifs coralliens, zones côtières, préservation de la faune) le principe du paiement ou du crédit sur fonds carbone est déjà adopté dans certains cas.

Ce principe vise la rétribution de services rendus par les peuples autochtones à l'économie mondiale dans le domaine de l'environnement, favorisant notamment le piégeage du carbone et la protection de la biodiversité.

Le mécanisme de rétribution est par exemple soutenu en Asie par le FIDA en collaboration avec le Centre international pour la recherche en agroforesterie, de manière à poursuivre simultanément les objectifs de réduction de la pauvreté, de gestion durable des ressources naturelles et de prestation de services environnementaux.

Les communautés peuvent ainsi recevoir des compensations pour de telles contributions grâce à différents dispositifs, comme les programmes REDD, REDD+ et REDD++ permettant de les soutenir dans leurs activités de conservation et de subsistance.

Ces compensations présentent en même temps aussi des risques, en particulier celui d'attirer l'attention d'éventuels profiteurs, nuisant aux structures et aux valeurs de gouvernance en vigueur ou celui d'y renforcer les inégalités (populations autochtones situées aux alentours des zones protégées et ne bénéficiant pas des appuis).

Les organisations gouvernementales et non-gouvernementales engagées dans les programmes de compensation doivent ainsi porter la responsabilité d'assurer la transparence, la responsabilité financière et une prise en main efficace par les communautés.

Ce besoin de financement externe reste en effet important, puisque la COP 23⁶⁵ a précisé en 2017 que le rythme doit être plus rapide pour atteindre globalement le chiffre de 100 milliards de dollars à l'horizon 2020, jugé nécessaires à la transition vers des économies à bas carbone pour les pays en développement.

⁶⁴ Secretariat of the Permanent Forum on Indigenous Issues/DSPD www.un.org/indigenous

⁶⁵ 23^{ème} Conférence des parties, pour la définition de règles de mise en œuvre de l'accord de Paris

Le respect des valeurs culturelles autochtones

Conformément à l'esprit de la Déclaration des droits des peuples autochtones, l'amélioration du bien-être des communautés locales et traditionnelles et des minorités ethniques doit être alliée à une reconnaissance de leur identité, de leur culture et de leurs intérêts, en évitant de mettre en danger leur patrimoine culturel, leurs pratiques et savoirs traditionnels.

Tous les peuples autochtones du monde réclament en effet le droit de préserver leur culture ancestrale, qui regroupe tant leur langue que leurs pratiques artistiques, leurs croyances et leur système social.

La Déclaration reconnaît l'importance de la protection et de la diffusion de cette culture, en y consacrant 17 de ses 45 articles.

Les gouvernements ont souvent penché du côté de l'assimilation plutôt que de valoriser celui de la diversité culturelle. La culture autochtone est ainsi menacée et la majorité des 4 000 langues autochtones toujours parlées aujourd'hui risquent de s'éteindre d'ici la fin du XXI^e siècle, selon l'ONU⁶⁶.

Malgré tout, certaines initiatives portent leurs fruits.

- Au Canada, un exemple de protection de la culture autochtone est la nation des Hurons-Wendat, vivant à Wendake, tout près de la ville de Québec. Ceux-ci sont reconnus pour leur artisanat, ce qui leur permet de subsister tout en préservant certains aspects de leur culture et des pratiques ancestrales. La langue wendat ne se pratiquait plus depuis plus d'un siècle, et une association a cherché à la revitaliser, l'enseigner à la communauté et la diffuser. L'école primaire de la communauté a ensuite inclus des cours de langue wendat à sa mission d'éducation.
- Toujours au Canada, à Ottawa, le Centre de santé autochtone Wabano prodigue depuis plus de 15 ans des soins au moyen de méthodes traditionnelles de guérison. Des conseillers autochtones, des aînés et des guérisseurs traditionnels assistent les clients à l'aide d'une approche basée sur la culture autochtone⁶⁷.

Ce respect des valeurs permet également une promotion de pratiques traditionnelles durables d'agriculture, de pêche et d'élevage.

Les activités de tourisme autochtone peuvent participer à la valorisation de la culture des communautés. L'objectif est de préserver l'environnement physique, mais également les équilibres sociaux de la communauté d'accueil. Ainsi, une stratégie locale de développement durable doit s'appuyer sur les acteurs locaux (développeurs et travailleurs) et sur leur patrimoine culturel, dans un esprit de

⁶⁶ Nations Unies, 2009

⁶⁷ Autochtones du monde en action. Carrefour Tiers monde 2013

valorisation (architecture traditionnelle, savoir-faire, artisanat) et un rejet d'une folklorisation qui peut nuire à ces représentations.

3.3. La formation des nouvelles générations d'autochtones à des métiers « verts »

En fonction des statistiques existantes sur les taux de population, on peut recenser environ 100 millions de jeunes de moins de 15 ans au sein des communautés autochtones. Pour la population de jeunes de 15-24 ans, susceptible d'entrer dans la vie active ou de continuer des études, l'estimation pourrait concerner environ 60 millions d'individus.

Le taux de chômage des jeunes autochtones est souvent très élevé et leurs revenus plus faibles que les autres jeunes travailleurs, du fait d'une pluralité de facteurs comme des désavantages liés à un contexte géographique isolé, à un niveau d'éducation et de formation plus bas, à de la discrimination et à des difficultés d'accès au marché de l'emploi.

L'isolement géographique et culturel restreint également l'accès de nombreux jeunes aux services de santé et de prévention. Cette situation entraîne un état de mal-être qui peut se manifester d'une manière dramatique. Il a par exemple été établi que les taux de suicide des jeunes autochtones étaient nettement plus élevés que chez les autres jeunes. Des données obtenues entre 2000 et 2005 dans deux sociétés guaranis⁶⁸ au Brésil, indiquent qu'il est 19 fois plus élevé que la moyenne nationale et que les adolescents et jeunes sont touchés de manière disproportionnée. Au Canada, le taux global de suicide parmi les peuples des Premières nations est de 5 à 7 fois plus élevé que pour l'ensemble des jeunes Canadiens, notamment chez les 13 à 22 ans. Dans le Territoire du Nord de l'Australie, entre 2001 et 2006, il était 3,5 fois supérieur à celui du reste du pays, chez les 15-24 ans. Il n'est pas rare que certains jeunes au sein de communautés fassent deux à trois tentatives.

La toxicomanie, l'alcoolisme et la violence peuvent également constituer des fléaux sociaux dans différentes communautés. Au Canada par exemple, en 2007, 58 % des jeunes autochtones entre 15 et 17 ans étaient aux prises avec des problèmes aigus de dépendance à l'alcool et aux drogues. En Australie, les peuples aborigènes sont aux prises avec une criminalité inquiétante. Ils représentent 26 % de la population carcérale d'âge adulte (avec plus de la moitié de mineurs) alors qu'ils ne constituent que 2,5 % de la population australienne.

Les causes de ces problèmes sont la plupart du temps historiques et sociales : la discrimination a historiquement exclu ces communautés de l'accès à l'éducation et à la santé en les entraînant dans la précarité économique et la dénaturaion de la culture autochtone a entraîné une perte de repères au sein des communautés.

⁶⁸ Nations Unies (2010), La situation des peuples autochtones, ST/ESA/328, p. 135.

Selon certains aînés autochtones, l'oubli de la culture et des coutumes constitue la cause principale du mal être de la jeunesse.

La valorisation de métiers associés au maintien et à la restauration des écosystèmes, ainsi que des métiers verts permettant une exploitation durable des ressources naturelles pourrait ainsi constituer un levier important au profit de la jeunesse autochtone se trouvant positionnée à l'intérieur ou à proximité des zones protégées. Ces zones là sont en effet jusqu'à présent connues pour ne pas proposer de possibilités d'emploi et représenter un accès difficile à l'éducation.

Au même titre que pour les pays industrialisés, pour lesquels le passage à une économie faiblement émettrice de carbone correspond à un nouvel enjeu économique et environnemental, les systèmes éducatifs des pays intégrant une proportion importante de communautés autochtones ont aussi la possibilité de s'adapter à ces enjeux environnementaux. Un dispositif de formation professionnelle pourra ainsi avoir pour but de permettre aux jeunes des communautés autochtones de trouver à la fois une place sociale en accord avec des valeurs traditionnelles, un intérêt éthique pour un métier « vert », ainsi qu'une rémunération correcte leur permettant de continuer à vivre dans leur environnement.

Il ne peut cependant pas s'appliquer aux zones urbaines regroupant bon nombre de cette population dans les pays cités, mais représenterait un levier fort pour les zones protégées et leurs environs.

Les jeunes autochtones et le système éducatif

Dans la plupart des pays où sont représentées les populations autochtones, les statistiques éducatives mettent en évidence un faible taux de scolarisation, un taux élevé d'abandon scolaire et un niveau d'instruction souvent inférieur à la moyenne.

Les taux d'alphabétisation peuvent en effet être inférieurs à 50% de la population (46% au Panama contre 92% dans le pays, avec 17% chez les 18/29 ans, moins de 40% au Guatemala avec en zone rurale un taux d'analphabétisme des femmes pouvant aller jusqu'à 80%).

L'accès à l'éducation est souvent limité. Au niveau du primaire, la situation financière des pygmées d'Afrique centrale par exemple, ne leur permet pas de financer certains frais liés à la scolarité. Chez les Bateks de Malaisie, pas plus de 40% des enfants sont scolarisés en fonction de l'absence d'offre scolaire sur leur territoire.

L'abandon et le décrochage scolaire sont également fréquents pour de multiples raisons :

- L'enseignement se fait la plupart du temps en langue nationale et non en langue autochtone.
- Les enseignants peuvent n'avoir aucune connaissance des traditions et de la culture autochtone, voire les mépriser.

- Les méthodes pédagogiques ne sont la plupart du temps pas adaptées au profil d'apprentissage des jeunes autochtones.
- Il y a peu de suivi effectué par les encadreurs pédagogiques dans les zones reculées notamment.
- Le manque de réussite et de débouchés sur le marché du travail n'incite pas les communautés à se trouver en demande éducative.

Ainsi, l'achèvement des cycles d'étude n'est pas effectif comme le montrent les quelques chiffres suivants, représentatifs de la situation générale : 30% d'abandon au primaire en Amérique centrale, décrochage scolaire en secondaire de 28% plus fort que la moyenne nationale au Québec, taux d'achèvement des 12 années d'études deux fois moins élevé que celui des non autochtones en Australie).

A cet égard, l'accès universel à un enseignement de qualité à tous les niveaux représente ainsi une condition essentielle du développement durable et de la réalisation des objectifs de développement arrêtés sur le plan international, dont ceux du Millénaire. Ces derniers permettent en effet d'étendre l'accès à l'éducation aux personnes handicapées, aux peuples autochtones ainsi qu'aux communautés locales et minorités ethniques.

A travers une amélioration de l'accès à l'éducation au-delà du primaire, on peut aussi envisager une extension des programmes de formation préparant élèves et étudiants à des carrières dans des domaines en rapport avec la durabilité. Les Nations Unies mettent en effet l'accent sur l'importance de doter les travailleurs des compétences requises, grâce à l'éducation et à la formation.

La Formation Professionnelle, un levier potentiel pour le volet environnemental du développement durable

Si, d'une manière générale, la formation professionnelle peut représenter un enjeu de taille pour favoriser une offre d'emplois décents au profit de ces communautés, une formation professionnelle contextualisée sur les questions environnementales et sur la culture autochtone pourrait donner davantage de sens à la scolarisation proposée aux élèves autochtones résidant au sein ou aux alentours des zones protégées.

La convention n°169 de l'OIT stipule dans ce sens que lorsque les programmes de formation professionnelle existants ne répondent pas aux besoins propres des peuples intéressés, les gouvernements doivent, avec la participation de ceux-ci, faire en sorte que des programmes et des moyens spéciaux de formation soient mis à leur disposition. Son article 22 précise également que les programmes peuvent se fonder sur le milieu économique, la situation sociale et culturelle des communautés ainsi que leurs besoins concrets.

En fonction de ce qui a été analysé plus haut, ils pourraient concerner les aspects suivants :

- Une contribution directe à la conservation de la biodiversité par la communauté (suivi des espèces, appui aux

scientifiques, signalisation des dangers liés au braconnage, à la déforestation sauvage....)

- Une contribution au renouvellement/restauration des écosystèmes : reboisement, suppression des espèces invasives, reconstitution du capital halieutique
- La transmission et l'utilisation de savoirs autochtones
- Des activités économiques liées à l'exploitation durable (agroforesterie, pêche durable, agriculture biologique, artisanat...)
- L'écotourisme (accompagnement des touristes, présentation des activités traditionnelles, restauration/hébergement, animation d'activités de pleine nature...)
- La participation à la gestion de l'espace naturel, à son exploitation raisonnée et à son entretien.

Concernant les approches didactiques spécifiques et les techniques pédagogiques, la prédisposition à l'échec scolaire rencontrée jusqu'à présent chez le public autochtone doit interpeler le système éducatif afin de réaliser les ajustements nécessaires pour obtenir des résultats.

L'utilisation de la formation professionnelle au service des zones protégées prend en compte le fait que les métiers préconisés devront être en lien direct avec l'évolution de certains indicateurs spécifiques à la biodiversité, tout en permettant aux populations autochtones de participer activement aux enjeux de développement durable. Ainsi, la problématique formation/emploi revêt un champ relativement restreint par rapport à l'obtention de résultats tangibles.

On pourrait ainsi envisager trois grands types d'activités :

- Celles permettant à des individus autochtones de travailler au profit du maintien ou de la restauration des écosystèmes et de se trouver ainsi positionnés en tant qu'agents au service de la zone protégée.
- Celles permettant à des individus indépendants d'être autonomes économiquement et responsables de leur activité.
- Celles permettant à des travailleurs autochtones d'être rémunérés pour des activités durables dirigées par des entreprises nationales, régionales ou locales.

Enjeux pour une formation réussie

Dans un contexte où les communautés ont la possibilité d'appuyer les services rendus par la nature à travers une participation en termes de métiers verts et durables, la vision éducative pourrait se faire autour du schéma suivant, représentant un cercle vertueux:

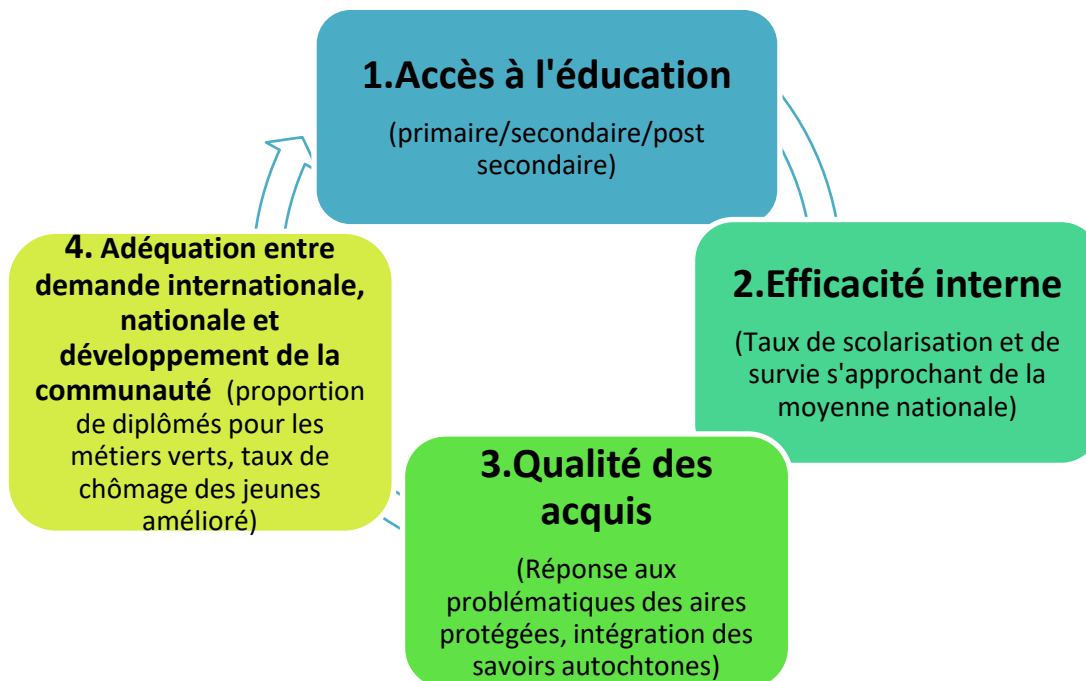


Schéma n°5 : Un cercle vertueux pour une formation professionnelle réussie

Certains facteurs devront être pris en compte dans cette vision :

Des spécificités liées au contexte socio-économique

- Les modes de gouvernance des aires naturelles (institution, partage de gouvernance, gestion privée, gouvernance autochtone).
- Les possibilités d'exploitation durable des ressources des aires naturelles et d'activités d'éco-tourisme.
- Des possibilités ou non d'emplois spécifiques relatifs à la conservation avec une gestion étatique ou provinciale et d'emplois liés à des activités d'exploitation durable gérées par des organismes privés, les communautés (écotourisme, agriculture et agroforesterie).
- Les problèmes à résoudre : difficultés et menaces rencontrées, risques possibles.

L'adaptation pédagogique des contenus pour les élèves autochtones.

Certains dispositifs éducatifs gagneraient ainsi à être mis en place :

- La prise en compte de la manière d'apprendre des élèves. Des chercheurs en éducation ont en effet constaté que l'apprentissage autochtone se fait

autrement, en privilégiant la pratique, les aspects sensoriels, intuitifs et suivant une approche globale.

- La mise en œuvre d'une pédagogie active qui favorise le lien avec le métier, notamment à travers la construction de séquences pédagogiques intégrant les concepts théoriques à partir du contexte professionnel.
- La prise en compte des acquis transversaux déjà existants, notamment à travers les connaissances traditionnelles.
- La valorisation de la place du métier dans le tissu économique et social qui représente de l'intérêt à donner à la discipline enseignée, surtout s'ils se trouvent en adéquation avec une demande économique ou politique.
- La responsabilisation des élèves dans l'évolution de leur apprentissage.

Les expériences menées par des pays phares utilisant les références onusiennes liées au développement durable seront également utiles à exploiter pour atteindre un objectif global de citoyenneté autochtone, consciente de son rôle dans la préservation de l'environnement et respectueuse des valeurs traditionnelles.

Au-delà des compétences spécifiques liées aux techniques professionnelles, l'adhésion aux valeurs de respect de l'environnement représentera également une compétence à cibler au sein du programme de formation.

3.4. La promotion de produits issus de la culture autochtone

De nombreuses zones protégées permettent d'assurer une production de type durable en termes d'agriculture, de pêche, d'artisanat ou d'écotourisme, afin de suivre une configuration de programmes qui réconcilie les besoins des communautés et la préservation des ressources naturelles. Ces zones disposent ainsi à la fois d'espaces dédiés à la conservation de la biodiversité et d'espaces de transition associés une gestion durable des ressources.

Certaines de ces aires naturelles peuvent contenir des sites dégradés. Dans ce cas, leur transformation en sites fonctionnels en termes de biodiversité et de production durable représente un enjeu supplémentaire. Pour exemple, un projet se déroulant dans la Vallée d'Araku, située à 1200 m d'altitude en Inde orientale⁶⁹. Cette zone a subi une déforestation massive durant la colonisation britannique, ce qui a généré l'érosion et la dégradation des sols, et entraîné la pauvreté des populations Adivasi, faisant partie des groupes les plus lourdement défavorisés de l'Inde. Elles pratiquent traditionnellement la culture du café mais avec un rendement qui a beaucoup diminué.

⁶⁹ Projet de l'ONG « Naandi » et fondation Livelihoods

La disparition de la forêt ayant été identifiée comme étant le lien entre les problèmes de rendement des cultures et de pauvreté des populations Adivasi, un volet d'agroforesterie a été mis en oeuvre sur 300 villages, correspondant à une population de 100 000 habitants.

Trois millions d'arbres fruitiers ont été plantés pour restaurer les terres ainsi que trois millions de caféiers, l'ensemble sur plus de 6 000 hectares, les fruitiers fournissant de l'ombre aux caféiers.

Les Adivasi ont ainsi pu diversifier leurs cultures avec 18 variétés d'arbres fruitiers, ce qui renforce leur sécurité alimentaire et génère de nouveaux revenus. Ils produisent actuellement environ 12 000 tonnes de mangues par an pour le marché local. A partir des trois millions de caféiers replantés, ils produisent un café de qualité avec des méthodes biologiques. Une partie des anciennes terres dégradées a ainsi pu être transformée en forêts fonctionnelles qui procurent nourriture et revenus, et la restauration globale des 6 000 ha de terres dégradées a aussi permis de reconstituer l'habitat de la faune et flore locale, plus particulièrement des oiseaux endémiques.

Même si en raison de la densité de l'habitat humain la reconstitution de la forêt primaire s'avère impossible, en termes de carbone, cette forêt contribue à séquestrer environ 1,3 million tonnes de CO₂ sur 20 ans.

Cet exemple met à la fois en évidence l'importance d'un appui à réaliser sur un plan technique, ainsi que celle de la distribution des produits.

Cette dernière utilise en effet certains modèles alternatifs comme les circuits courts pour les fruits, l'utilisation de l'agriculture biologique, et le concept de commerce équitable pour la vente du café, associé à des modèles de communication visant à promouvoir les produits.

Ces volets seront développés dans les parties ci-dessous, avec en filigrane un regard transversal concernant l'éthique nécessaire à garantir leur origine et leur qualité.

Le développement d'une éthique sociale et environnementale

Du côté du consommateur, particulièrement dans les pays industrialisés, le concept de respect de l'environnement devient progressivement garant d'une amélioration de la qualité de vie. Les produits « bio » ou « organic » pour la culture anglo-saxonne, sont en effet de plus en plus recherchés. Cette importance accordée à la nécessité de préserver l'environnement l'est d'autant plus depuis les manifestations concrètes du changement climatique. La réunion de 150 chefs d'état à Paris pour la COP21 en décembre 2015 représente un indicateur de mobilisation de la planète, même si les résultats escomptés restent pour l'instant en deçà des objectifs visés.

Cette prise de conscience peut permettre d'aller dans le sens d'une plus grande importance à donner aux zones protégées dans le monde. A ce titre, elle représente

une bonne opportunité pour relever les défis engagés. En cohérence avec la définition du développement durable, les métiers verts et notamment ceux liés à la préservation de l'environnement sont liés à ce concept d'éthique environnementale.

Ainsi, les produits issus de l'agriculture, de la pêche ou de l'élevage durables, mais également associés à l'artisanat, la médecine traditionnelle et au tourisme autochtone, peuvent s'associer à ce concept et bénéficier d'un marketing favorable dans les pays industrialisés.

L'opinion publique est également mobilisée sur le concept de commerce équitable, permettant aux producteurs de vivre décemment de leur travail et d'être acteurs de leur modèle de développement en leur garantissant des droits.

Du côté de ces derniers et toujours par rapport à l'éthique, on peut miser sur un a priori d'honnêteté des groupes autochtones qui maintiennent une harmonie avec leur culture. Pour les indiens Ojibwés du Québec par exemple, le mot honnêteté signifie « vivre et être authentique », ce qui représente une attitude où la responsabilité et la redevabilité vont de pair. Les produits issus du travail de ces communautés autochtones maintiennent ainsi généralement le savoir-faire traditionnel et la qualité des produits. A noter toutefois que le degré de pauvreté important des populations autochtones peut les éloigner de ces principes élémentaires, en proposant à la vente des produits de plus basse qualité (miel dilué avec du sirop de sucre par exemple) ou bien en exploitant les ressources au-delà des seuils déterminés. Les chartes et accords entre partenaires doivent dans ce sens veiller à ce qu'une supervision puisse être établie sur les aspects quantitatifs et qualitatifs.

Sur le plan du circuit commercial, les intermédiaires impliqués entre le producteur et le consommateur ont été souvent à l'origine de marges bénéficiaires exagérées dues à la fois à l'exploitation des producteurs et à la cherté des produits vendus aux consommateurs. L'intérêt croissant constaté pour certains acteurs au bénéfice d'une prise en compte transparente de principes éthiques, notamment à travers certains modèles commerciaux alternatifs, contribue à limiter les effets négatifs de cette forme d'économie. Ces principes concernent la gestion des ressources naturelles, et incluent le respect des droits, des savoirs et des conditions de vie des populations autochtones.

Le consommateur se trouve de cette manière responsabilisé à travers la transformation d'un banal acte d'achat en un acte éthique.

Des garanties existantes pour valoriser le commerce équitable

La prolifération des labels de développement durable et le manque de clarté concernant les exigences de ces derniers entraînent cependant des confusions de

la part des consommateurs et acheteurs et rendent nécessaire une meilleure lisibilité de leurs engagements.

Ainsi, certains organismes, acteurs et chercheurs autour du commerce équitable ont contribué à la réalisation d'un guide⁷⁰ favorisant cette lisibilité.

Par rapport à ce qui a été abordé plus haut sur les thématiques de l'environnement et de l'amélioration du niveau de vie des travailleurs autochtones, certains labels permettent pour exemples de valoriser les volets suivants:

- Aspects environnementaux : garantie que la production et les activités de transformation n'entraînent pas la dégradation ou l'altération des écosystèmes présents, protection de la biodiversité. Le cahier des charges peut également interdire aux organisations certifiées d'être impliquées dans la destruction des forêts primaires ou secondaires, ou des écosystèmes côtiers. Des garanties associées à l'agriculture biologique, ou bien à l'interdiction des OGM, sont aussi présentes dans certains labels.

- Aspects liés à l'équité : garantie de la mise en œuvre d'un dispositif de commerce équitable, associé à la responsabilité sociétale des entreprises. Les dimensions suivantes peuvent être prises en compte :
 - Critères économiques : prix équitable, traçabilité.
 - Critères sociaux : respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, bénéfices sociaux complémentaires, traitement égalitaire de tous les travailleurs.
 - Critères liés à la gouvernance des organisations de producteurs et à l'autonomie des producteurs : priorité aux petits producteurs, appui technique et renforcement des capacités* commerciales des producteurs, gestion démocratique de l'organisation de producteurs
 - Critère de sensibilisation et d'éducation : activités de sensibilisation et d'éducation des consommateurs et citoyens par le porteur du label.

Ces labels certifient ainsi l'origine, la qualité et les conditions de fabrication en conformité avec des critères préétablis et ils se doivent d'être crédibles afin d'assurer leur pérennité sur les marchés. Le mécanisme le plus utilisé pour garantir le respect d'un cahier des charges repose sur l'établissement d'un système de contrôle.

Ce dernier, associé à une certification, revêt une grande importance dans un contexte qui favorise une demande croissante de preuves concrètes de l'impact positif du commerce équitable.

⁷⁰ Guide international des labels de commerce équitable édition 2015- (Plate-forme pour le commerce équitable, Fair World project, FairNESS)

L'idéal pour une communauté serait de proposer un ou deux produits spécifiques ne faisant pas trop l'objet de concurrence pour éviter une importante régulation du prix (pharmacopée, produit biologique, artisanat ou tourisme autochtone) et parallèlement une production vivrière durable et de qualité qui serait écoulee à proximité (marchés locaux, zone urbaine proche).

Dans cette optique, deux types de communication pourraient ainsi envisagés :

- Un volet ascendant, du producteur vers le consommateur, visant à faire connaître les techniques et valeurs utilisées par les communautés, notamment celles issues de la tradition.
- Un volet descendant, du consommateur vers le producteur, visant à associer le produit à des centres d'intérêts spécifiques du consommateur sur le plan de l'éthique, de la qualité ou du symbole (créneaux assez spécialisés comme des miels de la forêt, de la phytothérapie, des produits biologiques...).

L'Institut national de la propriété industrielle du Chili (INAPI) a par exemple mis en œuvre son programme *Sello de Origen* (marque d'origine) pour stimuler la production de nombreux produits d'origine (souvent autochtone) de grande qualité, les promouvoir et les valoriser. Jusqu'à présent, 21 produits chiliens ont obtenu une protection au titre de ce programme, notamment le sel de Cahuil, Boyeruca et Lo Valdivia et les tomates de Limachino ⁷¹Le programme a pour but de promouvoir et protéger des produits traditionnels exceptionnels au moyen de l'octroi de droits exclusifs de propriété industrielle. Le *Sello de Origen* proprement dit est une marque de certification destinée à une large gamme de produits traditionnels chiliens et à en faciliter l'identification sur le marché.

D'autres dispositifs mettent en oeuvre d'autres choix de communication, comme par exemple le fait de fidéliser les acheteurs, en proposant la nécessité d'un engagement de long terme de leur part. C'est le cas de l'organisme Fair For Life, qui est également attentif à la qualité de la relation commerciale entre les producteurs et les opérateurs commerciaux, qui doivent établir et transmettre aux producteurs des plans d'approvisionnement annuels.

Le tourisme autochtone constitue également une activité spécifique d'abord initiée par les populations indiennes et inuits, notamment au Canada.

⁷¹ María Catalina Olivos et Francisco Carrasco, direction de l'Institut national de la propriété industrielle (INAPI), Chili Juin 2016

Au Québec par exemple, certaines communautés ont résolument entrepris le virage touristique. Elles utilisent cette activité porteuse afin de soutenir leur développement économique et ont réalisé des gains significatifs au cours des dernières décennies. Certaines parmi elles sont cependant aux prises avec d'importantes contraintes sociales et financières et ce secteur doit être soutenu pour se développer davantage dans un contexte concurrentiel avec les autres offres touristiques.

Si la communication sur les produits autochtones est ainsi soutenue, ses effets peuvent dans ce cas être positifs. L'exemple de la communauté indienne Adivasi de la vallée d'Araku a de cette manière mis en évidence l'intérêt de la dualité de la production entre culture de rente biologique et culture vivrière pour le marché local.

4. Planifier et évaluer les activités vertes au sein ou aux alentours des aires protégées

Les situations spécifiques rencontrées sur le plan de l'environnement naturel ou bien des communautés autochtones mettent en jeu diverses problématiques. Elles nécessitent toujours de relever des défis en fonction des difficultés ou de risques qui leur sont associés.

- Comment instaurer de nouveaux comportements incitant à la protection de la biodiversité ?
- Quels écosystèmes protéger ou restaurer en priorité ?
- Comment impliquer les nouvelles générations dans une exploitation durable des ressources naturelles?
- Quelle participation possible à la gestion pour les communautés autochtones et quelle réglementation institutionnelle adapter ?
- Quels domaines développer en termes durables ? Agriculture biologique, ressources marines, artisanat, phytothérapie par exemples.
- Quelle place pour le tourisme communautaire et l'écotourisme ?
- Quels savoirs autochtones valoriser ?

Les outils, l'exemple d'analyse sur une communauté, ainsi que le processus présenté dans cette partie, peuvent constituer un cadre de planification stratégique adaptable à de multiples situations.

4.1. Des outils pour la planification et le suivi

La mise en œuvre d'actions qui se trouvent en cohérence avec la vision décrite nécessite une réelle planification basée sur une méthodologie rigoureuse, les outils utilisés devant permettre d'effectuer un suivi régulier des activités ainsi que l'évaluation de leurs résultats.

Un cadre de planification adapté

Les étapes d'analyse du contexte, de détermination d'objectifs et de principes, puis d'activités à développer associées à des résultats à atteindre, peuvent constituer une référence pour un cadre de planification :

Analyse de la situation	Données générales, contexte Aspects économiques, situation de la jeunesse Aspects relatifs à l'environnement
Objectifs et principes directeurs pour la mise en œuvre	Au profit des écosystèmes, en utilisant des indicateurs spécifiques associés à la conservation de la biodiversité et à la reconstitution du capital naturel
	Au profit de l'amélioration du niveau de vie des autochtones en utilisant également des indicateurs spécifiques
Activités à développer	<ul style="list-style-type: none">- Conservation- Transmission de savoirs autochtones- Activités économiques durables- Tourisme- Gestion des sites
Détermination des résultats à atteindre	Référence aux indicateurs : <ul style="list-style-type: none">- Réalisation- Effet- Impact

Tableau n°2 : Cadre de planification avec des étapes-clés

Des indicateurs pour la mesure des résultats à atteindre

Les indicateurs représenteront la clé de voute de ce cadre de planification, constituant un moyen fiable pour mesurer et informer des changements liés aux actions menées.

Il est important de les adapter au niveau local et national afin d'établir des comparaisons avec les attendus du niveau international.

Les indicateurs suivants pourraient par exemple être utilisés pour les volets environnementaux et sociaux.

Indicateurs pour la conservation de la biodiversité et la reconstitution du capital naturel	
Exemple d'indicateur	Définition
Indice trophique marin	Niveau trophique moyen des espèces à partir des données issues des pêches, par région marine.
Niveau de qualité de l'eau des écosystèmes	Teneur moyenne en polluants dans les eaux douces.
Part de l'étendue des aires protégées sur un territoire	Pour une année donnée, la surface du territoire bénéficiant d'une protection par voie réglementaire, foncière ou contractuelle
Taux d'évolution de l'abondance d'espèces (oiseaux par ex)	Indice agrégé qui reflète les variations d'abondance d'un ensemble d'espèces d'oiseaux présents de façon courante sur le territoire.
Taux de déperdition de certaines espèces	Suivi de l'évolution des espèces menacées d'extinction à des degrés plus ou moins forts
Part des zones protégées bénéficiant de gestion durable	Exemple : surfaces de forêt gérée de manière durable par rapport à la surface totale des forêts du pays.
Part des activités liées à la forêt, pêche, éco-tourisme.	Part des activités au sein de la zone protégée attribuée à ces secteurs économiques, en fonction du nombre de travailleurs sur ces activités.
Part des fonds attribués aux zones protégées	Montants alloués par l'Etat, les collectivités, les particuliers et le secteur privé à la conservation de la biodiversité.
Amélioration du niveau de vie des autochtones vivant au sein des aires protégées	
Indicateur	Définition
% d'autochtones se trouvant dans l'extrême pauvreté	Taux en dessous du seuil de 1,90 USD/jour (source Banque Mondiale) Un calcul du PNUD complète les mesures monétaires de la pauvreté en prenant en considération les privations cumulées subies simultanément par des personnes
Taux de mortalité infantile chez les autochtones	Rapport entre le nombre d'enfants morts avant l'âge d'un an sur le nombre total d'enfants nés vivants.
Taux brut de scolarisation primaire et secondaire	Rapport entre les effectifs d'élèves scolarisé dans un cycle donné quel que soit leur âge, et la population en âge officiel de scolarisation
Part de jeunes autochtones de 18/24 ans sans emploi	Part des jeunes autochtones de 18/24 ans en recherche d'emploi, vivant au sein ou en dehors de la zone ciblée
Part des habitants travaillant au sein de la (des) zone(s)	Rapport entre les travailleurs locaux (et les personnes impliquées dans une mission de sauvegarde au sein des

protégée(s)	zones) et la population des actifs des zones prises en compte.
Pourcentage de zones en cogestion ou gestion autochtone	Rapport entre les zones en cogestion ou gestion autochtone et l'ensemble des zones protégées.

Tableau n°3 : Exemples d'indicateurs environnementaux et sociaux pour le niveau national

4.2. Un exemple d'analyse préalable de contexte spécifique

L'exemple présenté ci-dessous cherche à illustrer une démarche visant à constituer un cadre de planification, de mise en œuvre et de suivi qui soient concrètement utilisables.

Les données présentes ci-dessous portent sur la population Ngöbe/Bugle vivant au Panama et sont issues du plan de développement de la « comarca » (territoire autonome), associées à des données statistiques nationales et à quelques projections réalisées. Elles complètent la présentation succincte réalisée à la p.32.

L'existence d'un plan de développement incluant des pratiques expérimentales peut contribuer à valider celles se révélant positives, de manière à certifier, par exemple, des filières de formation professionnelles déjà existantes.

Données générales relatives à la communauté Ngöbe/Bugle du Panama

Au Panama, comme dans la plupart des pays d'Amérique latine, le taux de pauvreté est plus élevé chez les autochtones que dans le reste de la population. Les statistiques sanitaires sont alarmantes (fossé de 10 ans entre espérance de vie des autochtones et non autochtones), et au niveau éducatif, un écart sensible persiste en ce qui concerne le nombre d'années de scolarité.

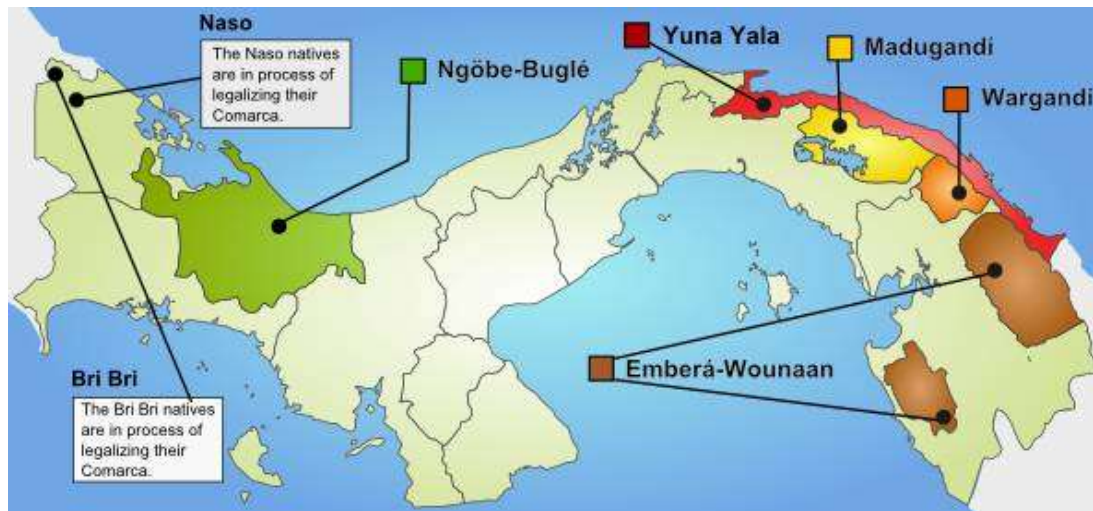
On relève ainsi un taux de pauvreté 5,9 fois plus important que chez les non autochtones, révélé en partie par les indicateurs suivants:

- espérance de vie plus courte de 10 ans, indice de développement humain de 0,44 contre 0,77 en moyenne pays.
- taux d'alphabétisation de 46% contre 92 dans le pays, 17% chez les 18/29 ans
- abandon scolaire fréquent en primaire (30% des élèves du primaire ne fréquentent pas l'école)
- habitat considéré comme inadéquat à 99% ⁷²

⁷² Source plan stratégique de développement de la comarca 2008

[http://www.libertadciudadana.org/archivos/balance/documentos/Plan%20Estrategico%20de%20la%20Comarca%20ngobe%20bugle\[1\\$\]](http://www.libertadciudadana.org/archivos/balance/documentos/Plan%20Estrategico%20de%20la%20Comarca%20ngobe%20bugle[1$]).

Le territoire Ngöbe/Bugle étant constitué d'une partie en aires protégées et d'une autre en espace naturel non protégé, la proposition de cadre peut aussi être intéressante pour les communautés situées en dehors des zones protégées et pour lesquelles on peut promouvoir une économie durable, comprenant une variété de métiers assez importante.



Comarcas de Panama

Les indiens Ngöbe Bugle sont divisés en deux groupes ethno-linguistiques (les Ngöbe et les Bugle), parlant deux langues différentes. C'est le groupe d'indigènes le plus important au Panama, avec 180 000 Ngöbe et 10 000 Bugle. La majeure partie habite la Comarca (territoire) Ngöbe Bugle, avec un système politique propre, attribué par le gouvernement panaméen en 1997 après une longue lutte de la nation autochtone contre les intérêts qui s'opposaient à la démarcation et à la reconnaissance du territoire indigène (entreprises minières, exploitations forestières...). Le statut des autochtones est d'ailleurs toujours fragilisé par les effets de l'exploitation minière et des projets hydro-électriques.

Aspects économiques

On compte autour de 30 000 actifs dans la communauté, dont 91% travaille dans l'agriculture. La majeure partie est impliquée dans une agriculture et un élevage de subsistance. En effet, traditionnellement, les Ngöbe travaillent dans leurs fermes et produisent du maïs, du riz, du manioc, des bananes et quelques autres fruits en utilisant pour certains la technique d'agriculture sur brûlis, qui est maintenant dévastatrice car la pression démographique devient importante. Porcs et volailles sont également élevés dans ces petites exploitations. Des produits comme le riz et le maïs sont cependant déficitaires en termes de production, à cause de faibles rendements et un des enjeux sociaux relèverait de l'autosuffisance alimentaire.

Lors de la saison de récolte du café, plus de la moitié des fermiers migrent pour travailler dans les plantations dans la partie ouest de la province, employés en tant

que main d'œuvre non qualifiée. Il existe également quelques exploitations de café et de cacao gérées par les Ngöbe (13% environ de la totalité en 2000).

Les activités de foresterie (notamment les plantations) fournissent ainsi de l'emploi pour les communautés et ont un potentiel de séquestration du carbone atmosphérique considéré comme encourageant dans les études réalisées (Dale et al., 2003, Kraenzel et al., 2003).

Certaines traditions artisanales sont encore vivaces. La plupart des fermiers se consacrent pour la valeur de 4 à 5 jours par mois à la pratique d'activités artisanales en complément de l'agriculture et de l'élevage (chapeaux, vannerie, tissus.....) Toutefois, la commercialisation de ces produits est difficile.

Des connaissances existent encore au niveau de la médecine traditionnelle. Pour ce qui relève de la santé en association avec la pratique traditionnelle, on peut noter une déficience en personnel de soin sur le territoire. Une des initiatives du plan de développement est de renforcer les capacités des soignants sur ce domaine. On pourrait également envisager de former en complément des aides-soignants spécialisés sur la médecine traditionnelle.

Aspects liés à la jeunesse

Les jeunes, à partir de 15 à 16 ans, sont souvent employés en dehors de ce territoire de 155 000 habitants, en ville ou pour des travaux durs de la campagne, avec des salaires souvent sous valorisés. Les problèmes d'alcoolisme sont fréquents et, à l'intérieur du territoire on peut noter que le travail des enfants est également répandu chez les familles les plus pauvres.

En fonction de la répartition existante par tranches d'âge de la population Ngöbe, on peut considérer environ 10 000 jeunes de 13 à 15 ans potentiellement scolarisables en secondaire.

D'après les données statistiques de 2015, environ 18% de ces jeunes sont effectivement scolarisés en secondaire (1800 élèves), dont 3% dans l'enseignement professionnel (300 élèves).

Il est à noter qu'un plan stratégique de développement durable est existant sur le territoire et qu'il propose déjà des filières de tourisme, d'agriculture biologique et de l'agroforesterie au niveau de l'enseignement professionnel, dans un collège du territoire.

Généralités relatives à l'environnement

La biodiversité dans les zones naturelles est une des plus riches au monde. Le Panama possède plus d'espèces de plantes par 10 000 km² que toute autre région du monde. Cette biodiversité est cependant en danger :

- 483 espèces de plantes sont incluses dans l'annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces en danger (CITES).

- Un relevé non officiel fait état de plus de 200 espèces d'oiseaux se trouvant dans la même situation.

La déforestation de la zone boisée de la comarca (43% du territoire) est assez importante (perte de 12% des zones forestières en 20 ans), au profit d'activités agricoles ou de la coupe de bois et on constate aussi des activités de braconnage sur les aires protégées. La culture sur brûlis reste notamment encore très pratiquée par les petits paysans et provoque des incendies de forêts fréquents.

Sur la partie maritime, au niveau de la pêche, il y a d'une manière générale surexploitation des ressources halieutiques.

Des zones de conservation et de protection sont délimitées⁷³ à travers trois grandes zones protégées de catégorie 2 de l'UICN (Parc international La Amistad, parc national Omar Torrijos, et parc national du volcan Baru), intégrées ou jouxtant la zone administrative de la comarca.

La densité de la population est faible (23 habitants au km²) au même titre que son urbanisation et son réseau routier, peu développé dans la comarca.

De nombreuses ONG au profit de la conservation de la nature sont actives au travers du pays.

Un programme national appuyé par les Nations Unies (REDD) est présent pour la sauvegarde des forêts et des initiatives d'agroforesterie sont menées depuis 2009 par le projet REDD.

4.3. Des éléments de planification

Le territoire Ngöbe Bugle est intéressant en tant que lieu d'expérimentation pour la mise en œuvre d'activités économiques durables et d'une formation professionnelle orientée vers les métiers verts, dans la mesure où une sensibilisation est déjà présente et qu'un plan de développement du territoire est existant.

Sur les deux grands volets ciblés, à savoir l'environnement naturel et les activités économiques durables, les objectifs généraux suivants pourraient être déterminés:

1. Améliorer la conservation des espèces dans les zones protégées

- ✓ Préserver le couvert végétal du territoire
- ✓ Promouvoir la plantation d'arbres indigènes et le repeuplement d'espèces sauvages apparentées aux plantes cultivées
- ✓ Pratiquer une surveillance des zones et effectuer un suivi des espèces animales et végétales.

2. Améliorer le niveau de vie des communautés à travers des activités économiques durables

⁷³ Conservation et restauration de la forêt tropicale du Panama : enjeux et pistes de solutions
Simon Bilodeau Gauthier et Pascal Côté

- ✓ Viser l'autosuffisance alimentaire pour les familles de fermiers
 - Améliorer les rendements en riz et maïs à travers des techniques durables et complémentaires à l'élevage
 - Promouvoir l'utilisation durable des ressources aquacoles
- ✓ Contribuer à la préservation des écosystèmes présents
 - Pratiquer des activités d'agroforesterie en remplacement de l'agriculture sur brûlis
- ✓ Développer l'exportation de produits en fonction de la demande locale et internationale
 - Promouvoir une agriculture biologique et équitable
 - Elargir le pourcentage de production pour la vente
- ✓ Développer l'éco-tourisme et le tourisme autochtone
- ✓ Maintenir et développer l'artisanat existant

Ces options prennent en compte les potentialités présentes dans le plan de développement du territoire de 2013.

D'autres projections peuvent être également réalisées pour l'horizon 2025 en fonction de besoins existant tant pour les écosystèmes naturels que pour les populations, sur la base des éléments suivants:

Sur les volets de la conservation et de la restauration des écosystèmes, seule une dizaine d'emplois ont été créés en 2013 au profit des éco-gardes nationaux et la gestion des zones protégées n'implique pas systématiquement les communautés autochtones.

Concernant la foresterie, et notamment sur les plantations de café, les communautés sont amenées à fournir de la main d'œuvre pour la récolte, mais sans qualification, participant très peu à la gestion des plantations, dont le revenu pourrait être optimisé avec des techniques agro-forestières.

Les activités agricoles sont peu productives et peu rémunératrices ou sont non durables si pratiquées à grande échelle.

L'écotourisme ou le tourisme autochtone sont très peu pratiqués actuellement, malgré quelques expérimentations effectuées avec le plan de développement.

Les projections tiendront également compte du fait que les communautés seront impliquées d'une manière plus importante à l'économie durable et à la gestion des aires protégées et que de nouvelles pistes pourront être initiées au niveau de la médecine traditionnelle et du tourisme autochtone.

Sur le plan de la planification économique pour le domaine agro-alimentaire, pour lequel un des objectifs essentiels sera d'améliorer le niveau de vie global de la communauté, l'analyse de la situation met en évidence la nécessité d'accéder à une autosuffisance alimentaire, mais également celle de promouvoir une augmentation de la production destinée à la vente. En 2008 par exemple, lors de la rédaction du plan de développement du territoire, on pouvait constater que seulement 6% de la production de bananes était commercialisée, ainsi que 6% pour le riz, 32% pour le café et 44% pour le cacao.

Dans les deux cas, il sera important d'améliorer les rendements dans un contexte durable, soit pour des produits de consommation de base, soit pour des produits commercialisables, au niveau local, régional ou international.

Les techniques agro-forestières, permettant une plus forte fertilisation ainsi qu'un apport complémentaire ligneux, pourront à ce niveau être valorisées, au même titre que les techniques d'agro élevage ou d'agro-pisciculture.

La planification économique sera ainsi particulièrement attentive aux activités déjà présentes qui pourraient évoluer sur un plan durable, ainsi qu'à l'évolution de la demande sur les différents marchés, qui peut impacter les choix stratégiques.

Les projections réalisées partent également du principe que les nouveaux besoins qui seront présents en 2025 généreront la nécessité de former une catégorie de « fermiers ou de techniciens formateurs » qui pourront vulgariser les connaissances sur les techniques biologiques et durables auprès de l'ensemble des agriculteurs, planteurs et éleveurs.

La valorisation à partir de labels et de présentation de produits, ainsi que la recherche de canaux de commercialisation équitable représenteront des enjeux d'importance, dans un contexte général où les produits biologiques et équitables sont en forte croissance.

L'organisation des producteurs pour garantir une qualité associée à la certification et une quantité suffisante pour la commercialisation représentera un autre enjeu d'importance.

Pour ce qui relève des activités associées à la médecine traditionnelle, le manque de personnel de santé et le coût des médicaments peut représenter une opportunité de développement de cette médecine, d'ailleurs préconisé par le plan de développement. Cela représenterait des possibilités intéressantes pour les agriculteurs et tradi-praticiens.

Sur le volet du tourisme autochtone et communautaire, on assiste aussi au Panama à une demande importante relative à la connaissance de la nature, du patrimoine culturel et de l'artisanat, ainsi que des activités sportives de pleine nature. Le développement de petites infrastructures touristiques, gérées par les communautés serait envisageable sur les parcs nationaux et sites d'intérêt touristique.

On peut ainsi considérer, en fonction de la demande croissante sur des produits biologiques, ainsi que des effets attendus du plan de développement, que les nouveaux besoins pourraient générer près d'un millier d'emplois dans le territoire.

L'estimation des besoins en emploi liés à ces opportunités

Le tableau suivant représente une simulation sur une période de 10 ans, en fonction de l'état des lieux et des besoins potentiels sur et aux alentours des zones.

Tableau n° 4: Cadre de planification possible pour une adéquation entre formation et emploi dans et aux alentours des zones naturelles protégées

Domaine	Type métier	Emplois présents 2013	Besoins potentiels sur zone protégée 2025	Besoins potentiels sur les environs (reste de la comarca) 2025	Total possible des employés 2025
Conservation des écosystèmes	Eco-garde	6	10		10
	Technicien suivi des espèces	2	8		8
	Guide agréé		12		12
	Animateur communautaire	0	3		3
Restauration des écosystèmes	Technicien formateur reboisement	0	3	6	9
	Ouvrier spécialisé reboisement	ND	15	30	45
Médecine traditionnelle	Tradipraticiens	ND	10	100	110
Agriculture, agroforesterie, pêche durable	Agriculteurs biologiques formateurs			40	40
	Éleveurs et aquaculteurs formateurs			40	40
	Agroforestiers			40	40
	Ouvriers qualifiés dans plantations durables			200	200
	Pêcheurs traditionnels formés aux techniques durables			200	200
Eco tourisme artisanat traditionnel	Guide randonnée			12	12
	Animateur culturel		3	3	6
	Gérant structure d'accueil		6	8	14
	Employé structure d'accueil		18	24	42

Domaine	Type métier	Emplois présents 2013	Besoins potentiels sur zone protégée 2025	Besoins potentiels sur les environs (reste de la comarca) 2025	Total possible des employés 2025
	Vannerie		12	40	52
	Tissus		12	40	52
Gestion aires protégées	Gestionnaire administratif	3	6		6
	Personnel d'appui au gestionnaire		12		12
	Technicien pour entretien et sécurisation des sites	30	30	50	80
Total emplois potentiels					993

Les aspects concernant l'éducation et la formation

Un des objectifs des dispositifs de formation professionnelle est de se trouver en adéquation avec la demande économique. Les options présentées, ciblant les domaines environnemental et social apporteraient ainsi une contribution complémentaire à l'existant.

En cohérence avec le programme de développement durable à l'horizon 2030, les métiers verts représentent une solution pour élever le niveau de vie des communautés. En 2013, seulement 18% des 10 000 jeunes de 13 à 15 ans étaient scolarisés en secondaire, dont 3% dans la formation professionnelle. Un objectif à court terme de 50% de scolarisation pour le secondaire en 2025 serait envisageable, ce qui permettrait de former un public potentiel d'environ 6000 élèves.

En fonction des réalités sociales et économiques déjà existantes, les formations professionnelles peuvent être adaptées à deux publics :

- ✓ Un public de jeunes relevant de l'enseignement secondaire, un cursus de scolarité sur deux ou trois ans peut être considéré en termes de formation à un métier « vert », de manière à répondre aux besoins futurs.
- ✓ Un public d'adultes de la communauté en recherche d'emploi ou désirant renforcer un volet durable sur une activité déjà menée. Pour ce dernier, des formations courtes peuvent être prévues pour des besoins présents et sur les domaines nécessitant une qualification limitée, sous forme par exemple d'approches modulaires.

La formation professionnelle des jeunes, dans son volet d'enseignement secondaire, concernerait les élèves de 13/15 ans (12000 estimés en 2025).

La projection considère qu'une cible de 50% de scolarisation est réalisable pour 2025. Ainsi, en fonction de la part de ces jeunes choisissant actuellement la

formation professionnelle, on peut considérer qu'environ 2000 élèves Ngöbe suivraient cette voie en 2025 et que parmi eux, environ 900 d'entre eux pourraient suivre des filières « vertes », soit 40%. Les schémas suivants, réalisés à partir de données du système éducatif panaméen, du plan de développement du territoire, et des projections citées, permettent de visualiser cette progression.

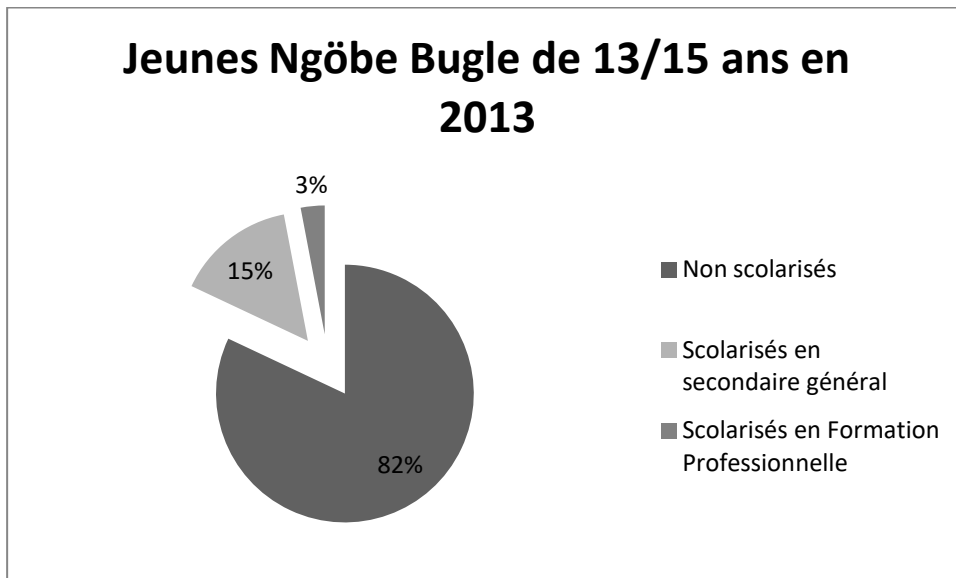


Schéma n°6 : Scolarisation actuelle des jeunes Ngöbe/Bugle de 13/15 ans

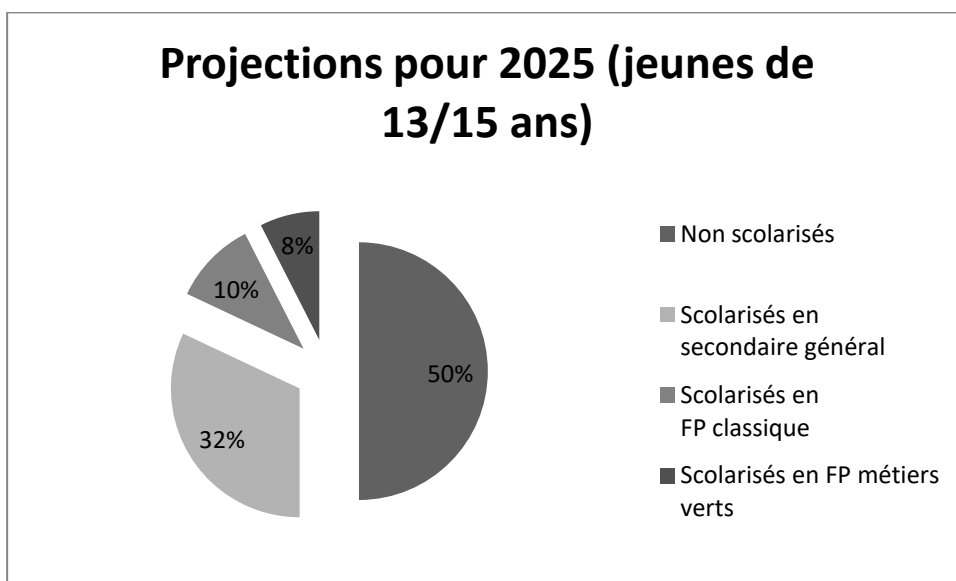


Schéma n°7 : Projection de scolarisation des jeunes Ngöbe/Bugle pour 2025

Pour ce qui relève des formations pour adultes, elles concerneraient plutôt des renforcements dans les filières préconisées dans le plan de développement du territoire, notamment sur le volet durable (agriculture biologique, élevage durable, écotourisme).

4.4. Quel suivi et quelle évaluation possible des activités ?

Le suivi des activités est indispensable pour valider la pertinence de certains choix économiques et de filières de formation associées. Il est basé sur la collecte et l'analyse d'informations permettant le calcul d'indicateurs.

La manifestation d'effets positifs peut prendre du temps, notamment pour ceux sur les écosystèmes, et l'impact général de ces activités ne pourra être visible qu'à moyen et long terme.

Les premiers résultats pourront donc davantage concerner les productions économiques, les tendances après certaines restaurations d'écosystèmes effectuées, et également l'amélioration de la scolarisation des élèves autochtones ou bien leur intégration dans la vie professionnelle.

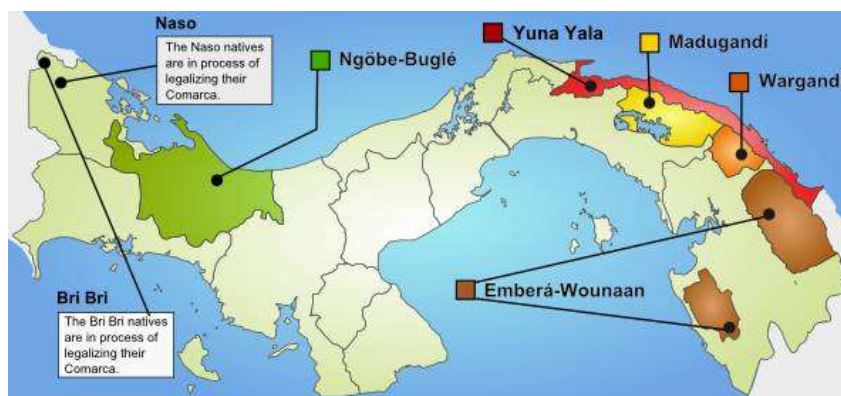
Le dispositif de suivi cherchera aussi à catégoriser les résultats suivant le niveau local, national ou international.

Des indicateurs pour ces différents niveaux, comme présentés plus haut, permettront d'apprécier les mesures réalisées et d'informer sur des changements liés aux actions menées.

A ce titre, les tableaux suivants proposent ces indicateurs, considérés comme pouvant représenter des leviers sur les volets de l'environnement et de l'amélioration du niveau de vie des populations autochtones, pour les différents niveaux ciblés.

Ils peuvent représenter des supports pour des tableaux de bord ou des simulations, en fonction de la présence de cibles à atteindre par rapport à l'état des lieux constaté.

Suivi d'une zone protégée Exemple de la zone de Ngöbe Bugle Panama



La matrice de suivi au niveau local prend en compte 17 indicateurs, soit sept sur le volet de la biodiversité et de la reconstitution du capital naturel et dix sur le volet de l'amélioration du niveau de vie des communautés autochtones.

Tableau n°5 : Suivi/Evaluation du volet « biodiversité » au niveau local

Conservation de la biodiversité et reconstitution du capital naturel					
Indicateurs aire protégée		Données 2015	Commentaire	Cible 2030	Commentaire
1	Taux d'évolution de l'abondance des oiseaux de la zone protégée	0%	200 espèces d'oiseaux en danger	15%	
2	Taux de déperdition des espèces forestières protégées	0,5% par an	483 espèces de plantes en danger	0%	
3	Part de la zone forestière reboisée dans l'année	70 ha environ	Mobilisation ONG écoles 0,5% du reboisement	3000ha	180 000 ha disponibles pour reforestation
4	Part des zones protégées du pays bénéficiant de gestion économique durable	20%	Majorité des zones sont des parcs nationaux catégorie 2 UICN	50%	
5	Part des activités durables liées à l'agriculture biologique (au sein ou aux alentours de l'aire protégée)	5%	Plan de développement de la comarca	35%	576 ha prévus en 2020
6	Part des activités durables liées à l'éco-tourisme.	5%	Plan de développement	15%	80% des activités

			de la comarca élaboré		touristiques pourraient être développées par les autochtones
7	Financement global annuel alloué aux zones protégées et aux projets durables de la comarca	Estimation 3 millions USD⁷⁴	budget ANAM considéré comme insuffisant, le ministère ayant demandé le double	10 millions USD	

Données issues de l'ANAM (Autoridad Nacional del Ambiente) et du plan de développement de la comarca de Ngöbe/Bugle

Tableau n°6: Suivi/Evaluation du volet « niveau de vie des autochtones » au niveau local

Amélioration du niveau de vie des autochtones vivant au sein ou aux alentours des aires protégées					
	Indicateurs niveau de vie	Données 2015	Commentaire	Cible 2030	Commentaire
8	Taux de mortalité infantile Moins de 5 ans	73 pour 1000	Problèmes d'alimentation et de nutrition	30 pour 1000	Alignement vers la moyenne du pays (17 /1000)
9	Taux net de scolarisation en primaire En secondaire	50% 18%	97,4% et 65% au niveau national	80% 40%	
10	Proportion de jeunes bénéficiant d'une formation professionnelle	3%	14% au niveau national	20%	Filières vertes pouvant constituer 15%
11	Autosuffisance alimentaire		Non réalisée	100%	Enjeu de l'utilisation de techniques agroforestières favorisant la productivité

12	Part des produits issus de l'agriculture et de l'élevage commercialisée	Riz : 6% Bananes : 6% Café : 32% Cacao : 44%			
13	Revenu moyen d'un petit producteur (agriculteur, éleveur, pêcheur, artisan...)	Environ 50 USD	Seuil de pauvreté à 2 USD/jour soit 60 USD/mois	150 USD	Revenu à tripler en fonction de l'agenda 2030 des ODD
14	Nombre d'infrastructures touristiques sur site				
15	Part de jeunes autochtones de 18/29 ans sans emploi ou emplois de survie	82%		40%	
16	Part des autochtones employés au sein de la (des) zone(s) protégée(s)	0%		10%	
17	Pourcentage de zones en cogestion ou gestion autochtone sur le pays	20%	Gestion ANAM avec implication ONG, sauf comarca Kuna Yala	40%	

Données issues du plan de développement de la comarca de Ngöbe/Bugle, des statistiques du ministère de l'éducation et de l'UNICEF

Suivi utilisant les données des organisations internationales : une référence pour la matrice locale



Dans cette proposition, la matrice de suivi pour le niveau international prend en compte 16 indicateurs, dont huit sur le volet de la biodiversité et de la reconstitution du capital naturel et

également huit sur le volet de l'amélioration du niveau de vie des communautés autochtones.

Tableau n°7: Suivi/Evaluation volet « biodiversité » au niveau international

Conservation de la biodiversité et reconstitution du capital naturel					
	Indicateurs internationaux	Données 2015	Commentaire	Cible 2030	Commentaire
1	Indice planète vivante	0,48	déperdition de 52 % des espèces par rapport à 1970	1	Retour à la capacité de 1970
2	Indice planète vivante zone tempérée	1,31	progrès par rapport à des stratégies de conservation	1,5	Dépassement capacité de 1970
3	Indice planète vivante zone tropicale	0,39	déperdition de 61% des espèces par rapport à 1970	0,9	Approche de la capacité de 1970
5	Empreinte écologique	2,7 hag /pers	Possibilité de réduire de 2% par an	1,8hag /personne	
6	Taux d'évolution de la biocapacité	1,8hag /pers	Possibilité d'augmentation en fonction de la superficie et de la gestion des aires naturelles	2 hag /personne	
7	Budget mondial en \$ pour les zones protégées	ND	Entre 46 et 76 milliards de \$ souhaités (étude de Wildlife Conservation Society)	50 milliards \$	
8	Part des aires protégés /superficie mondiale	17%	Objectifs du WWF pour AMP est de 30%	30%	

Données issues du WWF, de l'UICN et de Wildlife Conservation Society

Tableau n°8: Suivi/Evaluation volet « niveau de vie des autochtones » au niveau international

Amélioration du niveau de vie des autochtones					
Indicateurs internationaux	Données 2015	Commentaire	Cible 2030	Commentaire	
9	% d'autochtones dans l'extrême pauvreté	30%	Les autochtones représentent 5% de la population mondiale, mais 15% des pauvres	25%	
10	Taux de mortalité infantile	70% plus élevé que moyenne pays	Disparités importantes suivant les continents	10% plus élevé que moyenne pays (alignement en cours)	
11	Taux d'achèvement du secondaire	5 à 10%	Beaucoup de disparités entre pays	35%	
12	Indice de parité sociale dans l'accès à l'éducation	0,4		0,8	Cible agenda ODD
13	Revenu moyen des petits producteurs autochtones	Entre 30 et 50 USD/mois	Seuil de pauvreté à 2 USD/jour soit 60 USD/mois et extrême pauvreté de 1,25 USD/mois soit 37,5 USD/mois	150 USD/mois	
14	% de travailleurs autochtones dans les aires protégées	Non déterminé	Dans la catégorie VI de l'UICN soit 26% des zones		
15	% de jeunes autochtones de 18/24 ans sans emploi	40%	Deux à trois fois plus important que les jeunes non autochtones	20% Alignement vers moyenne pays et internationale	
16	Nombre de pays intégrant une participation des autochtones à la gestion des zones protégées	37	Uniquement dans les projets où le volet REDD est existant	50 sur les 70 pays intégrant une communauté autochtone	Extension de la politique des projets REDD

Conclusion

Le principe de la contribution directe ou indirecte des populations autochtones au maintien et au renouvellement des écosystèmes naturels semble représenter une évidence, dans la mesure où 70% des zones protégées sont habitées. Ce point de vue représente aussi une évolution notable dans la philosophie de la gestion des aires naturelles protégées, qui doit dépasser la phase, encore présente dans de nombreux pays, de l'éviction de ces populations afin que la nature soit mise à l'abri des «interventions» humaines.

Pour une bonne partie des 5000 communautés autochtones se trouvant actuellement en situation de grande pauvreté et en perte de repères traditionnels, le fait de leur donner une chance de retrouver ces repères ainsi que leur dignité, constitue un enjeu pour lequel cet ouvrage a cherché à apporter quelques éléments de réponse. Ce défi correspond d'ailleurs au souhait de la plupart, qui aspirent à retrouver la gestion des territoires qu'ils occupent depuis des siècles. L'ouvrage milite ainsi dans ce sens pour une avancée vers un statut de gardiens de la biodiversité, qui pourrait être attribué aux populations autochtones offrant des garanties de gestion durable des ressources naturelles.

Le champ des activités et métiers proposés représente ainsi une possibilité de mettre en œuvre certains droits stipulés au profit des communautés, notamment ceux relatifs au développement et à l'éducation, préconisés au sein de la déclaration de l'ONU et de la convention de l'OIT sur les droits des peuples autochtones.

Ces activités peuvent en effet ouvrir des perspectives constructives pour redonner une place de choix aux valeurs du patrimoine autochtone.

Elles se situent d'autre part dans un contexte où les enjeux environnementaux représentent une clé pour la limitation des effets du changement climatique et par extension des grands équilibres socio-économiques. Les forêts et les océans dont les écosystèmes sont maintenus en bonne santé représentent pour exemple un fort potentiel de régulation climatique⁷⁵.

Sur ce plan également, la combinaison entre les savoirs autochtones et de nouvelles techniques de restauration d'écosystèmes naturels peut apporter une contribution à la mise en œuvre des accords de Paris visant à limiter ces effets.

⁷⁵ La vie secrète des arbres – Peter Wohlleben

Références bibliographiques

Alvarez Bauza Martha - 2010 - Les Peuples Autochtones face au changement climatique

ANAM Panama (Autoridad nacional del ambiente) - 2012- Guide technique de la reforestation au Panama

Aquino A - Avril 2010 - Exposé « Carbone forestier dans le Bassin du Congo: Expériences de la Banque mondiale » UNESCO-MAB Congo Brazzaville

Association du Tourisme autochtone du Canada – 2015 - Projet de recherche national sur le tourisme autochtone – Retombées économiques au Canada - O'Neil Marketing & Consulting –

Béllier Irène- 2010- Les peuples autochtones et la crise mondiale- Multitudes

Bertzky B. et al. - 2012 « Protected Planet Report 2012, Suivre les progrès vers les objectifs mondiaux pour les aires protégées », UICN, Gland, Suisse et UNEP-WCMC, Cambridge, Royaume-Uni

Bilodeau S G et Côté P - 2008 - Conservation et restauration de la forêt tropicale du Panama : enjeux et pistes de solutions

Blangy S et Laurent A - 2007- Le tourisme autochtone : un lieu d'expression privilégié pour des formes innovantes de solidarité – Téoros

Biodiversity International - juillet 2010- Article de Teresa Borelli,
<https://www.iucn.org/es/node/9932>

Brander Luke – 2015 - Institute for Environmental Studies, VU University Amsterdam - The benefits to people of expanding Marine Protected Areas

Bureau International du Travail – 2012- Tendances mondiales de l'emploi des jeunes

CDB (Convention sur la diversité biologique) – 2004 – Lignes directrices pour la CDB - Approche par écosystème – Secrétariat de la CDB - Montréal

Colchester Marcus – 2003 - Nature sauvage, nature sauvée ? Peuples autochtones, aires protégées et conservation de la biodiversité

Commission Mondiale des Aires protégées de l'UICN. Les aires de patrimoine autochtone et communautaire (APAC)

Convention n°169 de l'OIT relative aux droits des peuples autochtones et tribaux

Direction générale de l'énergie et du climat - 2009- Ministère de l'écologie, de l'énergie et de la mer- Forêts et changements climatiques – Synthèse n°1 -

Direction des statistiques du Canada- 2006- Enquête auprès des peuples autochtones- Santé et situation sociale des Inuits

Fair World project, FairNESS – 2015- Guide international des labels de commerce équitable-Plateforme pour le commerce équitable

FAO Département des forêts - 2009- - Adaptation au changement climatique - Vol 60

FAO – 2012 –La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture- 2002 – Etat des statistiques forestières au Panama – 2011 Situation des forêts du monde -

FEM (Fond pour l'Environnement Mondial) - avril 2008 -revue « Communautés autochtones et biodiversité »

Ferrari Olivier- 2007-Colloque « Aires protégées et populations dans le sud ouest de la Thaïlande »

Kumar R- 1997- Conservation et gestion des mangroves en Inde, Ministère de l'environnement et des forêts

Lai, Quingkui – 2003-Participation des communautés à la gestion des réserves naturelles: expériences et enseignements de la Chine – Centre d'études sur la foresterie communautaire, Kuming (Chine) - Unasylva -

Lester et al- 2010- Agence des aires marines protégées - Analyse des effets des réserves de pêche

Lourié S M et Lecaillon G – 2007- Moana Initiative, Perspectives de la Collecte et de l'Élevage de Post-larves Marines (PCC) pour le Développement Durable et la Conservation de la Biodiversité des écosystèmes marins tropicaux et tempérés -

Lourié S M et Lecaillon G – 2007- NEW ECO-JOBS from Marine Post Larval Collection

Marchand Guillaume – 2012- Développement durable et territoires- Vol.3. n°1

Mazzei de Freitas L - Juillet 2011- Durabilité écologique et économique de l'exploitation forestière pour la production de bois d'œuvre et pour le stockage du carbone en Amazonie – HAL –

MEKEMEZA ENGO Aimée Prisca - Cohabitation population fang/CNPN, WCS dans la conservation de l'environnement au Gabon : Analyse du cas du Parc National des Monts de Cristal

Ministère français de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche - 2009 - « Elaboration d'un jeu d'indicateurs permettant de mieux suivre la biodiversité en lien avec l'évolution de l'agriculture » -

Ministère français de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer – 2006- Stratégie nationale pour la biodiversité - Présentation des indicateurs de suivi de la biodiversité proposés pour la métropole -

Molnar A- 2004- WHO CONSERVES THE WORLD'S FORESTS? A NEW ASSESSMENT OF CONSERVATION AND INVESTMENT TRENDS

Monod- 1999 - Mythe de l'équilibre nature - sociétés traditionnelles

OCDE - 2006 - Analyse coût-bénéfice et environnement - Pearce D - Atkinson G- Mourato S

OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) - 2013- Atlas de l'empreinte écologique et de la biocapacité des pays membres de la Francophonie

ONU - 2009- Department of Economic and Social Affairs - State of the World's Indigenous Peoples –

ONU – 2012- Groupe des Nations Unies pour le Développement - Lignes directrices sur les questions relatives aux autochtones

Pinton F et Grenand P – 2007- Savoirs traditionnels, populations locales et ressources globalisées – IRD-

PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) - février 2010- ÉCONOMIE VERTE Pour que ça marche - Revue du Programme des Nations Unies pour l'environnement -

Roué M - 2003/4 « Ong, peuples autochtones et savoirs locaux : enjeux de pouvoir dans le champ de la biodiversité », *Revue internationale des sciences sociales* (n° 178), p. 597-600.

Saunier M - août 2012- La gestion des ressources forestières au sein des communautés autochtones et dans le cadre du programme REDD+ - Sherbrooke, Québec, Canada,

Socol O - 2010- La gestion durable des réserves naturelles en zone montagnarde- HAL-

SURVIVAL International - 29 mars 2016 - Mouvement mondial pour le droit des peuples indigènes

Triplet P – 2009- Manuel de gestion des aires protégées d'Afrique francophone- HAL

UICN/CEESP, 2010 - La diversité bio-culturelle conservée par les peuples autochtones et les communautés locales- - exemples et analyse- Document d'accompagnement à la note d'information n°10

UICN – 2012- Application des catégories de gestion aux aires protégées : lignes directrices pour les aires marines – n° 19-

UICN Gouvernance des aires protégées. De la compréhension à l'action. 2012

UICN ,PRCM et CEESP Guide « En gouvernance partagée » 2010

UNESCO -2011- Recueil de données mondiales sur l'éducation - Statistiques comparées de l'éducation dans le monde –

World Rainforest Movement - mai 2001- Bulletin n°46

Wohlleben P- la vie secrète des arbres-2017

WWF 2013- Guide de gestion participative dans les réserves de biosphère

WWF Rapports Planète vivante 2012, 2014, 2015.

WWF – 2014- State of the Amazon Ecological Representation in Protected Areas and Indigenous Territories- Report

Yamego Joséphine- 2011- Symposium sur le changement climatique- Africa Adapt